

Mali : Septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI; analyse de viabilité de la dette conjointe IDA/FMI; annexe d'information; déclaration du représentant des services du FMI; déclaration de l'Administrateur suppléant du FMI pour le Mali; communiqués de presse

Dans le cadre de la septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour la septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, préparé au terme des entretiens avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 26 septembre 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 novembre 2011. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Analyse de viabilité de la dette conjointe IDA/FMI
- Annexe d'information
- Déclaration du représentant des services du FMI
- Déclaration de l'Administrateur suppléant du FMI pour le Mali
- Communiqué de presse publié le 12 décembre 2011 suite à l'achèvement, par le Conseil d'administration, de la septième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit
- Communiqué de presse publié le 27 décembre 2011 suite à l'approbation, par le Conseil d'administration, d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

Mali : Septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI; analyse de viabilité de la dette conjointe IDA/FMI; annexe d'information; déclaration du représentant des services du FMI; déclaration de l'Administrateur suppléant du FMI pour le Mali; communiqués de presse

Dans le cadre de la septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour la septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, préparé au terme des entretiens avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 26 septembre 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 novembre 2011. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Analyse de viabilité de la dette conjointe IDA/FMI
- Annexe d'information
- Déclaration du représentant des services du FMI
- Déclaration de l'Administrateur suppléant du FMI pour le Mali
- Communiqué de presse publié le 12 décembre 2011 suite à l'achèvement, par le Conseil d'administration, de la septième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit
- Communiqué de presse publié le 27 décembre 2011 suite à l'approbation, par le Conseil d'administration, d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

Septième revue du programme au titre de la facilité élargie de crédit et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

23 novembre 2011

Entretiens. Les entretiens se sont déroulés d'abord à Bamako du 5 au 16 septembre 2011, puis à Washington du 23 au 26 septembre. La mission était composée de M. Josz (chef de mission), de M^{me} Farahbaksh et de M. Hitaj (tous du Département AFR), et de MM. Nguenang (du Département FAD), Féler (Représentant résident) et Traoré (économiste local). M. Belhocine (FAD) a pris part aux entretiens à Washington. La mission a rencontré le Premier Ministre, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre délégué chargé du Budget, le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ainsi que des représentants du secteur privé, des syndicats, de la société civile et de la communauté des donateurs.

Accord FEC. L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), dont le montant est de 27,99 millions de DTS (30 % de la quote-part), a été approuvé le 28 mai 2008. La cinquième revue a été achevée le 26 janvier 2011 date à laquelle l'accord a été prolongé à fin décembre 2011. La sixième revue a été menée à terme le 13 juin 2011, période à laquelle le niveau d'accès a été accru de 25 millions de DTS (soit 27 % de la quote-part). Les autorités demandent le huitième et dernier décaissement au titre de l'accord (6 millions de DTS).

Nouvel accord FEC. Par la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, les autorités demandent l'approbation d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC, d'un montant équivalent à 30 millions de DTS (soit 32 % de la quote-part), à l'appui de leur nouvelle stratégie destinée à stimuler la croissance et à favoriser la réduction de la pauvreté, ainsi que le premier décaissement au titre du nouvel accord (6 millions de DTS).

Avis des services du FMI. Compte tenu de la mise en œuvre vigoureuse du programme et des politiques que les autorités entendent mener, les services du FMI recommandent la conclusion de la septième revue de l'accord en cours de mise en œuvre et l'approbation de la demande des autorités visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la FEC.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Informations générales	5
II. Évolution économique récente, perspectives économiques et mise en œuvre du programme	5
III. Politiques à mettre en œuvre – Piliers d’un nouvel accord FEC	9
A. Mettre en œuvre des politiques budgétaires viables	12
B. Créer l’espace budgétaire nécessaire à l’exécution des dépenses d’infrastructure	14
C. Consolider les acquis en matière de gestion des finances publiques	15
D. Promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires	16
IV. Modalités et risques du programme.....	17
V. Évaluation par les services du FMI.....	18
Appendice I. Lettre d'intention	33
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	35
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	62
 Graphiques	
1. Évolution de la situation macroéconomique, 2008–14.....	8
2. Réalisations et défis	11
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économique et financiers, 2008–14	20
2. Comptes nationaux, 2008–14.....	21
3. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–14, (milliards de francs CFA).....	22
4. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011,	23
5. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–14 (pourcentage du PIB).....	24
6. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, classification du MSFP, 2008–14 (milliards de francs CFA)	25
7. Balance des paiements, 2008–14	26
8. Situation monétaire, 2008–14	27
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007–11	28
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2011–24	29
11. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC en vigueur, 2008–11.....	30
12. Calendrier des décaissements proposé pour un nouvel accord FEC, 2011–14.....	31
13. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2009, cibles pour 2015.....	32

SIGLES ET ACRONYMES

ACCT	Agence comptable centrale du Trésor
AFRITAC	Centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BHM	Banque de l'habitat du Mali
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CR	Critère de réalisation
DGD	Direction générale des douanes
DGDP	Direction générale de la dette publique
DGI	Direction générale des impôts
DME	Direction des moyennes entreprises
DNDC	Direction nationale des domaines et du cadastre
DNTCP	Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique
DSRP-C	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
EDM	Énergie du Mali
EEP	Évaluation <i>ex post</i>
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
FCFA	Franc CFA
FEC	Facilité élargie de crédit
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMH	Office malien de l'habitat
PAGAM-GFP	Programme pour l'amélioration et la modernisation des finances publiques
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PGT	Paierie générale du Trésor
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RGD	Recette générale du district
SOTELMA	Société de télécommunications du Mali
TOFE	Tableau des opérations financières consolidées de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Résumé analytique

La vigueur des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme a permis de créer un environnement macroéconomique favorable en 2011. Les critères de réalisation (CR) ont tous été atteints, de même que les objectifs indicatifs fixés pour la fin juin 2011 sauf celui concernant les dépenses prioritaires, que les autorités se sont engagées à réaliser d'ici la fin de l'année. Les autorités ont mis en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels pour la fin juin, à l'exception de la réforme visant à élargir la base d'imposition, sur laquelle les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'accord FEC proposé.

Les autorités maliennes demandent l'approbation d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant équivalant à 30 millions de DTS (soit 32 % de la quote-part) à l'appui de leur nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Ce niveau d'accès est destiné à amortir la volatilité des cours de l'or et du coton (principales exportations du Mali), du pétrole et des produits alimentaires, à laquelle l'économie malienne reste vulnérable.

Dans le cadre du nouvel accord FEC, les autorités entendent mettre en œuvre un programme de politiques économiques et financières ambitieux tirant les enseignements de l'évaluation *ex post* des programmes mis en œuvre sur une longue période et de la conférence inclusive sur les défis et les potentialités du Mali, tenue à Bamako en mars 2011. À cet égard, elles :

- mettront en œuvre des politiques budgétaires soutenables pour éviter d'évincer le secteur privé, tout en maintenant la viabilité du niveau d'endettement;
- créeront la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour intégrer les dépenses d'infrastructure en augmentant les recettes fiscales, en allouant une enveloppe de prêts non concessionnels équivalant à 1 % du PIB aux projets d'équipement en infrastructures qui ont un taux de rentabilité élevé, en améliorant la sélection et la mise en œuvre des projets d'investissement public, et en éliminant les déficits des caisses de retraite publiques et privées;
- consolideront les progrès de la gestion des finances publiques (GFP) par l'application de mesures d'amélioration de la préparation, du suivi et de l'exécution budgétaire, d'audit et de renforcement de la gestion de la trésorerie;
- amélioreront le climat des affaires grâce aux réformes visant à asseoir la stabilité et à accroître l'accès au secteur financier, à renforcer les secteurs du coton et de l'électricité, et à améliorer la gouvernance.

Sur la base des résultats obtenus par les autorités et des politiques qu'elles entendent mener, les services du FMI recommandent la conclusion de la septième et dernière revue de l'accord FEC en vigueur et l'approbation d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. **Les élections présidentielle et législatives sont prévues pour la mi-2012, dans un climat de dégradation de la situation sécuritaire dans le nord du Mali.** Une réforme constitutionnelle comprenant la création d'une chambre haute, d'une cour des comptes et d'organes indépendants de surveillance en matière de médias et d'élections, doit être soumise aux suffrages parallèlement à ces scrutins. La situation sécuritaire reste tendue au nord du Mali où des activités terroristes ont été signalées et où se trouvent des combattants touaregs revenus de Libye.

2. **Les autorités entendent poursuivre, en collaboration avec le FMI, la mise en œuvre des réformes économiques et financières engagées.** Elles ont souligné que l'adoption d'un nouvel accord avant ces élections présidentielle et législatives donnerait l'occasion de sceller des politiques macroéconomiques prudentes tout en ouvrant la voie à l'exécution de réformes structurelles ambitieuses par les autorités qui seront issues des prochaines consultations électorales. Les autorités entendent aussi exploiter l'élan généré par la conférence tenue à Bamako en mars dernier pour stimuler l'appropriation du nouveau programme. Cette conférence qui a permis un échange d'idées et d'opinions entre l'ensemble des parties prenantes – exécutif, législatif, secteur privé, syndicats, société civile et partenaires techniques et financiers – a suscité d'amples discussions sur les résultats économiques des dernières années et les grands défis à relever¹.

3. **L'adoption du nouveau programme FEC coïncidera avec le lancement du CSCRP de troisième génération (CSCR-III) du Mali pour 2012-17.** Le rapport 2010 sur l'état de mise en œuvre du CSCRP de deuxième génération couvrant la période 2007-11 a relevé des progrès sur la plupart des indicateurs sociaux tout en signalant la nécessité d'améliorer le ciblage et la qualité des dépenses². Le CSCRP III a été élaboré en concertation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires pour le développement (MPEF, para. 9). Il a pour objectif de promouvoir une croissance inclusive, un accès équitable à des services sociaux de qualité et la bonne gouvernance.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. **L'économie devrait rester sur une trajectoire de croissance robuste et de faible inflation en 2011** (graphique 1, tableaux 1 et 2). Malgré la stagnation de la production d'or, la croissance du PIB réel devrait ressortir à 5,4 % en 2011, soutenue par la vigueur de la production de coton (+ 67 %). La bonne tenue de la production agricole globale liée à une

¹ Communiqué de presse no 11/94 du FMI – La conférence de Bamako appelle à une croissance plus forte et inclusive au Mali dans le cadre d'un partenariat renforcé.

² Mali : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté – Rapport d'étape 2010 (à paraître).

pluviométrie favorable a permis de maintenir l'inflation à un bas niveau (3 % en moyenne escompté pour 2011 et 2,5 % en moyenne en glissement annuel à fin octobre 2011). La hausse des cours mondiaux du pétrole a eu un impact limité sur l'inflation en raison de la politique gouvernementale limitant la transmission automatique de l'évolution des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs (MPEF, para. 5).

5. **Les réalisations budgétaires ont été conformes aux objectifs du programme au cours du premier semestre 2011** (tableau 4; MPEF, para. 6). L'objectif de recettes fiscales a été atteint grâce au produit de l'impôt sur les sociétés, supérieur aux prévisions, qui a plus que compensé le produit de la taxe pétrolière, inférieur au niveau prévu. Cette contreperformance de la fiscalité pétrolière s'explique par le fait que les autorités ont réduit les taxes sur les prix à la pompe afin de limiter la répercussion des cours mondiaux sur les prix intérieurs. Le niveau d'exécution des dépenses a été inférieur aux prévisions en raison du remaniement ministériel intervenu en avril 2011 et du renouvellement des cadres dirigeants des ministères dépensiers.

6. **Le Parlement a approuvé, en novembre 2011, une loi de finances rectificative strictement alignée sur les objectifs du programme** (tableaux 3-5; MPEF, para. 8). Le collectif budgétaire vise un déficit de base³ de 2,5 % du PIB tout en maintenant l'exécution des dépenses sur les priorités énoncées dans le CSCRPII (para. 3). Il cible un ratio recettes fiscales/PIB de 14,3 %, tout en prévoyant des ressources suffisantes pour le remboursement des crédits de TVA accumulés en 2011 et pour régler les arriérés de TVA des exercices précédents. Si les recettes sont inférieures aux montants visés au programme, les autorités s'engagent à réduire les dépenses non prioritaires afin de respecter le déficit budgétaire de base sous-jacent et les objectifs de financement intérieur net inscrits au programme (critères de réalisation proposés; MPEF, tableau 3).

7. **La situation de la balance des paiements devrait s'affermir sous l'effet de l'amélioration des termes de l'échange mais elle continuera de présenter un léger déficit global en 2011** (graphique 1 et tableau 7). Le déficit du compte des transactions courantes, dons inclus, devrait se maintenir à 7,5 % du PIB, l'impact positif de la hausse des cours de l'or et du coton étant compensé par l'augmentation des coûts de transport due à la crise postélectorale en Côte d'Ivoire au premier semestre 2011 et la contraction des dons et des envois de fonds des travailleurs expatriés. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières, essentiellement composé des flux d'aide extérieure et d'investissement direct étranger, devrait s'accroître selon les projections à 7,0 % du PIB. De ce fait, le déficit de la balance globale des paiements sera ramené à 0,5 % du PIB environ (52 millions de dollars EU), financé par une ponction sur les réserves de change de la BCEAO.

³ Tel que défini à la note de renvoi n° 6.

8. **Tirée par le crédit intérieur, l'expansion de la masse monétaire a été supérieure à la croissance du PIB durant les neuf premiers mois de 2011** (tableau 8). Le crédit au secteur privé a augmenté de 24 % en raison, principalement, de l'augmentation des prêts bancaires aux secteurs du commerce et des mines.

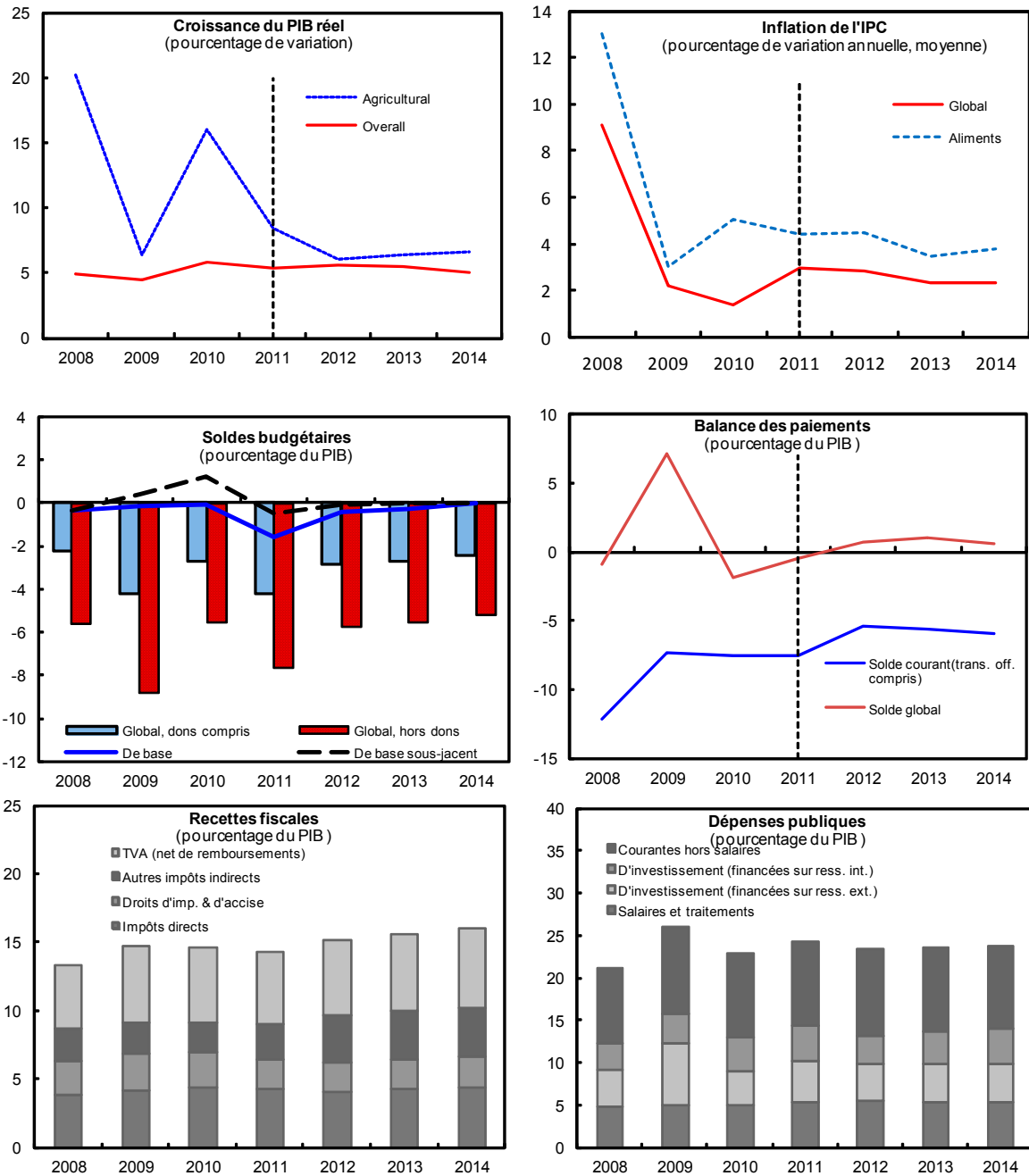
9. **Si le secteur bancaire est bien capitalisé, la proportion des prêts improductifs dans les portefeuilles des banques reste élevée** (tableau 9). Le ratio de solvabilité du système bancaire a légèrement fléchi à 15 % au premier semestre 2011, en raison de la hausse saisonnière des crédits à l'agriculture, mais en restant toutefois bien supérieur au niveau minimum (8 %). La proportion des prêts improductifs dans le total des portefeuilles de prêts (supérieure à 20 % et provisionnée à 60 % par les banques) reste élevée et pèse sur les taux d'intérêt (de l'ordre de 10 %). Le secteur bancaire est exposé aux retombées de la crise postélectorale ivoirienne et des événements en Libye⁴.

10. **À fin juin 2011, tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs sauf un ont été observés** (MPEF, tableau 1 et para. 6). La seule exception a trait au plancher indicatif des dépenses prioritaires qui a été manqué de 0,4 % du PIB en raison de la sous-exécution générale des dépenses publiques (para. 5). Les autorités se sont engagées à exécuter l'intégralité des dépenses publiques d'ici la fin de l'année.

11. **Au plan structurel, trois des quatre mesures faisant l'objet de repères structurels pour la septième revue ont été mises en œuvre**, (MPEF, tableau 2 et para. 7). La réforme fiscale annexée au projet de loi de finances 2012 n'est pas à la mesure de l'objectif d'élargissement de la base d'imposition envisagé dans les repères pour la septième revue. Les autorités redoubleront d'efforts pour rationaliser la fiscalité et réduire les exonérations dans le cadre du prochain accord au titre de la FEC.

⁴ À fin septembre 2011, le système bancaire était exposé à la situation en Côte d'Ivoire surtout par la détention d'obligations d'État (d'un montant d'environ 2 % du PIB ou 60 % des capitaux propres du système bancaire) et en Libye à travers la présence de deux petits établissements bancaires appartenant au gouvernement libyen.

Graphique 1. Mali : Évolution de la situation macroéconomique, 2008-14



Sources : autorités maliennes; et estimations des services du FMI.

III. POLITIQUES À METTRE EN ŒUVRE – PILIERS D'UN NOUVEL ACCORD FEC

12. **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme du Mali sont favorables mais présentent des risques baissiers** (graphique 1, tableau 1 du texte et tableaux 1-8). La croissance du PIB réel devrait ressortir, d'après les projections, à plus de 5 %, tirée par les filières agricole et aurifère. La production d'or sera dopée par la mise en service de deux nouveaux sites miniers sur la période 2012-13 mais elle amorcera une baisse en 2014. Le taux d'inflation moyen devrait rester inférieur à l'objectif de convergence de l'UEMOA qui est de 3 %, pour autant que les conditions pluviométriques demeurent favorables. Le solde global de la balance des paiements devrait devenir excédentaire sur la période 2012-14, à la faveur de l'accroissement de la production d'or. La situation budgétaire devrait s'améliorer car la relance financée par le produit de la privatisation de la SOTELMA (société de télécommunications) sera progressivement éliminée. Toutefois, cette perspective n'est pas exempte de risques baissiers, le secteur agricole demeurant très vulnérable à des conditions climatiques défavorables. De même, la situation extérieure pourrait s'affaiblir sensiblement en cas d'inversion brutale des améliorations des termes de l'échange observées depuis 2008.

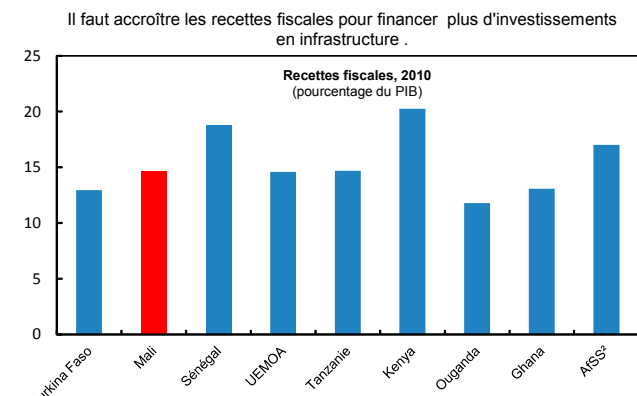
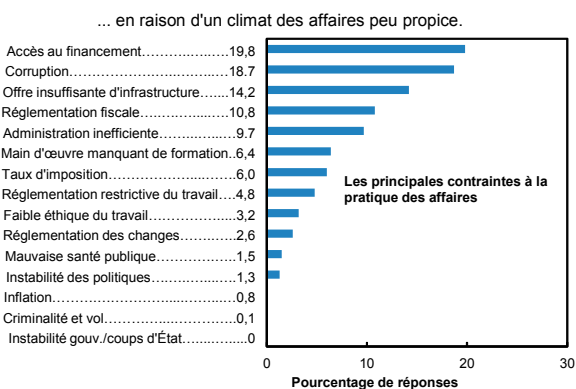
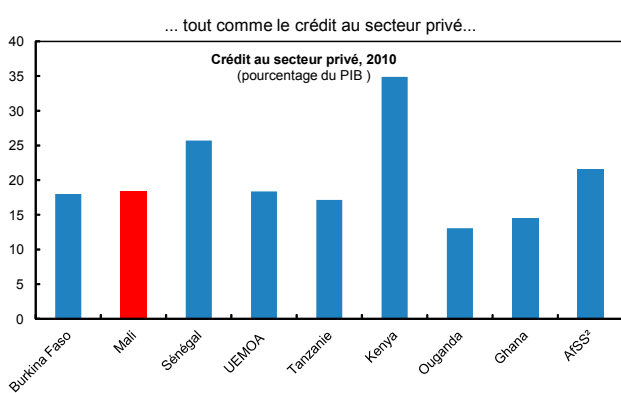
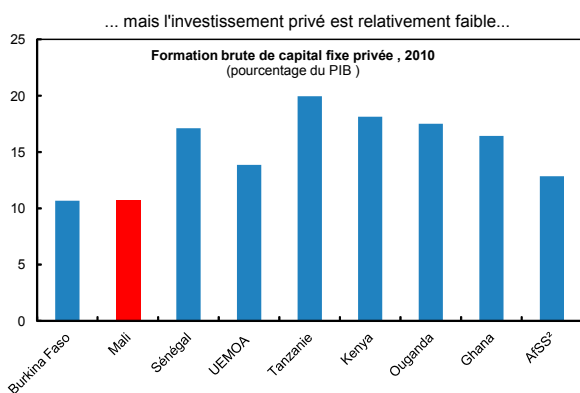
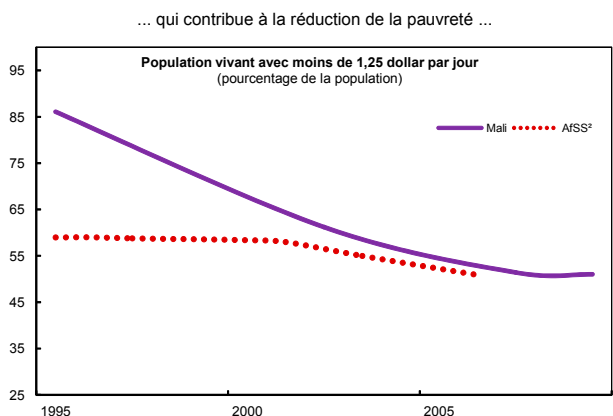
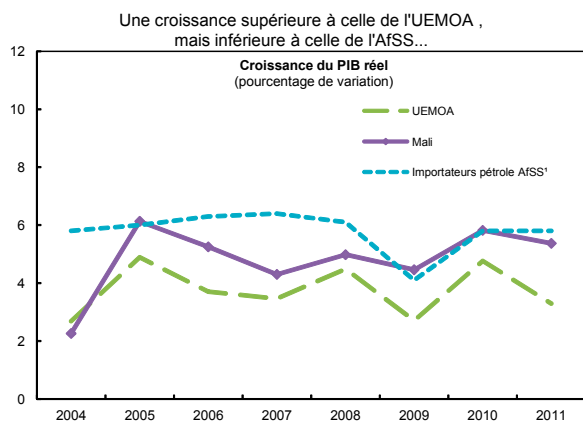
Tableau 1 du texte. Mali — Indicateurs économiques et financiers, 2008-14								
	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014
				Est.	Progr. ¹	Progr. rév.	Progr.	Projections
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Croissance du PIB réel	5.0	4.5	5.8	5.3	5.4	5.6	5.4	5.1
Inflation IPC (moyenne)	9.1	2.2	1.4	3.5	3.0	2.8	2.3	2.4
Recettes	15.5	17.1	17.3	16.7	16.7	17.6	18.1	18.5
<i>dont</i> : Recettes fiscales	13.3	14.7	14.6	14.3	14.3	15.1	15.6	16.1
Dons	3.4	4.6	2.9	3.3	3.5	2.9	2.8	2.8
Dépenses totales et prêts nets	21.2	25.9	22.9	24.2	24.4	23.4	23.6	23.7
Solde global (base ordonnancement, dons inclus)	-2.2	-4.2	-2.7	-4.2	-4.2	-2.9	-2.7	-2.4
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ²	-0.3	-0.1	-0.1	-1.6	-1.6	-0.4	-0.3	0.0
Solde budgétaire de base sous-jacent (déf. UEMOA) ³	-0.3	0.4	1.3	-0.5	-0.5	-0.1	0.0	0.0
Dette publique, total	22.6	24.7	28.7	27.5	26.6	27.8	28.4	29.1
Solde des transactions courantes (transf. officiels inclus)	-12.2	-7.3	-7.5	-7.7	-7.5	-5.4	-5.6	-5.9
Balance globale des paiements	-0.8	7.2	-1.9	-1.0	-0.5	0.8	1.0	0.6
Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.								
¹ Rapport du FMI n° 11/141: Mali —Sixième revue de l'accord FEC								
² Tel que défini à la note de renvoi 4 du tableau 3.								
³ Tel que défini à la note de renvoi 3 du tableau 3.								

13. **Le nouveau programme couvrant la période 2012-14 tire les enseignements des conclusions de la conférence tenue en mars à Bamako ainsi que de l'évaluation *ex post* (EEP) des programmes mis en œuvre sur une longue période** (graphique 2; MPEF, para. 11). La conférence de Bamako (para 2) et l'EEP⁵ ont abouti à la conclusion que les

⁵ Rapport n° 11/153 du FMI : Mali – Évaluation *ex post* de la mise en œuvre de programmes sur longue période.

programmes mis en œuvre par le Mali avec l'appui du FMI ont permis de maintenir la stabilité macroéconomique et de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont en revanche moins bien réussi à diversifier l'économie, à porter les recettes fiscales à plus de 15 % du PIB et à stimuler la croissance annuelle de la production au-delà de 5 %, et ceci sur fond de croissance démographique accélérée (de l'ordre de 3,6 % par an). Le principal frein à une croissance forte a été le piètre climat des affaires, marqué par l'insuffisance des infrastructures physiques, le manque de profondeur de l'intermédiation financière et l'incidence forte et persistante de la corruption et d'un système judiciaire déficient qui a entraîné un niveau d'investissement privé relativement bas.

Graphique 2. Mali : Réalisations et défis



Note : À partir d'une liste de 15 facteurs, les répondants devaient choisir les cinq qui, à leur avis, nuisent le plus à la pratique des affaires dans leur pays , et les classer par ordre de gravité croissante . Les barres de l'histogramme ci-dessus correspondent aux réponses pondérées à partir de s classements.

Sources : autorités maliennes; et estimations des services du FMI.

¹ AfSS à l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigéria.

² Pays importateurs de pétrole d'AfSS à l'exclusion de l'Afrique du Sud.

14. **Partant des conclusions de la conférence de Bamako et de l'EEP, le nouveau programme est centré sur :** i) la mise en œuvre d'une politique budgétaire viable sur le long terme; ii) la création de l'espace budgétaire nécessaire à la prise en charge des dépenses d'infrastructure; iii) la consolidation des progrès dans la gestion des finances publiques; et iv) la promotion du développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires.

A. Mettre en œuvre des politiques budgétaires viables

15. **Le gouvernement continuera à appliquer des politiques budgétaires viables, conformément aux obligations liées à son appartenance à l'UEMOA** (MPEF, para. 13). Il entend en particulier, adopter et appliquer une politique budgétaire visant à maintenir un solde budgétaire de base⁶ égal ou supérieur à zéro, réduisant ainsi au minimum la nécessité de recourir au marché financier régional pour financer le budget. La politique budgétaire visera aussi à conserver une trajectoire du solde global (dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures incluses) compatible avec la viabilité de la dette (para. 19).

16. **Le programme continuera de prévoir un écart passager du solde budgétaire de base par rapport à zéro, phase durant laquelle le produit ponctuel de la privatisation de la SOTELMA sera principalement consacré aux dépenses d'équipement** (MPEF, para. 14). À partir de 2009, le programme de relance budgétaire financé par le produit de la privatisation de la compagnie de télécommunication SOTELMA a porté le solde budgétaire de base sur une trajectoire divergente de l'objectif zéro (tableau 1 du texte). Pour 2012-14, la politique budgétaire visera à maintenir le solde budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses financées sur le produit de la privatisation de SOTELMA) proche de zéro. Le programme préconise un strict alignement sur le CSCRP-III et fixe des planchers de dépenses prioritaires (repère indicatif proposé; MPEF, tableau 3).

17. **Le projet de loi de finances 2012 soumis au Parlement est conforme aux objectifs du programme et aux priorités du prochain CSCRP** (tableau 2 du texte, MPEF, para. 15-16). Il prévoit un léger déficit du solde budgétaire de base sous-jacent (0,1 % du PIB) et un déficit budgétaire global conforme à la viabilité de la dette (3,1 % du PIB). Compte tenu de l'objectif du programme visant à créer une marge de manœuvre pour les dépenses d'infrastructure, les recettes fiscales devraient s'accroître de 0,8 % du PIB, surtout grâce à la vigueur de la fiscalité indirecte escomptée du secteur aurifère, mais aussi aux mesures de politique fiscale⁷ et des progrès de la réforme de l'administration fiscale. Du côté

⁶ La définition du solde budgétaire de base retenue dans le programme est alignée sur la nouvelle définition de l'UEMOA qui prendra effet en 2012. En 2011, elle couvre : total des recettes moins dépenses financées sur ressources propres (recettes et dépenses sous le contrôle des autorités). À compter de 2012, la définition du programme correspondra à la nouvelle définition de l'UEMOA : recettes plus *appuis budgétaires généraux*, moins dépenses financées sur ressources propres.

⁷ Le manque à percevoir imputable à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés (ramené de 35 à 30 % selon les directives de l'UEMOA) est plus que compensé par le surcroît de recettes lié à l'augmentation des droits indirects sur la production d'or (de 3 à 5 %) et à l'instauration d'une TVA de 5 % sur le matériel informatique et les équipements solaires.

des dépenses, l'enveloppe programmée est conforme aux objectifs du CSCR, les dépenses sociales et d'infrastructure comptant pour les deux-tiers environ du total. Les dépenses courantes augmenteront de 0,5 % du PIB en raison des recrutements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, et de l'augmentation des subventions des semences et engrais pour stimuler la production agricole⁸. En revanche, les dépenses d'équipement baisseront de 1,5 % du PIB du fait de l'élimination progressive de celles qui ont été financées par le produit de la privatisation de la SOTELMA et d'une possible contraction de l'aide due au resserrement budgétaire dans les pays avancés.

	2010		2011		2012	(b) - (a)
	Prog. ¹	Estimation	Prog. ¹	Prog. rév.	Programme	
				(a)	(b)	
	(Pourcentage du PIB)					
Recettes totales et dons	20,2	20,0	20,2	20,5	0,3	
Recettes fiscales	14,6	14,3	14,3	15,1	0,8	
<i>dont</i> : Remboursements de TVA	-0,1	-0,7	-0,7	-0,7	0,0	
Recettes non fiscales ²	2,7	2,4	2,4	2,5	0,1	
Dons	2,9	3,3	3,5	2,9	-0,6	
Dépenses totales et prêts nets (ordonnancements)	22,9	24,2	24,4	23,4	-1,0	
Dépenses de fonctionnement	12,9	13,8	14,0	14,5	0,5	
Dépenses d'équipement	7,9	8,9	9,0	7,5	-1,5	
financées sur ressources extérieures	4,0	4,7	4,9	4,3	-0,5	
financées sur ressources intérieures	3,9	4,2	4,1	3,2	-1,0	
Ajustement base caisse ³	-1,8	-0,2	-0,2	-0,3	-0,1	
Solde budgétaire global (base caisse)	-4,4	-4,4	-4,3	-3,1	1,2	
Financements extérieurs	2,8	2,7	2,7	2,3	-0,4	
Financements intérieurs	1,6	1,7	1,7	0,8	-0,8	
<i>Pour mémoire</i>						
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ⁴	-0,1	-1,6	-1,6	-0,4	1,2	
Solde budgétaire de base sous-jacent (déf. UEMO)	1,3	-0,5	-0,5	-0,1	0,4	
Sources : Ministère des finances; estimations et projections des services du FMI.						
¹ Rapport des services du FMI n° 11/141 : Mali —Sixième revue de l'accord FEC.						
² Fonds spéciaux et budgets annexes inclus.						
³ Variations des arriérés incluses.						
⁴ Tel que défini à la note de renvoi 4 du Tableau 3.						
⁵ Tel que défini à la note de renvoi 3 du Tableau 3.						

⁸ Compte tenu de la charge croissante des subventions des semences et des engrais (0,6 % du PIB dans le projet de loi de finances 2012), d'ici la fin février 2012, le Ministre de l'Économie et des finances établira un plan de réforme de ces subventions, afin d'en limiter l'incidence sur le budget de l'État (MPEF, para. 16).

B. Créer l'espace budgétaire nécessaire à l'exécution des dépenses d'infrastructure

18. **Pendant la durée de mise en œuvre du programme, les autorités procéderont à de vastes réformes de la politique et de l'administration fiscales, de manière à accroître les recettes fiscales d'au moins 0,5 % du PIB par an** (MPEF, para. 18-21). En premier lieu, pour rallier un appui politique autour de la réduction des exonérations fiscales, les autorités devront recenser toutes les exonérations prévues dans les codes des impôts, des douanes et des investissements, ainsi qu'ailleurs dans la législation. À partir de 2013, elles feront état du coût budgétaire de ces exonérations dans la loi de finances (repère structurel proposé; MPEF, Tableau 4)⁹. Deuxièmement, pour établir un consensus en faveur de la réduction des subventions des prix de l'énergie, les autorités inscriront aussi dans la loi de finances, l'incidence budgétaire du non alignement des prix intérieurs de l'énergie sur les cours mondiaux¹⁰, formuleront des propositions en vue d'ajuster les prix de l'énergie sur les cours internationaux du pétrole (repère structurel proposé, MPEF, Tableau 4) et mettront en place des transferts monétaires ciblés, en étroite concertation avec la Banque mondiale, pour atténuer les risques de tension sociale liés à la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires en zones urbaines. Troisièmement, les autorités étudieront la faisabilité de l'instauration d'un régime fiscal plus progressif des sociétés minières afin de capter les bénéfiques excédentaires quand les cours des produits miniers sont très élevés. Enfin, les autorités poursuivront la mise en œuvre de vastes réformes des administrations fiscale et douanière, y compris : l'achèvement des réformes destinées à renforcer l'administration de la TVA, la création d'une cellule centrale du renseignement fiscal chargée d'identifier les contribuables négligeants, et la refonte des bureaux des moyens et gros contribuables (repères structurels proposés; MPEF, Tableau 4).

19. **Les autorités envisagent de recourir de façon modérée à des prêts non concessionnels qui seront limités à des projets d'infrastructure à rendement élevé** (MPEF, para. 22-26). La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut que le risque de surendettement du Mali reste modéré¹¹. La viabilité de la dette reste sensible à l'évolution du cours de l'or (dont la production diminuera, à moyen terme), au coût des emprunts et à la mise en œuvre de politiques budgétaires viables. Il demeure toutefois une marge d'emprunt d'environ 51 milliards de francs CFA (100 millions de dollars EU ou 1 %

⁹ En 2010, les exonérations de droits de douane ont représenté 2 % du PIB (dont 40 % environ étaient liées à l'application des dispositions du code minier et du code d'investissements, 37 % à l'exécution des décisions gouvernementales liées à la promotion de l'importation de véhicules neufs et à la privatisation de SOTELMA, et 23 % aux exonérations accordées aux importations pour les projets financés par les bailleurs de fonds).

¹⁰ Compte tenu de la faible répercussion des cours internationaux sur les prix intérieurs des produits pétroliers et en l'absence d'ajustement des prix de l'électricité en 2011, les services du FMI estiment que les autorités auront un manque à gagner d'environ 0,6 % du PIB en taxes pétrolières pour 2011, et qu'elles devront transférer l'équivalent de 0,4 % du PIB à la société nationale d'électricité pour la maintenir à flot.

¹¹ Mali : Analyse conjointe FMI/IDA de la viabilité de la dette applicable aux pays à faible revenu (à paraître).

du PIB) à des conditions non concessionnelles. Par conséquent et eu égard aux incertitudes qui entourent les perspectives d'exportation à moyen terme, les autorités s'engagent à continuer de limiter le recours aux financements extérieurs à des dons et prêts concessionnels, exception faite pour un montant de 51 milliards de francs CFA sur la période 2012-14, qui sera lié à des investissements dans les infrastructures présentant un taux de rendement élevé (CR continu proposé; MPEF, tableau 3). Ces projets ne sont pas encore identifiés mais les autorités entendent le faire dans les mois à venir pour sélectionner ceux qui présentent le rendement le plus élevé et pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Les autorités et les services du FMI réexamineront périodiquement la taille de l'enveloppe de prêts non concessionnels prévue dans le programme et ses modalités d'utilisation, en fonction des résultats des mises à jour annuelle de l'AVD et des progrès dans l'identification, l'exécution et l'évaluation des projets.

20. **Grâce à une meilleure sélection et gestion des projets d'investissement public les dépenses d'infrastructure gagneront en efficience** (MPEF, para. 27-28). D'ici la fin février 2012, les autorités analyseront les procédures de sélection des projets d'investissement public, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à renforcer la sélection, la budgétisation, l'exécution et l'évaluation *ex post* de ces projets sur la durée d'application du programme (repère structurel proposé; MPEF, tableau 4). À partir de 2013, elles aligneront progressivement leurs procédures de planification et d'exécution des autorisations d'engagements et des crédits de paiement pluriannuels sur les directives de l'UEMOA (repère structurel proposé; MPEF, Tableau 4).

21. **Les autorités prendront les mesures nécessaires pour établir l'équilibre actuariel de la Caisse malienne de sécurité sociale et de l'Institut national de prévoyance sociale** (MPEF, para. 35). Sur la base des récentes études actuarielles et en l'absence de réformes, les déficits combinés de ces deux régimes pourraient atteindre 2 % du PIB en 2015. Le gouvernement a soumis un projet de loi relatif à la réforme de la caisse de retraite des employés de la fonction publique au Parlement en 2008. En concertation avec la Banque mondiale et sur la base des réformes votées par le Parlement, le gouvernement adoptera et exécutera une stratégie de réforme visant à établir l'équilibre actuariel des deux régimes de retraite.

C. Consolider les acquis en matière de gestion des finances publiques

22. **Partant des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du précédent accord FEC, les autorités poursuivront les réformes engagées en matière de gestion des finances publiques (GFP)** (MPEF, para. 29 à 34). Les autorités continueront d'appliquer leur plan d'action mis à jour en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds, afin de renforcer la préparation, le suivi, l'exécution et l'audit du budget, ainsi que la gestion de la trésorerie. Dans le cadre du programme, les autorités prendront les dispositions nécessaires pour créer un compte unique du Trésor à la BCEAO. Sur la base de l'étude d'impact de la clôture de plus de 3.400 comptes ouverts par les pouvoirs publics dans des banques

commerciales, le Trésor effectuera le transfert des fonds logés sur ses comptes domiciliés auprès de 7 banques commerciales à la BCEAO avant la fin décembre 2011 (repère structurel proposé; MPEF, tableau 4). Les autorités transposeront également les directives de GFP de l'UEMOA dans la législation malienne en arrêtant la liquidation des ordres de paiement d'un exercice budgétaire, au plus tard à la fin du mois de janvier de l'exercice suivant. Elles utiliseront en outre le nouveau logiciel de comptabilité budgétaire pour suivre les paiements, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs. Enfin, les autorités renforceront par ailleurs leur mécanisme de surveillance en vue d'accélérer la production de comptes publics audités.

23. Comme elles envisagent un recours limité à des emprunts non concessionnels, les autorités s'engagent à améliorer la gestion de la dette (MPEF, para. 23, 26 et 33). Elles ont commencé à corriger les faiblesses liées à la comptabilité de la dette intérieure en établissant et en actualisant la base de données sur toutes les dettes intérieures contractées ou garanties par l'État. Elles prévoient aussi d'arrêter, d'ici la fin juin 2012, une stratégie à moyen terme de gestion de la dette, à partir des résultats de l'évaluation de la gestion de la dette (DeMPA) qui sera réalisée par la Banque mondiale. Dans l'intervalle, les autorités amorceront la réalisation de leur propre AVD à compter de 2012.

D. Promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires

24. Dans le secteur financier, les autorités continueront de veiller au maintien de la solidité du secteur bancaire et s'emploieront à améliorer la contribution du secteur à l'investissement et à la croissance à long terme (MPEF, para. 39 à 43). Elles suivront de près l'évolution de la situation financière du secteur bancaire, s'agissant en particulier des répercussions de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et des événements en Libye. Elles prendront des mesures pour améliorer la contribution du secteur financier à la croissance. Les priorités sont notamment les suivantes : i) la promotion des moyens de paiement scripturaux; ii) la création d'un registre des garanties bancaires à la BCEAO; iii) l'achèvement de la privatisation de la société d'égrenage du coton (l'un des plus gros emprunteurs du système bancaire) et de la banque de l'habitat qui fonctionne à perte; iv) la réforme du régime de la propriété foncière et du cadastre, afin de créer des titres susceptibles de nantir les crédits bancaires; v) le renforcement de la supervision des institutions embryonnaires de microcrédit.

25. Les autorités entendent mener à bien la privatisation de la Compagnie malienne des textiles (CMDT) (MPEF, para. 44). Six investisseurs potentiels ont répondu à un appel d'offres, trois ont soumis une offre et un a été retenu pour reprendre deux des quatre filiales régionales de la CMDT. Le gouvernement entend achever les négociations avec l'investisseur retenu d'ici la fin 2011, et arrêter une nouvelle stratégie pour les filiales qui n'ont pas encore trouvé d'acquéreur.

26. **Les autorités prennent actuellement des mesures pour développer le secteur de l'électricité** (MPEF, para. 45 et 46). Les tarifs de l'électricité n'ont été relevés que de 4 % en termes nominaux depuis 2004, alors que les cours internationaux du pétrole ont doublé. De ce fait, EDM a enregistré une perte de l'ordre de 0,3 % du PIB en 2010, et devrait subir de nouvelles pertes équivalentes à 0,4 % du PIB en 2011 et 2012, le pétrole demeurant l'une des principales sources de production d'énergie électrique. En vertu de sa politique de tarification de l'électricité, l'État malien a prévu des transferts annuels de 0,4 % du PIB dans le collectif budgétaire de 2011 et dans le projet de loi de finances 2012. Cet appui financier servira, au mieux, à éviter une aggravation de l'endettement à court terme d'EDM envers les banques et fournisseurs locaux (1,2 % du PIB à fin juin 2011). Le montant des transferts pour 2012 sera réexaminé en mars 2012, à la lumière de la situation financière d'EDM et à l'aide du mécanisme d'indexation qui sera finalisé avec l'appui de la Banque mondiale. Les autorités mettent aussi en œuvre une stratégie visant à accroître la production d'électricité par l'interconnexion avec le réseau ivoirien et en développant le potentiel hydroélectrique national avec le concours de la Banque mondiale.

27. **Les autorités prendront des mesures pour renforcer la gouvernance au Mali** (MPEF, para. 47 à 49). S'étant conformé aux critères de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en août 2011, le gouvernement malien prendra toutes les mesures nécessaires au maintien de son statut de conformité. Afin d'améliorer la compétitivité et le climat des affaires du Mali, le gouvernement entend redoubler d'efforts pour renforcer la gouvernance en tirant les enseignements des stratégies mises en œuvre. Il entend ainsi arrêter une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption en 2012, qu'il mettra en œuvre dans les années à venir.

IV. MODALITÉS ET RISQUES DU PROGRAMME

28. **Le nouvel accord triennal s'accompagnerait d'un niveau d'accès de 30 millions de DTS** (32 % de la quote-part). Ce montant serait décaissé en sept tranches (tableau 12) et aurait un effet d'amortissement pour faire face à la volatilité des cours de l'or, du coton et des produits alimentaires, à laquelle l'économie malienne reste vulnérable. Le nouvel accord envisagé prendrait effet en décembre 2011, après le dernier décaissement au titre de l'accord FEC en vigueur et son expiration (tableau 11)¹². Il ferait l'objet de revues semestrielles. Le programme pour 2012 sera évalué sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2011, fin juin 2012 et fin décembre 2012, des critères de réalisation continus, des repères indicatifs à fin mars et fin septembre 2012 (MPEF, tableau 3), et des repères structurels relatifs aux aspects jugés essentiels pour la réussite du programme (MPEF,

¹² Un pays membre ne pouvant avoir deux accords FEC en vigueur concomitamment au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un avant-projet de décision relatif à l'approbation d'un nouvel accord FEC sera présenté au Conseil pour adoption à l'expiration de celui en vigueur et une fois effectué le huitième et dernier décaissement y afférent.

tableau 4). Les critères de réalisation et les repères indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

29. **La capacité du Mali à rembourser le FMI est bonne mais la mise en œuvre du programme n'est pas exempte de risques.** Le service de la dette envers le FMI absorbera une part minimale des recettes publiques et des recettes d'exportation (Tableau 10) et le risque de surendettement du Mali reste modéré (para. 19). Mais le rythme du rééquilibrage des finances publiques ou de la mise en œuvre des réformes structurelles pourrait être ralenti en raison du cycle politique, des dépenses sécuritaires supérieures aux crédits inscrits dans le budget pour faire face aux menaces terroristes ou encore de la forte demande de services publics liée à la croissance démographique accélérée. Une détérioration de la situation budgétaire des pays bailleurs de fonds pourrait entraîner une réduction de l'aide extérieure.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. **Les résultats du programme ont continué d'être solides en 2011.** Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin ont été observés, sauf l'objectif indicatif concernant les dépenses prioritaires, du fait de la sous-exécution globale des dépenses publiques. Les autorités ont mis en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels à fin juin, à l'exception d'une seule. La réforme de la fiscalité proposée dans la loi de finances 2012 n'est pas à la mesure des objectifs d'élargissement de la base d'imposition inscrits au programme et les autorités devront par conséquent redoubler d'efforts pour rationaliser le système fiscal et réduire les exonérations dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel accord proposé. Les objectifs fixés pour la fin de l'année sont réalisables. Les autorités doivent accélérer l'exécution des dépenses prioritaires afin de les remettre en bonne voie.

31. **Le nouveau programme couvrant la période 2012-14 tire les enseignements de l'évaluation *ex post* et est bien internalisé.** Prenant appui sur les réalisations de précédents programmes en matière de stabilité macroéconomique, il prévoit des réformes ambitieuses afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement dans les infrastructures et d'améliorer le climat des affaires, de manière à stimuler la diversification économique. La nécessité de mener de telles réformes a été soulignée par l'EEP mais aussi par les participants à la Conférence de Bamako. Le programme s'inspire également des priorités du nouveau CSCR que les autorités se préparent à adopter.

32. **Le projet de budget 2012 est la première étape de la réalisation des objectifs du programme.** Côté recettes, il est conforme à l'objectif d'accroissement des recettes fiscales d'au moins 0,5 % du PIB, lié aux recettes importantes attendues dans le secteur aurifère et aux réformes de l'administration fiscale. Côté dépenses, le projet de budget correspond aux priorités du nouveau CSCR mais la qualité des dépenses doit faire l'objet d'une plus grande attention, en particulier en ce qui a trait au ciblage et à la viabilité des subventions

agricoles. Les objectifs de solde budgétaire sont compatibles avec les objectifs du programme visant à éviter l'éviction du secteur privé et à maintenir la viabilité de la dette.

33. **L'exécution rigoureuse des réformes de politique et d'administration fiscales sera essentielle à la réalisation de l'objectif de recettes inscrit au programme.** Pour accroître durablement les recettes fiscales il faudra réduire les exonérations, répercuter progressivement les cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs à la pompe et réformer en profondeur les cellules des gros et moyens contribuables, de manière à élargir la base d'imposition.

34. **Le choix de projets d'infrastructure à rendement élevé sera essentiel pour garantir le bon usage de l'enveloppe de prêts non concessionnels dans le cadre du programme.** Le taux de rendement interne des projets devrait être supérieur au coût de l'emprunt. Compte tenu de la sensibilité de la viabilité de la dette aux chocs liés aux exportations et au durcissement des conditions de financement, il convient toujours de couvrir l'essentiel des besoins de financement extérieur par des dons et des prêts concessionnels.

35. **D'autres progrès dans les réformes de la GFP seront déterminants afin de dégager la marge de manœuvre budgétaire requise pour le financement des projets d'infrastructure.** La mise en place du compte unique du Trésor permettra de renforcer la mobilisation des recettes intérieures. La résorption des déficits des caisses de retraites de la fonction publique et des employés du secteur privé permettra de dégager des ressources pour les dépenses prioritaires et notamment pour l'investissement dans l'infrastructure.

36. **Les réformes du secteur financier, de la filière cotonnière et du secteur de l'électricité et l'amélioration de la gouvernance seront cruciales pour le développement du secteur privé.** Les autorités doivent continuer de suivre attentivement les répercussions des crises ivoirienne et libyenne sur le secteur financier, et prendre les mesures nécessaires pour accroître l'accès au financement bancaire. Elles devraient mener à bien la privatisation tant attendue de la société d'égrenage du coton, préparer la cession de la banque de l'habitat et appliquer rigoureusement une stratégie visant à renforcer les capacités de la compagnie d'électricité tout en veillant à sa viabilité financière et à prendre les dispositions nécessaires pour endiguer la corruption.

37. Compte tenu de la vigueur de la mise en œuvre du programme et des politiques que les autorités entendent mener, les services du FMI recommandent l'achèvement de la septième revue de l'accord FEC en vigueur et l'approbation de la demande des autorités maliennes visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la FEC avec le FMI.

Tableau 1. Mali — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-14

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014
			Est.	Progr. ¹	Progr. rév.	Progr.		Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)								
Comptes nationaux et prix								
PIB réel	5.0	4.5	5.8	5.3	5.4	5.6	5.4	5.1
Déflateur du PIB	8.8	3.6	4.0	4.4	4.1	2.5	2.4	2.4
Inflation IPC (moyenne)	9.1	2.2	1.4	3.5	3.0	2.8	2.3	2.4
Secteur extérieur (variation en pourcentage)								
Termes de l'échange (détérioration -)	36.3	15.9	-9.0	12.7	14.0	2.7	3.2	0.9
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	8.0	0.3	-6.3
Monnaie et crédit (contribution à croissance monnaie sens large)								
Crédit à l'État	-3.2	-13.9	2.5	6.1	6.7	3.0	1.2	-1.1
Crédit à l'économie	5.2	7.2	8.4	8.5	6.6	6.0	5.6	7.1
Masse monétaire au sens large (M2)	0.5	16.0	9.0	10.8	11.5	12.7	10.6	8.2
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne								
Investissement intérieur brut	19.0	20.3	18.4	20.4	20.5	20.0	21.8	23.2
<i>dont</i> : État	7.5	10.8	7.9	8.9	9.0	7.5	8.3	8.7
Épargne nationale brute	6.9	13.0	11.0	12.6	13.0	14.6	16.2	17.3
<i>dont</i> : État	0.6	0.5	1.6	2.3	2.3	0.7	1.5	2.0
Épargne intérieure brute	5.2	12.6	9.8	12.8	13.0	15.4	17.4	18.3
Finances de l'administration centrale								
Recettes	15.5	17.1	17.3	16.7	16.7	17.6	18.1	18.5
Dons	3.4	4.6	2.9	3.3	3.5	2.9	2.8	2.8
Total des dépenses et prêts nets	21.2	25.9	22.9	24.2	24.4	23.4	23.6	23.7
Solde global (base ordonnancement, dons compris)	-2.2	-4.2	-2.7	-4.2	-4.2	-2.9	-2.7	-2.4
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ²	-0.3	-0.1	-0.1	-1.6	-1.6	-0.4	-0.3	0.0
Solde budgétaire de base sous-jacent (définition UEMOA) ³	-0.3	0.4	1.3	-0.5	-0.5	-0.1	0.0	0.0
Dettes intérieure ⁴	1.9	2.1	4.4	3.7	3.9	4.2	3.3	3.6
Secteur extérieur								
Solde transactions courantes, transferts officiels compris	-12.2	-7.3	-7.5	-7.7	-7.5	-5.4	-5.6	-5.9
Solde transactions courantes, hors transferts officiels	-13.4	-9.2	-9.2	-9.0	-9.0	-6.8	-6.8	-7.1
Exportations de biens et services	29.2	23.7	24.9	26.8	27.5	29.6	29.9	28.4
Importations de biens et services	43.0	31.4	33.5	34.3	35.0	34.2	34.3	33.3
Service de la dette/exportations de biens et services	3.7	4.2	2.9	3.2	4.0	3.8	2.3	2.7
Dettes extérieures	20.7	22.6	24.4	23.8	22.7	23.7	24.6	25.5
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal (milliards de francs CFA)	3,913	4,233	4,657	5,104	5,109	5,529	5,969	6,421
Balance globale des paiements (millions de dollars EU)	-74.5	646.5	-174.5	-102.9	-51.8	89.6	131.1	84.3
Taux d'intérêts du marché monétaire en % (fin de période)	6.0	4.0	4.1
Réserves internationales brutes (millions de dollars EU)								
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	11,300	13,200	12,875
en pourcentage de la masse monétaire au sens large	56.0	69.3	57.9
en mois d'importations de biens et de services	5.8	6.5	6.1
BCEAO Mali (imputé) ⁵	1,033	1,602	1,295	1,240	1,341	1,432	1,541	1,602
en pourcentage de la masse monétaire au sens large	48.6	60.6	49.6	41.5	42.9	41.1	40.3	39.0
Taux de change du dollar EU (fin de période)	481.5	449.3	496.2
Cours de l'or (dollar EU/once d'or fin, cotation off. de Londres)	872	973	1,225	1,427	1,582	1,758	1,760	1,790
Cours du pétrole (brut, livraison immédiate)(dollars EU/baril)	97.0	61.8	79.0	107.2	103.2	100.0	99.5	97.5

Sources : Ministère des Finances; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 11/141 : Mali — Sixième revue de l'accord au titre de la FEC.² Recettes totales plus dons au budget général, plus ressources provenant de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses financées sur ressources extérieures.³ Hors dépenses financées sur le produit de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.⁴ Comprend avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres dettes.⁵ Le chiffre pour 2009 tient compte de la nouvelle allocation de DTS et du produit de la privatisation de SOTELMA.

Tableau 2. Mali — Comptes nationaux, 2008-14

	Share ¹	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014
					Est.	Progr. ² Progr. révisé			
(Variation annuelle en pourcentage, à prix constants)									
Secteur primaire	32.6	13.2	5.6	11.4	6.5	6.9	5.4	5.6	5.7
Agriculture	19.1	20.2	6.4	16.0	8.3	8.5	6.1	6.4	6.6
Agriculture vivrière, hors riz	13.6	14.4	5.6	14.0	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Riz	3.1	48.5	6.0	24.0	5.8	5.5	5.8	5.8	5.8
Agriculture industrielle, hors coton	1.4	22.0	9.0	9.5	5.0	5.0	7.8	7.8	7.8
Coton	1.0	-16.8	16.8	6.5	60.0	67.0	4.0	9.8	11.9
Élevage	8.5	4.0	4.2	4.3	2.8	4.0	4.4	4.4	4.4
Pêche et forêt	5.0	3.7	5.3	4.5	4.6	4.6	3.7	3.7	3.7
Secteur secondaire	20.4	-4.6	3.5	-2.1	5.4	4.5	8.9	7.1	3.9
Industries extractives	6.7	-6.4	1.5	-14.3	3.3	0.1	10.0	10.0	-2.0
Industries manufacturières	6.9	-14.4	0.9	0.1	6.0	7.4	10.4	3.9	5.7
Agroalimentaire	2.6	-20.0	8.0	4.0	4.0	10.0	5.4	4.5	4.3
Textile	3.0	-34.0	5.0	4.9	12.0	5.1	29.0	4.0	9.8
Autres	1.3	16.2	-9.2	-8.4	4.0	5.4	2.6	3.0	3.7
Énergie	1.9	10.0	10.0	10.0	9.0	8.0	9.4	9.4	9.4
Bâtiment et travaux publics	4.9	4.5	6.0	7.0	5.0	5.0	5.6	5.6	5.6
Secteur tertiaire	36.9	4.3	3.5	4.6	4.2	4.4	4.9	4.9	4.9
Transports et télécommunications	5.6	10.0	1.9	5.0	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Commerce	14.3	4.4	4.5	5.5	4.5	4.5	6.5	6.5	6.5
Services financiers	0.8	2.0	3.5	3.5	3.0	3.0	3.8	3.8	3.8
Autres services non financiers	6.9	1.0	5.3	4.0	3.5	5.0	4.0	4.0	4.0
Administration publique	9.7	2.0	1.9	3.0	3.0	3.0	2.0	2.0	2.0
Services bancaires	-0.4	5.5	4.0	5.0	5.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Impôts indirects	10.1	-2.0	5.9	4.2	4.3	4.3	2.4	3.0	5.6
PIB (aux prix du marché)	100.0	5.0	4.5	5.8	5.3	5.4	5.6	5.4	5.1
(En pourcentage du PIB nominal)									
Comptes nationaux									
Investissement intérieur brut		19.0	20.3	18.4	20.4	20.5	20.0	21.8	23.2
Épargne nationale brute		6.9	13.0	11.0	12.6	13.0	14.6	16.2	17.3
Solde transactions courantes (transf. off.)		-12.2	-7.3	-7.5	-7.7	-7.7	-6.9	-5.7	-5.9
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (en milliards de francs CFA)		3,913	4,233	4,657	5,104	5,109	5,529	5,969	6,421
Déflateur du PIB (variation annuelle en pourcentage)		8.8	3.6	4.0	4.4	4.1	2.5	2.4	2.4

Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Part du PIB nominal de 2007.² Rapport du FMI n° 11/141 : Mali — Sixième revue de l'accord au titre de la FEC.

Tableau 3. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008-14

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014
				Est.	Progr. ¹ Progr. Révisé			
	(Milliards de francs CFA)							
Recettes et dons	741,5	918,9	940,0	1 019,3	1 030,5	1 132,8	1 248,6	1 368,6
Recettes totales	607,3	725,0	806,3	852,5	851,8	972,2	1 078,9	1 189,6
Recettes budgétaires	540,6	653,2	727,6	781,0	780,3	894,8	994,6	1 098,9
Recettes fiscales	519,4	624,3	681,8	727,9	731,1	836,2	931,2	1 030,7
Impôts directs	149,7	177,1	204,6	214,1	216,9	224,5	254,9	279,7
Impôts indirects	369,7	447,2	477,2	513,8	514,2	611,7	676,3	751,0
TVA	200,8	247,4	261,8	300,7	309,4	340,1	379,3	421,8
Accises sur produits pétroliers	35,2	23,1	25,5	24,1	4,0	7,0	7,6	8,1
Droits d'importation	64,3	90,1	94,6	98,4	110,0	113,3	122,9	140,3
Autres impôts indirects	91,9	93,6	102,3	127,5	127,7	191,3	209,8	227,2
Remboursements impôts	-22,5	-7,0	-6,9	-37,0	-37,0	-40,0	-43,2	-46,5
Recettes non fiscales	21,2	28,9	45,8	53,1	49,2	58,6	63,4	68,3
Fonds spéciaux et budgets annexes	66,7	71,8	78,7	71,5	71,5	77,4	84,3	90,7
Dons	134,2	193,9	133,7	166,9	178,8	160,6	169,7	179,0
Projets	54,6	96,5	57,2	83,7	83,7	85,9	92,7	99,8
Appuis budgétaires	79,6	97,4	76,5	83,2	95,1	74,7	77,0	79,3
dont : appuis au budget général	25,0	51,9	54,9	47,1	49,2	46,4	46,4	46,4
dont : appuis sectoriels	54,6	45,5	21,6	36,1	45,9	28,3	30,6	32,9
Dép. totales et prêts nets (base ordonnancements)	828,2	1 097,8	1 064,4	1 235,3	1 244,3	1 291,7	1 408,1	1 522,8
Dépenses budgétaires	753,9	1 004,4	971,0	1 154,9	1 175,9	1 216,3	1 323,7	1 432,1
Dépenses courantes	459,1	549,0	601,2	703,0	714,8	800,1	828,5	875,1
Traitements et salaires	186,0	213,5	231,8	270,2	269,8	306,8	323,1	340,4
Biens et services	164,7	190,2	213,2	232,5	233,5	250,5	260,3	282,3
Transferts et subventions	94,3	129,6	137,1	175,3	183,5	209,7	215,8	220,5
Intérêts	14,1	15,7	19,1	25,1	28,1	33,1	29,3	31,9
dont : intérieurs	1,6	3,3	6,1	8,0	11,0	13,6	13,8	13,8
Dépenses en capital	294,9	455,4	369,8	451,9	461,1	416,2	495,3	556,9
Financées sur ressources extérieures	172,8	303,2	187,6	239,4	249,2	240,4	266,6	286,7
Financées sur ressources intérieures	122,1	152,2	182,2	212,4	211,9	175,8	228,7	270,2
Fonds spéciaux et budgets annexes	66,7	71,8	78,7	71,5	71,5	77,4	84,3	90,7
Prêts nets	7,6	21,6	14,7	8,9	-3,1	-2,0	0,0	0,0
Solde budgétaire global (hors dons)	-220,9	-372,8	-258,1	-382,8	-392,5	-319,4	-329,2	-333,2
Solde budgétaire global (dons compris)	-86,7	-178,9	-124,4	-216,0	-213,8	-158,8	-159,5	-154,1
Variation des arriérés	0,0	-59,1	-29,0	-12,3	-12,3	-14,2	0,0	0,0
Ajustement base caisse	49,2	33,1	-53,3	4,2	4,2	0,0	-21,3	5,7
Solde global (base caisse, dons compris)	-37,5	-204,8	-206,7	-224,1	-221,9	-173,0	-180,7	-148,4
Financement	37,5	204,8	206,7	224,1	221,9	173,0	180,7	148,4
Financement extérieur (net)	82,5	180,3	131,2	137,6	136,2	126,5	161,6	168,8
Prêts	99,9	200,8	152,6	164,4	165,1	168,3	185,3	196,2
Prêts projets	70,8	161,1	108,8	119,7	119,7	126,2	143,3	154,1
dont : non concessionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,5	25,5
Prêts budgétaires	29,1	39,7	43,8	44,7	45,4	42,1	42,1	42,1
Amortissement	-28,3	-33,5	-32,4	-40,8	-42,9	-53,3	-23,8	-27,4
Allègement de dette	10,9	13,0	11,0	14,0	14,0	11,6	0,0	0,0
Financement intérieur (net)	-45,0	24,5	75,5	86,5	85,7	46,5	19,2	-20,3
Système bancaire	-31,7	-142,8	96,0	79,2	87,3	43,5	19,2	-20,3
Banque centrale	78,8	18,5	19,2	-20,3
Banques commerciales	8,6	25,1	0,0	0,0
Produit des privatisations	39,1	180,4	0,2	3,3	3,3	0,0	0,0	0,0
Financement non bancaire	-52,4	-13,1	-20,8	4,0	-4,9	3,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire</i>								
Solde budgétaire de base ²	-37,3	-58,1	-59,5	-129,4	-129,4	-67,5	-62,6	-46,4
Solde budgétaire de base sous-jacent ³	-37,3	-33,7	3,6	-73,5	-73,5	-51,5	-46,4	-46,4
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ⁴	-12,3	-6,2	-4,6	-82,3	-80,1	-21,1	-16,2	0,0
Solde budgétaire de base sous-jacent (définition UEMOA) ⁴	-12,3	18,2	58,5	-26,4	-24,3	-5,1	0,0	0,0
Appui budgétaire général	54,1	91,6	98,7	91,8	94,7	88,5	88,5	88,5
Dépenses financées sur privatisation de SOTELMA	0,0	24,5	63,1	55,9	55,9	16,0	16,2	0,0
PIB nominal	3 913	4 233	4 657	5 104	5 109	5 529	5 969	6 421

Sources : Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 11/141 : Mali — Sixième revue de l'accord au titre de la FEC.² Recettes totales, plus ressources provenant de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses financées sur ressources extérieures.³ Hors dépenses financées sur le produit de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.⁴ Recettes totales plus dons au budget général, plus ressources provenant de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011

	Mars		Juin		Septembre	Décembre	
	Progr. ¹	Est.	Progr. ²	Est.	Progr. ²	Progr. ²	Progr. rév.
(Milliards de francs CFA)							
Recettes et dons	283,6	226,2	487,8	525,7	745,9	1 019,3	1 030,5
Recettes totales	199,1	192,9	399,5	433,3	617,2	852,5	851,8
Recettes budgétaires	181,3	169,2	365,9	386,9	565,4	781,0	780,3
Recettes fiscales	173,7	160,8	341,0	369,8	526,9	727,9	731,1
Impôts directs	51,1	48,1	100,6	124,5	155,2	214,1	216,9
Impôts indirects	122,6	112,7	240,4	245,3	371,7	513,8	514,2
TVA	69,0	67,2	141,3	145,9	218,0	300,7	309,4
Accises sur produits pétroliers	5,4	1,8	11,3	2,7	17,5	24,1	4,0
Droits d'importation	24,0	24,8	46,2	52,4	71,3	98,4	110,0
Taxes indirectes	31,9	22,2	59,9	48,7	92,4	127,5	127,7
Remboursements impôts	-7,7	-3,3	-18,5	-4,4	-27,6	-37,0	-37,0
Recettes non fiscales	7,5	7,9	25,0	15,4	38,5	53,1	49,2
Fonds spéciaux et budgets annexes	17,9	23,7	33,6	46,4	51,8	71,5	71,5
Dons	84,5	33,3	88,2	92,5	128,7	166,9	178,8
Projets	38,7	15,0	41,8	43,4	62,7	83,7	83,7
Appuis budgétaires	45,8	18,3	46,4	49,1	66,0	83,2	95,1
dont : appuis au budget général	17,2	8,1	17,8	27,3	34,4	47,1	49,2
dont : appuis sectoriels	28,6	10,2	28,6	21,8	31,6	36,1	45,9
Dép. totales et prêts nets (base ordonnancements)	331,4	211,0	618,1	534,7	924,1	1 235,3	1 244,3
Dépenses budgétaires	311,5	187,9	580,0	489,8	865,6	1 154,9	1 175,9
Dépenses courantes	160,3	120,8	343,5	286,2	522,2	703,0	714,8
Traitements et salaires	63,7	56,3	127,6	124,0	198,9	270,2	269,8
Biens et services	53,3	32,4	116,3	77,8	174,4	232,5	233,5
Transferts et subventions	37,4	25,1	87,6	71,6	131,4	175,3	183,5
Intérêts	5,9	7,0	12,1	12,7	17,5	25,1	28,1
dont : intérieurs	2,5	4,2	2,5	5,5	4,4	8,0	11,0
Dépenses en capital	151,2	53,6	236,5	174,7	343,4	451,9	461,1
Financées sur ressources extérieures	104,6	23,1	130,3	63,2	184,1	239,4	249,2
Financées sur ressources intérieures	46,6	15,2	106,2	66,0	159,3	212,4	211,9
Fonds spéciaux et budgets annexes	17,9	23,7	33,6	46,4	51,8	71,5	71,5
Prêts nets	2,0	-0,6	4,5	-1,5	6,7	8,9	-3,1
Solde budgétaire global (hors dons)	-132,2	-18,1	-218,5	-101,5	-306,9	-382,8	-392,5
Solde budgétaire global (dons compris)	-47,8	15,2	-130,3	-9,0	-178,1	-216,0	-213,8
Variation des arriérés	-5,2	0,0	-12,3	0,0	-12,3	-12,3	-12,3
Ajustement base caisse	-80,0	-56,4	-18,1	-33,1	-43,8	4,2	4,2
Solde global (base caisse, dons compris)	-132,9	-41,2	-160,7	-42,1	-234,2	-224,1	-221,9
Financement	132,9	41,2	160,7	42,1	234,2	224,1	221,9
Financement extérieur (net)	62,5	20,0	76,5	55,5	103,0	137,6	136,2
Prêts	65,5	23,1	93,3	63,2	123,3	164,4	165,1
Prêts projets	37,4	23,1	59,8	63,2	89,8	119,7	119,7
Prêts budgétaires	28,1	0,0	33,5	0,0	33,5	44,7	45,4
Amortissement	-4,6	-4,5	-23,8	-14,7	-30,8	-40,8	-42,9
Allègement de dette	1,6	1,4	7,0	7,0	10,5	14,0	14,0
Financement intérieur (net)	70,5	21,2	84,2	-13,5	131,3	86,5	85,7
Système bancaire	59,4	73,1	80,5	79,1	125,8	79,2	87,3
Banque centrale	...	32,8	...	51,1	78,8
Banques commerciales	...	40,3	...	28,0	8,6
Produit des privatisations	0,0	0,0	1,7	0,0	2,5	3,3	3,3
Financement non bancaire	11,1	4,8	2,0	-61,6	3,0	4,0	-4,9
Écart statistique	...	-56,7	...	-31,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire</i>							
Solde budgétaire de base ³	-26,0	21,9	-81,3	14,3	-112,3	-129,4	-129,4
Solde budgétaire de base sous-jacent ⁴	-17,0	23,3	-53,3	34,3	-70,3	-73,5	-73,5
Appuis budgétaires extérieurs	73,9	18,3	79,9	49,1	99,5	127,9	140,5
Recours de l'État au financement bancaire et au marché financier	79,2	79,0	78,4	81,9	122,6	74,9	74,1
Dépenses financées sur produit privatisation SOTELMA	9,0	1,3	28,0	20,0	41,9	55,9	55,9

Sources : Ministère des Finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue de l'accord au titre de la FEC² Rapport du FMI n° 11/141 : Mali — Sixième revue de l'accord au titre de la FEC.³ Recettes totales, plus ressources provenant de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses financées sur ressources extérieures.⁴ Hors dépenses financées sur le produit de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.

Tableau 5. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008-14

	2008	2009	2010 Est.	2011		2012 Progr.	2013 2014	
				Progr. ¹	Progr. rév.		Projections	
(Pourcentage du PIB)								
Recettes et dons	19,0	21,7	20,2	20,0	20,2	20,5	20,9	21,3
Recettes totales	15,5	17,1	17,3	16,7	16,7	17,6	18,1	18,5
Recettes budgétaires	13,8	15,4	15,6	15,3	15,3	16,2	16,7	17,1
Recettes fiscales	13,3	14,7	14,6	14,3	14,3	15,1	15,6	16,1
Impôts directs	3,8	4,2	4,4	4,2	4,2	4,1	4,3	4,4
Impôts indirects	9,4	10,6	10,2	10,1	10,1	11,1	11,3	11,7
TVA	5,1	5,8	5,6	5,9	6,1	6,2	6,4	6,6
Accises sur produits pétroliers	0,9	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
Droits d'importation	1,6	2,1	2,0	1,9	2,2	2,0	2,1	2,2
Taxes indirectes	2,3	2,2	2,2	2,5	2,5	3,5	3,5	3,5
Remboursements impôts	-0,6	-0,2	-0,1	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7
Recettes non fiscales	0,5	0,7	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,7	1,7	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Dons	3,4	4,6	2,9	3,3	3,5	2,9	2,8	2,8
Projets	1,4	2,3	1,2	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Appuis budgétaires	2,0	2,3	1,6	1,6	1,9	1,3	1,3	1,2
<i>dont</i> : appuis au budget général	0,6	1,2	1,2	0,9	1,0	0,8	0,8	0,7
<i>dont</i> : appuis sectoriels	1,4	1,1	0,5	0,7	0,9	0,5	0,5	0,5
Dép. totales et prêts nets (base ordonnancements)	21,2	25,9	22,9	24,2	24,4	23,4	23,6	23,7
Dépenses budgétaires	19,3	23,7	20,8	22,6	23,0	22,0	22,2	22,3
Dépenses courantes	11,7	13,0	12,9	13,8	14,0	14,5	13,9	13,6
Traitements et salaires	4,8	5,0	5,0	5,3	5,3	5,5	5,4	5,3
Biens et services	4,2	4,5	4,6	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4
Transferts et subventions	2,4	3,1	2,9	3,4	3,6	3,8	3,6	3,4
Intérêts	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
<i>dont</i> : intérieurs	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses en capital	7,5	10,8	7,9	8,9	9,0	7,5	8,3	8,7
Financées sur ressources extérieures	4,4	7,2	4,0	4,7	4,9	4,3	4,5	4,5
Financées sur ressources intérieures	3,1	3,6	3,9	4,2	4,1	3,2	3,8	4,2
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,7	1,7	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Prêts nets	0,2	0,5	0,3	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire global (hors dons)	-5,6	-8,8	-5,5	-7,5	-7,7	-5,8	-5,5	-5,2
Solde budgétaire global (dons compris)	-2,2	-4,2	-2,7	-4,2	-4,2	-2,9	-2,7	-2,4
Variation des arriérés	0,0	-1,4	-0,6	-0,2	-0,2	-0,3	0,0	0,0
Ajustement base caisse	1,3	0,8	-1,1	0,1	0,1	0,0	-0,4	0,1
Solde global (base caisse, dons compris)	-1,0	-4,8	-4,4	-4,4	-4,3	-3,1	-3,0	-2,3
Financement	1,0	4,8	4,4	4,4	4,3	3,1	3,0	2,3
Financement extérieur (net)	2,1	4,3	2,8	2,7	2,7	2,3	2,7	2,6
Prêts	2,6	4,7	3,3	3,2	3,2	3,0	3,1	3,1
Prêts projets	1,8	3,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4
<i>dont</i> : non concessionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
Prêts budgétaires	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7
Amortissement	-0,7	-0,8	-0,7	-0,8	-0,8	-1,0	-0,4	-0,4
Allègement de dette	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,0	0,0
Financement intérieur (net)	-1,2	0,6	1,6	1,7	1,7	0,8	0,3	-0,3
Système bancaire	-0,8	-3,4	2,1	1,6	1,7	0,8	0,3	-0,3
Banque centrale	1,5	0,3	0,3	-0,3
Banques commerciales	0,2	0,5	0,0	0,0
Produit des privatisations	1,0	4,3	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Financement non bancaire	-1,3	-0,3	-0,4	0,1	-0,1	0,1	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire</i>								
Solde budgétaire de base ²	-1,0	-1,4	-1,3	-2,5	-2,5	-1,2	-1,0	-0,7
Solde budgétaire de base sous-jacent ³	-1,0	-0,8	0,1	-1,4	-1,4	-0,9	-0,8	-0,7
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ⁴	-0,3	-0,1	-0,1	-1,6	-1,6	-0,4	-0,3	0,0
Solde budgétaire de base sous-jacent (définition UEMOA) ³	-0,3	0,4	1,3	-0,5	-0,5	-0,1	0,0	0,0
Appuis au budget général	1,4	2,2	2,1	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4
Dépenses fin. sur produit de la privatisation de SOTELMA	0,0	0,6	1,4	1,1	1,1	0,3	0,3	0,0
PIB nominal (en milliards FCFA)	3 913	4 233	4 657	5 104	5 109	5 529	5 969	6 421

Sources : Ministère des Finances; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 11/141 : Mali — Sixième revue de l'accord au titre de la FEC.² Recettes totales plus recettes dégagées par l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.³ Hors dépenses financées sur le produit de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.⁴ Recettes totales plus appuis au budget général, plus ressources provenant de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

Tableau 6. Mali -- Opérations financières de l'administration centrale, Classification du MSFP 2001¹, 2008-14

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
			Est.	Progr. rév.	Progr.	Projections	
	(Milliards de francs CFA)						
Recettes	752.4	931.9	951.0	1,044.5	1,144.4	1,248.6	1,368.6
Impôts	519.4	624.3	681.8	731.1	836.2	931.2	1,030.7
Dons	145.1	206.9	144.7	192.7	172.2	169.7	179.0
Courants	25.0	51.9	54.9	49.2	46.4	46.4	46.4
Capital	120.1	155.0	89.8	143.5	125.8	123.3	132.6
Autres recettes	87.9	100.7	124.5	120.7	136.0	147.7	158.9
Dépenses	820.6	1,076.2	1,049.7	1,247.4	1,293.7	1,408.1	1,522.8
Charges	525.8	620.8	679.9	786.3	877.5	912.8	965.8
Rémunération des salariés	186.0	213.5	231.8	269.8	306.8	323.1	340.4
Utilisation des biens et services	164.7	190.2	213.2	233.5	250.5	260.3	282.3
Intérêts	14.1	15.7	19.1	28.1	33.1	29.3	31.9
Subventions	0.0	4.0	13.5	25.8	30.0	32.4	34.8
Dons	75.3	88.9	100.3	110.3	129.9	141.4	153.3
Autres charges	85.7	108.5	102.1	118.9	127.2	126.3	123.0
Acquisition nette d'actifs non financiers	294.9	455.4	369.8	461.1	416.2	495.3	556.9
Solde brut de gestion	226.6	311.1	271.1	258.2	266.9	335.8	402.8
Capacité (+)/besoin (-) de financement net	-68.2	-144.3	-98.7	-202.9	-149.2	-159.5	-154.1
Transactions financières (net)	-68.2	-144.3	-98.7	-202.9	-149.2	-159.5	-154.1
Acquisition nette d'actifs financiers	8.0	51.0	-2.0	-87.4	-18.0	-15.4	22.4
Intérieurs	8.0	51.0	-2.0	-87.4	-18.0	-15.4	22.4
Numéraires et dépôts	39.5	209.8	-17.0	-55.9	-16.0	-15.4	22.4
Crédits (prêts nets)	7.6	21.6	14.7	-3.1	-2.0	0.0	0.0
Actions et autres titres de participation (produit des privatisations)	-39.1	-180.4	11.2	-3.3	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	-10.9	-25.1	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	76.2	195.3	96.8	115.5	131.2	144.1	176.5
Intérieurs	-8.8	26.5	-26.4	-32.1	12.5	-21.3	5.7
Titres d'endettement et emprunts	-6.1	16.3	113.1	-4.6	27.5	0.0	0.0
Autres comptes à payer	-2.7	10.2	-139.4	-27.5	-15.0	-21.3	5.7
Extérieurs	85.00	168.8	123.1	147.7	118.7	165.4	170.8
<i>Pour mémoire :</i>							
Variation de la valeur nette : transactions	-68.2	-144.3	-98.7	-202.9	-149.2	-159.5	-154.1
PIB nominal	3,912.8	4,232.9	4,657.1	5,109.4	5,529.3	5,969.4	6,421.4

Sources : Ministère des Finances; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques de finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/fra/index.htm>).

Tableau 7. Mali – Balance des paiements, 2008-14

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014
				Est.	Progr. ¹			
(Milliards de francs CFA)								
Solde des transactions courantes								
Hors transferts officiels	-523,7	-391,2	-426,3	-460,4	-457,8	-374,1	-408,7	-457,3
Transferts officiels compris	-476,2	-308,9	-348,3	-393,5	-383,4	-300,4	-332,8	-379,2
Balance commerciale	-284,7	-100,2	-155,7	-80,4	-90,2	53,8	83,9	52,0
Exportations, f.à.b.	939,1	837,7	969,9	1 192,7	1 202,7	1 423,6	1 565,2	1 599,3
Coton (fibre)	91,2	66,8	73,6	174,0	130,1	128,3	135,1	150,3
Or	645,9	635,5	737,3	870,4	910,1	1 114,0	1 236,5	1 242,5
Autres	202,0	135,4	159,1	148,4	162,4	181,3	193,6	206,5
Importations, f.à.b.	-1 223,8	-937,9	-1 125,6	-1 273,1	-1 292,9	-1 369,8	-1 481,3	-1 547,4
Produits pétroliers	-261,2	-211,8	-289,2	-402,6	-366,2	-378,0	-403,8	-410,2
Denrées alimentaires	-153,0	-147,0	-162,4	-161,5	-178,8	-202,3	-217,5	-227,7
Autres	-809,5	-579,0	-674,0	-709,1	-747,8	-789,5	-860,1	-909,5
Services, net	-255,2	-222,5	-246,2	-303,4	-292,1	-310,2	-344,6	-364,7
Crédit	203,4	167,3	188,4	176,2	201,3	211,0	219,4	226,3
Débit	-458,7	-389,9	-434,6	-479,5	-493,4	-521,1	-564,0	-591,0
<i>dont</i> : frêt et assurance	-250,8	-173,3	-247,0	-293,8	-298,4	-316,1	-347,5	-363,0
Revenu, net	-140,0	-215,8	-173,1	-229,5	-225,3	-280,0	-311,7	-310,8
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur dette publique	-16,2	-12,4	-13,0	-17,1	-17,1	-19,5	-15,5	-18,1
Transferts, net	203,7	229,6	226,7	219,8	224,2	235,9	239,7	244,4
Transferts privés, net	156,2	147,3	148,8	153,0	149,8	162,2	163,8	166,2
Transferts officiels, net	47,5	82,3	77,9	66,9	74,5	73,7	75,9	78,1
<i>dont</i> : appui budgétaire	25,0	46,1	54,9	47,1	49,2	46,4	46,4	46,4
Compte de capital et d'opérations financières	423,1	648,8	262,1	344,2	359,3	342,0	394,2	419,0
Compte de capital, net	158,2	194,4	123,4	128,1	137,8	123,2	133,0	143,1
<i>dont</i> : prêts projets	109,2	143,8	78,8	119,8	129,5	114,2	123,3	132,6
Compte d'opérations financières	264,9	454,4	138,7	202,2	221,5	218,8	261,2	275,9
Secteur privé, net	194,1	244,7	7,5	78,6	85,3	92,3	99,6	107,2
Investissement direct, net	80,5	353,8	91,1	77,3	83,9	90,8	98,1	105,5
Investissement de portefeuille, net	3,4	4,4	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,7
Autres flux de capitaux privés	110,2	-113,6	-84,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Officiel, net	70,8	209,8	120,2	123,6	122,2	115,0	161,6	168,8
Décaissements	99,9	200,8	152,6	164,4	165,1	168,3	185,3	196,2
Aide budgétaire	29,1	39,7	43,8	44,7	45,4	42,1	42,1	42,1
Financement de projets	70,8	161,1	108,8	119,7	119,7	126,2	143,3	154,1
Autorité monétaire	0,0	52,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement de la dette publique	-29,1	-43,5	-32,4	-40,8	-42,9	-53,3	-23,8	-27,4
Erreurs et omissions	19,9	-35,0	10,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-33,2	304,5	-86,2	-49,3	-24,1	41,7	61,4	39,8
Financement	33,2	-304,5	86,2	49,3	24,1	-41,7	-61,4	-39,8
Avoirs extérieurs, net	22,3	-316,7	75,2	35,3	10,1	-53,2	-61,4	-39,8
<i>dont</i> : FMI, net	13,4	0,0	2,9	17,6	25,4	5,0	3,8	2,1
Assistance au titre de l'initiative PPTE	10,9	12,2	11,0	14,0	14,0	11,6	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes								
Hors transferts officiels	-13,4	-9,2	-9,2	-9,0	-9,0	-6,8	-6,8	-7,1
Transferts officiels compris	-12,2	-7,3	-7,5	-7,7	-7,5	-5,4	-5,6	-5,9
(Variation annuelle en pourcentage)								
Commerce extérieur								
Indice du volume des exportations	-4,3	-11,5	0,9	0,5	2,0	22,1	7,5	2,5
Indice du volume des importations	50,3	-11,7	-4,6	6,2	8,5	12,2	9,4	5,8
Valeur unitaire des exportations	29,0	0,8	14,5	21,0	21,9	-3,1	2,3	-0,4
Valeur unitaire des importations	-5,4	-13,0	25,8	7,3	6,9	-5,6	-0,8	-1,3
Termes de l'échange	36,3	15,9	-9,0	12,7	14,0	2,7	3,2	0,9

Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 11/141 : Mali — Sixième revue au titre de l'accord FEC.

Tableau 8. Mali -- Situation monétaire, 2008-14

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	
				Est. Septembre Estimation	Progr. ¹ Progr. rév.				
(Milliards de francs CFA)									
Avoirs extérieurs nets	496,4	742,4	726,0	719,0	676,8	701,9	755,2	816,5	856,4
BCEAO	467,1	638,3	552,2	587,4	502,9	528,1	581,3	642,7	682,5
Banques commerciales	29,4	104,0	173,8	131,6	173,8	173,8	173,8	173,8	173,8
Avoirs intérieurs nets	527,2	445,5	568,0	677,8	757,0	741,4	871,1	981,5	1 089,5
Crédit net à l'État	-156,2	-299,0	-269,9	-221,7	-190,7	-182,5	-139,0	-119,8	-140,2
BCEAO	5,5	-113,4	-74,1	-53,7	...	4,7	23,2	42,3	22,0
Banques commerciales	-161,7	-185,5	-195,7	-168,5	...	-187,2	-162,1	-162,1	-162,1
Autre	0,0	-0,1	-0,1	0,4	...	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit à l'économie	671,2	745,0	845,3	940,6	955,1	931,3	1 017,5	1 108,7	1 237,1
Autres postes, nets	12,2	-0,5	-7,4	25,4	-7,4	-7,4	-7,4	-7,4	-7,4
Masse monétaire (M2)	1 023,6	1 187,9	1 294,5	1 396,8	1 433,8	1 443,3	1 626,3	1 798,0	1 945,9
Circulation fiduciaire hors banques	317,1	304,5	314,5	380,5	348,0	350,7	395,1	436,8	472,8
Dépôts bancaires	706,6	883,4	980,0	1 016,3	1 085,8	1 092,6	1 231,1	1 361,2	1 473,1
<i>Pour mémoire :</i>									
Monnaie centrale (M0)	491,1	541,2	545,1	597,3	687,9	607,8	684,8	757,2	819,4
Reserves internationales brutes BCEAO	497,5	719,7	642,6	677,8	594,4	619,6	667,8	724,2	759,0
en pourcentage de la monnaie au sens large	48,6	60,6	49,6	48,5	41,5	42,9	41,1	40,3	39,0
(Pourcentage de la masse monétaire au sens large, début de période)									
Contribution à l'expansion de la masse monétaire ²									
Masse monétaire (M2)	0,5	16,0	9,0	12,8	10,8	11,5	12,7	10,6	8,2
Avoirs extérieurs nets	-2,9	24,0	-1,4	-4,9	-3,8	-1,9	3,7	3,8	2,2
BCEAO	0,6	16,7	-7,3	-2,4	-3,8	-1,9	3,7	3,8	2,2
Banques commerciales	-3,6	7,3	5,9	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs intérieurs nets	3,5	-8,0	10,3	17,7	14,6	13,4	9,0	6,8	6,0
Crédit à l'administration centrale	-3,2	-13,9	2,5	2,2	6,1	6,7	3,0	1,2	-1,1
Crédit à l'économie	5,2	7,2	8,4	14,5	8,5	6,6	6,0	5,6	7,1
Autres postes, nets	1,5	-1,2	-0,6	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
<i>Pour mémoire :</i>									
Masse monétaire (M2)	0,5	16,0	9,0	12,8	10,8	11,5	12,7	10,6	8,2
Monnaie centrale (M0)	5,0	10,2	0,7	8,7	10,8	11,5	12,7	10,6	8,2
Crédit à l'économie	8,5	11,0	13,5	23,6	13,0	10,2	9,3	9,0	11,6
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3,8	3,6	3,6	3,7	3,6	3,5	3,4	3,3	3,3
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	2,1	2,2	2,4	2,3	2,1	2,4	2,4	2,4	2,4
Circulation fiduciaire hors banques/M2	31,0	25,6	24,3	27,2	24,3	24,3	24,3	24,3	24,3

Sources : BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 11/141 : Mali —Sixième revue au titre de l'accord FEC.² Pour septembre 2011, en pourcentage de la masse monétaire au sens large de la fin septembre 2010.

Tableau 9. Mali -- Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007-11¹

	2007	2008	2009	2010	2011 ²
	(En pourcentage)				
Fonds propres					
Fonds propres/actifs pondérés des risques	10,8	11,4	9,9	16,9	15,0
Fonds propres de base/actifs pondérés des risques	9,9	10,5	9,4	15,4	...
Fonds propres (valeur nette), en pourcentage des actifs	5,6	6,0	5,7	9,2	...
Répartition sectorielle du crédit à l'économie					
Agriculture	7,7	7,5	4,2	2,5	2,8
Mines, industries manufacturières et entreprises publiques	13,9	13,8	14,9	14,6	16,4
Bâtiment et travaux publics	1,9	2,4	2,4	4,2	3,8
Commerce de gros et de détail	42,8	43,6	45,4	41,6	46,1
Autres activités	33,7	33,0	32,4	37,4	30,9
Qualité des actifs					
Ratio prêts improductifs/total des crédits	25,1	25,3	21,9	21,5	...
Prêts improductifs/total des crédits, moins provisionnements	10,7	9,3	9,1	8,8	9,2
Provisions/total brut des prêts improductifs	65,5	66,9	59,5	64,0	63,3
Provisions/total brut des crédits	16,1	15,4	14,8	13,5	13,7
Produit et rentabilité					
Rendement sur actifs (ROA)	-0,8	0,8	0,6	1,4	...
Rendement sur fonds propres (ROE)	-14,0	12,9	10,0	15,2	...
Liquidité					
Actifs liquides/total des actifs	40,7	43,8	48,9	50,6	...
Actifs liquides/passifs à court terme	81,5	84,0	61,2	92,9	...
Ratio dépôts/actifs	81,4	73,6	73,0	75,4	...
Ratio crédits/dépôts	83,7	90,7	71,1	69,8	68,4
Pour mémoire ³					
Taux créditeur	4,8	5,0	4,7	4,9	4,9
Taux débiteur	10,0	9,8	9,4	9,3	9,4

Sources : BCEAO et estimations des services du FMI.

¹ Ratios calculés sur la base de l'encours moyen de la période.² À fin juin 2011.³ Moyenne.

Tableau 10. Mali – Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2011-24¹

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	(Millions de DTS)													
Obligations envers le FMI sur la base des crédits en cours														
Principal	0,5	1,2	2,9	5,2	5,7	8,2	9,8	8,1	5,8	5,2	2,3	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base des crédits en cours ou prévus														
Principal	0,5	1,2	2,9	5,2	5,7	8,2	12,6	12,5	11,8	12,4	9,5	4,4	2,8	1,2
Commissions et intérêts	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des obligations sur la base des crédits en cours ou prévus														
En millions de DTS	0,5	1,4	3,1	5,4	5,9	8,4	12,8	12,7	11,9	12,5	9,6	4,5	2,9	1,3
En milliards de francs CFA	0,7	1,9	4,2	7,3	7,8	11,1	16,9	16,7	15,8	16,5	12,6	5,9	3,8	1,6
En pourcentage des recettes publiques	0,1	0,2	0,4	0,6	0,6	0,8	1,1	1,0	0,9	0,8	0,6	0,3	0,1	0,1
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	0,6	0,3	0,2	0,1
En pourcentage du service de la dette	1,3	2,5	7,9	12,2	12,1	15,8	22,2	20,3	17,1	16,2	11,1	4,6	2,7	1,1
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	0,6	1,5	3,4	5,8	6,3	9,0	13,7	13,6	12,8	13,4	10,3	4,8	3,1	1,3
Encours total des crédits du FMI ²														
En millions de DTS	66,3	73,1	78,2	81,0	75,4	67,2	54,6	42,1	30,3	17,9	8,4	4,0	1,2	0,0
En milliards de francs CFA	48,9	54,1	58,2	60,7	56,8	50,9	41,4	31,9	22,9	13,6	6,4	3,0	0,9	0,0
En pourcentage des recettes publiques	5,7	5,6	5,4	5,1	4,4	3,6	2,7	1,9	1,3	0,7	0,3	0,1	0,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	3,5	3,3	3,3	3,3	3,0	2,6	2,1	1,6	1,1	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette	85,8	72,4	109,6	102,2	87,5	72,4	54,3	38,6	24,9	13,3	5,6	2,4	0,6	0,0
En pourcentage du PIB	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8	0,7	0,5	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	71,1	78,4	83,8	86,8	80,8	72,0	58,5	45,1	32,5	19,2	9,0	4,3	1,3	0,0
Décaissements et rachats	34,5	6,8	5,1	2,8	-5,7	-8,2	-12,6	-12,5	-11,8	-12,4	-9,5	-4,4	-2,8	-1,2
Décaissements	35,0	8,0	8,0	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	0,5	1,2	2,9	5,2	5,7	8,2	12,6	12,5	11,8	12,4	9,5	4,4	2,8	1,2
<i>Pour mémoire :</i>	(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)													
PIB nominal	5 109	5 529	5 969	6 421	6 901	7 421	7 978	8 578	9 217	9 908	10 656	11 467	12 344	13 295
Exportations de biens et de services	1 404	1 635	1 785	1 826	1 881	1 945	1 997	2 057	2 126	2 191	2 266	2 350	2 447	2 556
Recettes publiques	852	972	1 079	1 190	1 288	1 400	1 520	1 652	1 795	1 952	2 123	2 312	2 520	2 748
Service de la dette	57	75	53	59	65	70	76	83	92	102	114	127	140	152

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections à partir de 2011 correspondent au nouveau programme envisagé et au calendrier des décaissements y afférents.

² Le total du service de la dette comprend les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 11. Mali -- Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC en vigueur, 2008-11

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
12,99 millions de DTS	28 mai 2008	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
5 millions de DTS	10 décembre 2008	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2008 et achèvement de la première revue de l'accord.
2 millions de DTS	6 juillet 2009	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2008 et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
2 millions de DTS	3 février 2010	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2009 et achèvement de la troisième revue de l'accord.
2 millions de DTS	16 juillet 2010	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2009 et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
2 millions de DTS	26 janvier 2011	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2010 et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
21 millions de DTS	13 juin 2011	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2010 et achèvement de la sixième revue de l'accord.
6 millions de DTS	1 ^{er} décembre 2011	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2011 et achèvement de la septième revue de l'accord.

Source : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 12. Mali -- Calendrier des décaissements proposé pour un nouvel accord FEC, 2011-14¹

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
6,00 millions de DTS	19 décembre 2011	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
4,00 millions de DTS	1 ^{er} juin 2012	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2011 et achèvement de la première revue de l'accord.
4,00 millions de DTS	1 ^{er} décembre 2012	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2012 et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
4,00 millions de DTS	1 ^{er} juin 2013	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2012 et achèvement de la troisième revue de l'accord.
4,00 millions de DTS	1 ^{er} décembre 2013	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2013 et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
4,00 millions de DTS	1 ^{er} juin 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
4,00 millions de DTS	1 ^{er} décembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord.

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Un pays membre ne pouvant avoir deux accords FEC en vigueur concomitamment au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un avant-projet de décision relatif à l'approbation d'un nouvel accord FEC sera présenté au Conseil pour adoption à l'expiration de celui en vigueur et une fois effectué le huitième et dernier décaissement y afférent (Tableau 11).

Tableau 13. Mali -- Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2009; cibles pour 2015

	1990	1995	2000	2005	2008	2009
Objectif 1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Objectif 2015 = Réduire de 1/2 par rapport à 1990 la pauvreté et la malnutrition					
Ratio emploi/population âgée d'au moins 15 ans, total (%)	48	48	49	47	47	47
Ratio emploi/population âgée de 15 à 24 ans, total (%)	38	39	40	36	35	35
PIB par personne ayant un emploi (\$ constants de 1990 en PPA)	1,874	1,929	2,094	2,463	2,608	2,608
Part des 20 % les plus pauvres de la population dans le revenu	7	5	6	7	7	..
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	38	30	28	28	..
Écart de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (%)	13	53	26	19	19	..
Ratio numérique de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	40	86	61	51	51	..
Emploi précaire, total (% du total des personnes ayant un emploi)	..	96	..	87
Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel	Objectif 2015 = Augmenter taux de scolarisation net à 100					
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	17	31	31	..
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	32	47	47	..
Écoliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)	76	74	76	77
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)	9	..	31	44	57	59
Taux de scolarisation primaire, total (% net)	45	61	75	77
Objectif 3 : promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes	Objectif 2015 = Augmenter ratio d'éducation à 100					
Proportion de femmes siégeant au parlement national (%)	..	2	12	10	10	10
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	60	68	74	78	83	84
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	49	49	55	61	64	65
Ratio filles/garçons dans l'enseignement supérieur	16	..	47	53	45	41
Proportion de femmes employées hors agriculture (% du total de l'emploi non agricole)	..	27	..	35
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	Objectif 2015 = Réduire de 2/3 par rapport à 1990 la mortalité des moins de 5 ans					
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	43	52	55	73	68	71
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	131	122	113	106	103	101
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	255	233	213	195	194	182
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	Objectif 2015 = Réduire de 3/4 par rapport à 1990 la mortalité maternelle					
Adolescentes de 15 à 19 ans : taux de fécondité (naissances pour 1.000 femmes)	..	191	190	188	161	179
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	40	41	49	49	..
Taux de contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	7	8	8	8	..
Taux de mortalité maternelle (est., pour 100.000 naissances vivantes)	1,200	1,100	980	880	..	830
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	94	57	70	70	..
Besoins de contraceptifs non couverts (% des femmes mariées 15-49 ans)	..	26	29	31	31	..
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies graves	Objectif 2015 = Commencer à inverser la propagation du SIDA et autres maladies graves					
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens (% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	32	32	..
Utilisation du préservatif : % des femmes de 15 à 24 ans	..	3	3	4	4	..
Utilisation du préservatif : % des hommes de 15 à 24 ans	..	26	26	29	29	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	275	287	300	313	322	324
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	0	2	2	1	2	1
Taux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	12	11	13	13	21	16
Objectif 7 : préserver l'environnement						
Émissions de CO ₂ (kg par \$ de PIB à PPA)	0	0	0	0	0	0
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	0	0	0	0	0	0
Zones forestières (% de la superficie terrestre)	12	..	11	11	10	10
Installations sanitaires améliorées (% de la population y ayant accès)	26	29	32	35	36	36
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	29	36	44	51	60	56
Zones terrestres protégées (% de la superficie totale)	2	..
Objectif 8 : établir un partenariat mondial pour le développement						
APD nette par habitant (en \$ courants)	55	57	34	59	76	..
Utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	0	1	2	2
Abonnements téléphones cellulaires (pour 100 habitants)	0	0	0	6	27	25
Lignes téléphoniques (pour 100 habitants)	0	0	0	1	1	1
Autres						
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	7	..
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	260	240	230	390	580	570
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	23	23	25	23	23	22
Espérance de vie à la naissance, total (années)	44	46	47	49	48	51
Taux d'alphabétisation, total pour les personnes d'au moins 15 ans (%)	19	26	26	..

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports>).

LETTRE D'INTENTION

Bamako, le 23 novembre 2011

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
USA

Madame la Directrice générale,

1. La sixième revue de notre programme économique et financier, appuyé à travers un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), a été conclue favorablement par le Conseil d'administration du FMI le 13 juin 2011.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme en 2011. Ce mémoire présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mener au cours des trois prochaines années.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et maîtriser les dépenses publiques lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin 2011, à l'exception du plancher de dépenses sociales. Ces dépenses ont été inférieures au montant programmé en raison du remaniement ministériel intervenu au mois d'avril qui a ralenti l'exécution du budget. De même, le gouvernement a mis en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels à fin septembre 2011, à l'exception de la réforme du système fiscal. En effet, la réforme proposée dans le projet de loi de finances 2012 ne rencontre pas les objectifs de modernisation et de réduction des exonérations initialement envisagés. Des travaux préparatoires supplémentaires sont nécessaires au cours des mois à venir pour préparer une réforme rencontrant les objectifs visés.
4. Pour les trois prochaines années, le gouvernement a conçu un programme de politiques économiques et financières qui tire les leçons de l'Évaluation récente ex post de la mise en œuvre sur longue période des programmes du FMI au Mali et de la Conférence sur les Grands Défis et Opportunités Economiques du Mali organisée à Bamako les 18 et 19 mars 2011, à l'occasion de laquelle tous les acteurs du développement du Mali ont eu

l'occasion de s'exprimer sur les objectifs d'un nouveau programme. Tirant les enseignements de l'évaluation et de la conférence, le programme vise à : (i) mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables ; (ii) créer de l'espace budgétaire pour les dépenses d'infrastructures ; (iii) consolider les progrès en matière de gestion des finances publiques ; et (iv) promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires. Ce programme est également aligné avec les priorités du nouveau Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) pour la période 2012-17 en cours de finalisation avec l'implication de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

5. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, nous sollicitons la conclusion favorable de la septième et dernière revue de notre programme appuyé par l'accord au titre de la FEC et le huitième et dernier déboursement (6 millions de DTS) y afférant. En plus, nous sollicitons l'approbation d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC assorti d'un accès de 30 millions de DTS aux ressources du FMI pour nous aider à faire face à la volatilité des prix de l'or, du coton, du pétrole et des denrées alimentaires à laquelle l'économie malienne reste exposée, et le premier déboursement y afférant (6 millions de DTS).

6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme au cours des trois prochaines années. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Le gouvernement est disposé à mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles visées par le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT, ainsi que l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la septième revue par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lassine Bouaré
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et les perspectives en 2011 dans le cadre de la septième et dernière revue de l'accord triennal 2008-11 du Mali au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et les politiques économiques et financières du Mali de 2012 à 2014 dans la perspective d'un nouvel accord-triennal 2012-14 au titre de la FEC.

I. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, PERFORMANCE PAR RAPPORT AU PROGRAMME, ET PERSPECTIVES EN 2011

2. En 2011, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 5,4 pour cent grâce à la croissance soutenue attendue dans tous les secteurs de l'économie, et à la reprise très forte de la production cotonnière (+ 67 pour cent). La bonne campagne agricole, qui a bénéficié d'une pluviométrie favorable et des bonnes conditions de mise en place de la campagne, dont le soutien de l'Etat aux agriculteurs à travers les subventions aux intrants, devrait maintenir l'inflation à 3 pour cent sur l'ensemble de l'année.

3. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements devrait atteindre 7,5 pour cent du PIB. L'impact favorable de la hausse des cours de l'or et du coton devrait plus que compenser le renchérissement du pétrole et des frais de transports. Ce déficit devrait être pratiquement entièrement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un déficit de 24 milliards de FCFA (52 millions de \$) financé par une ponction sur les réserves de changes de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

4. La masse monétaire devrait croître de 11.5 pour cent en 2011, sous l'impulsion du crédit à l'économie et à l'Etat.

5. Les dernières données disponibles en matière de stabilité du secteur financier indiquent que les emplois ont progressé plus rapidement que les fonds propres qui atteignent 15 pour cent du total des actifs pondérés en fonction des risques au cours du premier semestre 2011, comparé à 16,9 pour cent en 2010. Cette évolution s'explique par le cycle des mises en place de crédits, notamment en faveur de l'agriculture (crédits intrants et crédits de campagne). Ces crédits sont accordés tout au long du premier semestre de l'année et remboursés au cours du dernier trimestre. Toutes les banques (sauf une) respectent le niveau du capital minimum qui a été relevé à 5 milliards de FCFA. L'encours des prêts improductifs (déduction faite des provisions) s'est maintenu à 9 pour cent du total des crédits (déduction faite des provisions), car le taux de provisionnement des prêts improductifs (63 pour cent) n'a pas progressé.

6. Les cibles du programme à fin-juin 2011 en matière de finances publiques ont été presque toutes respectées (Tableau 1). Le solde budgétaire de base (¶13) a enregistré un surplus de 14 milliards de FCFA (0,3 pour cent du PIB) alors qu'un déficit de 81 milliards de FCFA (1,6 pour cent du PIB) avait été programmé. Le solde budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA) s'est également inscrit en net recul (surplus de 34 milliards de FCFA ou 0,7 pour cent du PIB) par rapport au montant programmé (déficit de 53 milliards de FCFA ou 1,0 pour cent du PIB). Ce résultat s'explique par la bonne performance des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses salariales, et la sous-exécution des autres dépenses courantes et des dépenses en capital financées sur financement intérieur, y compris celles exécutées par les recettes de privatisation de la SOTELMA en raison du remaniement ministériel d'avril 2011 et du remplacement des directeurs des finances et du matériel. En conséquence, tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin ont été respectés, à l'exception du plancher sur les dépenses prioritaires qui accuse un retard d'exécution à l'instar des autres dépenses sur financement intérieur. Ce retard sera rattrapé d'ici la fin de l'année.

7. Le gouvernement a complété la mise en œuvre d'une mesure originellement prévue pour la sixième revue du programme et trois des quatre mesures pour la septième revue du programme:

- En alimentant à partir du 1^{er} juin 2011 le compte du Trésor ouvert à la BCEAO pour recevoir les recettes destinées au remboursement des crédits de TVA, le gouvernement a mis en service un système de gestion et de paiement à temps des crédits de TVA aux sociétés créancières légitimes (repère structurel pour la sixième revue).¹
- La Direction générale de la dette publique (DGDP) a créé une base de données incluant : (i) toutes les conventions d'emprunts intérieurs signées par l'Etat et retraçant le stock de dette à la fin 2010 ainsi que l'échéancier trimestriel des remboursements du capital et des intérêts ; et (ii) les garanties, avals et cautions accordés au nom de l'Etat (repère structurel pour la septième revue, Tableau 2). Depuis le 31 mai 2011, des modifications ont été apportées au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) en vue d'améliorer la présentation du financement intérieur (repère structurel pour la septième revue, Tableau 2).
- Une étude sur l'impact du transfert de l'ensemble des montants sur des comptes ouverts dans des banques commerciales par les entités publiques (à l'exception des comptes-projets dont la création est prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sur le compte unique du Trésor à la BCEAO a

¹ Voir [Mali: Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique; 26 mai 2011](#), ¶19 et Tableau 2.

été réalisée et complétée le 15 septembre 2011 (repère structurel pour la septième revue, Tableau 2).

- La réforme du système fiscal proposée dans le projet de Loi de finances 2012 n'atteint pas tous les objectifs de la réforme qui fait l'objet d'un repère structurel pour la septième revue (Tableau 2). La Direction générale des impôts (DGI) a besoin de plus de temps pour préparer une réforme qui rationalise et modernise davantage la législation fiscale, y compris à travers une réduction des exonérations.

8. D'ici à la fin de l'année 2011, les autorités maintiennent les objectifs adoptés dans la loi de finances rectificative approuvée par le parlement le 11 novembre 2011, dont les grandes lignes sont exposées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) du 26 mai 2011 (¶¶15-17).¹ Le projet de loi de finances rectificative 2011 vise à atteindre un niveau de recettes fiscales nettes d'au moins 14,3 pour cent du PIB tout en prévoyant suffisamment de ressources pour le remboursement des crédits de TVA en 2011 et les arriérés de remboursement de crédits de TVA générés au cours des exercices antérieurs (¶20). Il vise également à contenir le déficit du solde de base et le déficit du solde de base sous-jacent (¶6) à, respectivement, 2,5 et 1,4 pourcent du PIB, tout en alignant l'exécution des dépenses sur les priorités du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR, ¶9). Le contrôle budgétaire de septembre 2011 a identifié un risque de moins-value sur les dividendes des sociétés aurifères en 2011 par rapport au montant prévu dans le projet de Loi de finances rectificative. Si ce risque venait à se matérialiser, les autorités procéderont à une régulation des dépenses non-prioritaires en vue d'atteindre les objectifs du projet de loi de finances rectificative en matière de solde de base sous-jacent et du financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat (Tableau 1).

II. PROGRAMME EN 2012-14

9. Tout comme lors des programmes précédents, un CSCR servira de référence pour les politiques économiques, financières et sectorielles mises en œuvre en 2012-17. La préparation de ce nouveau CSCR, le troisième, est participative avec l'implication de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (PTF). Les objectifs du CSCR III sont : la promotion d'une croissance accélérée, diversifiée, durable et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ; le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ; et le développement institutionnel et la bonne gouvernance. Le document final du CSCR III est attendu pour la fin 2011, mais ses objectifs ont déjà été pris en compte dans l'élaboration du projet de Loi de finances pour 2012.

10. En dépit d'un environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables. La croissance réelle du PIB devrait dépasser 5 pour cent par an grâce à l'augmentation des productions aurifère et agricole. La production aurifère sera portée par les niveaux élevés des prix de l'or ainsi que les

augmentations annuelles de production de 10 pour cent qui s'annoncent en 2012 et 2013. La production agricole continuera à bénéficier des bonnes conditions de mise en place de la campagne, dont le soutien de l'Etat aux agriculteurs à travers les subventions aux intrants du coton. Si la pluviométrie reste favorable, l'inflation annuelle devrait rester en dessous du critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) de 3 pour cent. Le solde global de la balance des paiements devrait s'améliorer et devenir excédentaire dès 2012 en raison de l'augmentation de la production d'or et de coton. Bien que ces perspectives soient favorables, l'économie malienne reste exposée aux aléas climatiques et à la volatilité des cours de l'or et du coton qui constituent l'essentiel des exportations du pays.

11. Le programme pour 2012-14 entend tirer les leçons de l'Évaluation ex post de la mise en œuvre sur longue période des programmes du FMI au Mali ² et de la conférence sur les Grands Défis et Opportunités Economiques du Mali organisée à Bamako les 18 et 19 mars 2011.³ Au cours de cette conférence, de nombreux participants issus du gouvernement, de l'administration, de l'Assemblée nationale, du secteur privé, des syndicats, de la société civile, et des partenaires techniques et financiers, ont échangé ouvertement sur la performance de l'économie malienne au cours des dernières années, mais aussi sur les principaux défis pour l'avenir. Tant l'évaluation que la conférence ont conclu que les programmes du Mali soutenus par le FMI ont réussi à maintenir la stabilité macroéconomique et à faire des progrès vers l'achèvement des Objectifs Millénaires du Développement. En revanche, elles ont constaté que ces programmes ont connu moins de succès dans la diversification de l'économie, la mobilisation des ressources fiscales au-delà de 15 pour cent du PIB, et l'augmentation de la croissance économique en termes réels au-delà de 5 pour cent par an, alors que la population a continué à croître à un rythme élevé (au-delà de 3,6 pour cent par an). D'après l'évaluation et la conférence, l'entrave la plus importante à la croissance est constituée par la difficulté du climat des affaires qui est marqué par des infrastructures physiques insuffisantes (transport, électricité, ...), une intermédiation financière étroite, un système judiciaire faible et un niveau de qualification de la main d'œuvre qui laisse à désirer. Ces faiblesses ont confiné l'investissement privé à un niveau relativement faible par rapport à celui atteint dans des pays comparables.

12. Tirant les enseignements de l'évaluation et de la conférence, le programme vise à : (i) mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables ; (ii) créer de l'espace budgétaire pour les dépenses d'infrastructures ; (iii) consolider les progrès en matière de gestion des finances publiques ; et (iv) promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires.

² [Mali : Évaluation ex post de la mise en œuvre sur longue période des programmes, Rapport du FMI n° 11/153.](#)

³ [Communiqué de presse n° 11/94: La Conférence de Bamako appelle à une croissance plus forte et inclusive au Mali dans le cadre d'un partenariat renforcé.](#)

A. Mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables

13. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de sa participation à l'UEMOA. En particulier, le gouvernement veillera à adopter et mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde de base au moins en équilibre au sens de la nouvelle définition adoptée par l'UEMOA en 2009 qui rentrera en application en 2012.⁴

14. En 2012, le gouvernement continuera à mettre en œuvre une politique budgétaire expansive en continuant à dépenser l'essentiel des recettes de privatisation de la société de télécommunication SOTELMA sur la liste des projets d'investissement sélectionnés en 2009 et mis en œuvre depuis lors (Tableau 6). L'exécution de ce programme d'investissement sur ressources propres continuera à inscrire temporairement le solde de base sur une trajectoire qui s'écarte de l'équilibre qui est le critère de convergence de l'UEMOA. Tant qu'il dépensera les recettes de privatisation de la SOTELMA, le gouvernement s'engage à maintenir le solde de base sous-jacent (hors dépenses financées par les recettes de la privatisation de la SOTELMA) proche de l'équilibre. En plus, le gouvernement veillera à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons projets, l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses en capital financées par des ressources extérieures) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique telle qu'indiqué par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) conduite annuellement en coopération avec les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

15. Les dépenses exécutées dans le cadre des lois de finance refléteront les priorités du CSRP (¶9). Pour preuve de sa détermination à mettre en œuvre ces priorités, le gouvernement s'engage à maintenir les dépenses dans les secteurs sociaux au-delà d'un plancher (indicateur quantitatif proposé, Tableau 3).

16. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement a introduit au parlement un projet de loi de finances 2012 dont les grandes lignes sont les suivantes:

- Le niveau des recettes fiscales visé est de 836 milliards de FCFA, soit 15,1 pour cent du PIB. Les principales mesures fiscales proposées dans le projet de loi de finances sont: la réduction du taux d'imposition des bénéficiaires professionnels de 35 à 30 pour cent ; le relèvement des droits d'accises sur les lingots d'or de 3 à 5 pour cent ; et

⁴ Jusqu'en 2011, le solde de base au sens du programme se définit comme suit : recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) mais non compris les dons) moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur, c.-à-d. la différence entre les recettes et les dépenses sous le contrôle des autorités nationales. A partir de 2012, la définition du solde de base au sens du programme est alignée sur la nouvelle définition du solde de base de l'UEMOA, à savoir : recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative PPTE *plus les dons destinés à l'appui budgétaire général*) moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

l'introduction d'un taux réduit de TVA de 5 pour cent sur les équipements informatiques et les équipements liés à la production d'énergie solaire. Le projet de loi de finances veille également à prévoir des crédits budgétaires suffisants pour le remboursement des crédits de TVA (¶20). Cet objectif de recettes est basé sur un prélèvement de taxes sur les produits pétroliers d'un montant au moins équivalent à celui observé au cours du premier trimestre 2011. Si le gouvernement décide d'appliquer un niveau de taxation pétrolière moindre pour des raisons économiques ou sociales, il prendra des mesures en recettes ou en dépenses non prioritaires pour maintenir le solde de base sous-jacent au niveau prévu dans le projet de loi de finances 2012.

- Le niveau des dépenses sur financement intérieur proposé est de 1051 milliards de FCFA, soit 19 pour cent du PIB. La composition des dépenses est alignée sur les objectifs du CSCRP avec 34 pour cent consacrés au renforcement du secteur social, 32 pour cent au développement des infrastructures et des secteurs productifs, et 19 pour cent à la gouvernance et aux pouvoirs publics. Le projet de Loi de finances contient une enveloppe de 30 milliards de FCFA pour subventionner les intrants agricoles dont le montant sera revu en mars 2012 à l'occasion du contrôle budgétaire effectué avec les services du FMI. Etant donné le coût croissant des engagements pris par l'État dans ce domaine, le Ministère de l'économie et des finances préparera avant fin février 2012 une proposition de réforme de ces subventions en vue de limiter leur impact sur le budget de l'État.
- En conséquence, le déficit du solde de base visé est de 21 milliards de FCFA (soit 0,4 pour cent du PIB), le déficit du solde de base sous-jacent de 5 milliards de FCFA (soit 0,1 pour cent du PIB), et le déficit du solde global dons compris de 173 milliards de FCFA (soit 3,1 pour cent du PIB).

B. Créer de l'espace budgétaire pour les dépenses d'infrastructures

17. Le gouvernement entend mettre en œuvre les réformes nécessaires pour augmenter la mobilisation des ressources internes et externes et être en mesure d'améliorer les infrastructures dont le secteur privé a besoin pour se développer. Ces réformes couvrent les domaines de la politique fiscale, de l'administration fiscale et douanière, du recours à l'endettement non-concessionnel, et de la gestion des investissements publics.

Réformer la politique fiscale et les administrations fiscale, douanière et domaniale en vue d'augmenter les recettes fiscales

18. Le gouvernement s'engage à augmenter la pression fiscale d'un montant équivalent à au moins ½ pour cent de PIB par an grâce à la mise en œuvre de réformes fiscales visant à élargir la base fiscale et la continuation de réformes engagées par la Direction générale des impôts (DGI) la Direction générale des douanes (DGD), la Direction nationale des domaines

et du cadastre (DNDC) pour améliorer la perception des recettes (critère de réalisation proposé, Tableau 3).

Réformer la politique fiscale

19. Les mesures fiscales qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- *Introduction dans les projets de Loi de finances 2012 à 2014 des mesures visant à mobiliser d'avantage de recettes toute en rationalisant et en modernisant la législation fiscale y compris à travers une réduction des exonérations.*
- *Identification et réduction progressive des exonérations :*
 - établissement, avant fin février 2012, d'une liste exhaustive des exonérations incluses dans le Code général des impôts et le Code des douanes, le Code des Investissements, le Code Miniers et toutes les autres lois comportant des avantages fiscaux ;
 - à commencer par le projet de la Loi de finances 2013, annexion dans les projets de Lois de finance d'un tableau reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code Miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux , leur base légale et date de mise en œuvre, et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat (repère structurel proposé, Tableau 4) ; et
 - élimination progressive, dans la mesure du possible, des exonérations.
- *Développement et mise en œuvre d'une stratégie pour ajuster les prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux.*
 Cette stratégie comprend les éléments suivants :
 - à commencer par le projet de la Loi de finances 2013, présentation dans les projets de lois de finances d'une estimation des conséquences pour le budget de l'Etat d'une absence d'ajustement des prix des produits pétroliers et de l'électricité (repère structurel proposé Tableau 4);
 - élaboration, avant fin février 2012, de propositions pour ajuster les prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux (repère structurel proposé, Tableau 4); et
 - élaboration, avec l'assistance des services de la Banque mondiale, de transferts ciblés sur les couches les plus vulnérables de la population qui pourraient être intensifiés en cas de hausse des prix des produits énergétiques

ou alimentaires, en vue de limiter les tensions sociales qui pourraient être associés à une hausse de ces prix.

- *Analyse de l'opportunité d'introduire un taux de surcharge sur les bénéficiaires résultant de prix exceptionnellement élevés dans le régime fiscal des sociétés minières afin d'améliorer la pression fiscale sur la rente minière tout en préservant le caractère incitatif de l'exploitation minière.*

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

20. *Une priorité sera accordée à la mise en œuvre de réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre:*

- Un compte du Trésor a été ouvert à la BCEAO le 18 janvier 2011 pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'alimentation mensuelle de ce compte par la DGI et la DGD a démarré le 1^{er} juin 2011 (¶7). L'utilisation de ce compte est réservée au remboursement des crédits de TVA. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA. Les montants des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères et non-aurifères en 2011 sont estimés à 21 et 12 milliards de FCFA respectivement dans le projet de Loi de finances rectificative 2011 (¶8). Ces montants sont estimés et à 23 et 13 milliards de FCFA respectivement dans le projet de Loi de finances 2012 (¶16), et seront revus en mars 2012 à l'occasion du contrôle budgétaire effectué avec les services du FMI.
- La DGI a procédé à une estimation des crédits de TVA accumulés au 31 décembre 2010 qui restent à rembourser par l'Etat : ceux-ci s'élèvent à 16,7 milliards de FCFA, dont 6, 2 milliards ont été confirmés. Dans le projet de Loi de finances rectificative pour 2011, le gouvernement a inscrit 10 milliards de FCFA (¶8) et, dans le projet de Loi de finances 2012, il a inscrit 6,7 milliards de FCFA pour rembourser ces crédits (¶16).
- Le 31 mai 2011, il a été mis fin, au régime de taxation des importations au taux réduit de 6 pour cent sans droit à remboursement auquel étaient assujettis deux sociétés aurifères, ainsi qu'au régime d'exonération de la TVA appliqué à leurs sous-traitants. Ainsi, toutes les sociétés aurifères et leurs sous-traitants sont soumis au régime normal de la TVA au taux de 18 pour cent depuis 1^{er} juin.

- Le 31 décembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA sera supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression interviendra avant le 31 décembre 2012.
- A partir du 1^{er} janvier 2013, le seuil d'assujettissement sera relevé de 30 à 50 millions de FCFA de chiffre d'affaires pour simplifier la collecte de la TVA en coordination avec le changement des seuils de chiffre d'affaires de la Direction des grandes entreprises (DGE) et de la Direction des moyennes entreprises (DME) expliqués ci-après (repère structurel proposé, Tableau 4).

21. La DGI, la DGD et la DNDC poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale :

- *Changement des seuils de chiffres d'affaires de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) en vue de rationaliser l'administration des contribuables.* En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérées par la DGE et la DME, le seuil de la DGE sera relevé de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires à partir du 1^{er} janvier 2013 et celui de la DME sera baissé de 150 millions de FCFA à 100 millions de FCFA à partir du 1^{er} janvier 2012 et à 50 millions de FCFA à partir du 1^{er} janvier 2013 (repère structurel proposé, Tableau 4). Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement les contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME.
- *Amélioration du système d'enregistrement des contribuables SYGTAS.* La banque de données SYGTAS contient de très nombreuses erreurs de saisies auxquelles il sera remédié grâce au programme PAMORI.
- *Amélioration de l'administration des contribuables gérées par la DGE.* La DGI : (i) prendra toutes les dispositions nécessaires pour rendre obligatoire le paiement des impôts par virement bancaire pour toutes les entreprises gérées par la DGE d'ici le 1^{er} janvier 2013; et (ii) mettra en œuvre un système de déclaration en ligne, avec comme objectif l'obtention de la certification ISO pour la DGE.
- *Amélioration de l'administration des contribuables gérés par la DME.* La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la DME qui prendra les mesures suivantes : (i) renforcer son portefeuille en vue de porter le nombre de ses contribuables à 1500 d'ici à fin septembre 2012 ; (ii) réduire le taux de défaillance déclarative en matière de TVA à moins de 10% d'ici à fin 2012 pour atteindre moins de 5% en fin 2013 ; et (iii) porter le taux de couverture du contrôle

fiscal à au moins 20% de son portefeuille. La DGI attachera une attention particulière à l'amélioration des locaux et au renforcement du personnel de la DME.

- *Promouvoir le civisme fiscal.* La DGI a publié en octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances, la liste des contribuables gérés, d'une part par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et, d'autre part par la Direction des Moyennes Entreprises (DME), et la mettra régulièrement à jour, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable.
- *Mise en œuvre d'une sélectivité automatique des contrôles douaniers avant le 30 juin 2012.* Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui a accompli en 2011 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet.
- *Modernisation de la DNDC.* En 2011, la DNDC a mené une étude pour déterminer le potentiel en recettes domaniales et améliorer le recouvrement des dites recettes, et une étude en vue d'élaborer et mettre en application un schéma d'informatisation. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé.
- *Instauration d'un contrôle multidisciplinaire.* Une unité d'intelligence fiscale sera mise en place d'ici fin février 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, et la direction responsable des marchés publics (repère structurel proposé, Tableau 4).
- *Amélioration de l'enregistrement comptable des recettes fiscales.* La nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) seront mis en service à la Recette générale du District de Bamako (RGD) en janvier 2012.

Recourir modérément à l'endettement non-concessionnel

22. La dernière analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale conclut que le risque de surendettement reste modéré et qu'il y a place pour un montant d'environ 51 milliards de FCFA (100 millions de \$, ou 1 pour cent de PIB) d'endettement à des conditions non-concessionnelles pour des investissements en infrastructure à haut rendement au cours de la période 2012-14. Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables.

23. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir pratiquement tous ses besoins de financement extérieurs par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent, à l'exception d'une enveloppe de 51 milliards de FCFA qui sera consacrée à financer des investissements en infrastructure à taux de rentabilité élevés au cours des années 2012-14 (critère de réalisation continu proposé, Tableau 3). Les autorités reverront la taille de cette enveloppe à l'occasion des analyses annuelles de viabilité de la dette conduites en coopération avec les services du FMI et de la Banque mondiale, notamment à la lumière de la performance des autorités dans la sélection de projets d'investissement public à haute rentabilité. Elles élaboreront dès 2012 leur propre analyse de viabilité de la dette en préparation à ces analyses, avec l'appui des services du FMI et de la Banque mondiale.

24. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter des emprunts de ce type. Le gouvernement fournira une description des projets devant être financés et de leur rentabilité, y compris une étude de faisabilité. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans ses memoranda de politiques économiques et financières dans le cadre du programme.

25. Afin de minimiser le coût de l'endettement non-concessionnel, d'assurer que la rentabilité des projets d'investissement en infrastructure financés par cet endettement soit supérieure à leur coût, et de maximiser la rentabilité de ces projets, les autorités prendront les mesures suivantes :

- identification des projets d'investissement en infrastructure potentiellement les plus rentables ;
- réalisation d'études de faisabilité économiques et techniques pour ces projets ;
- choix parmi ceux-ci des projets les plus rentables; et
- recherche du financement le moins cher possible pour ces projets : si possible avec un taux de concessionnalité supérieur ou égal à 35 pour cent, autrement avec un taux de concessionnalité d'au moins 20 pour cent, ou aux meilleures conditions financières possibles.

26. Afin de se préparer à recourir de manière prudente à de l'endettement non-concessionnel à moyen terme, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

(i) élaboration d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme d'ici fin juin 2012 avec l'assistance technique de la Banque mondiale dans le cadre du programme d'évaluation de la performance de la gestion de la dette (*Debt Management Performance Assessment [DeMPA]*); (ii) mise en œuvre de cette stratégie; et (iii) obtention d'une notation auprès d'une agence de notation avec l'assistance du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) d'ici 2014.

Améliorer la gestion des investissements publics

27. En parallèle, les autorités analyseront, d'ici fin février 2012, les forces et les faiblesses du processus actuel de sélection, budgétisation, suivi de la mise en œuvre, et évaluation a posteriori des projets d'investissement public en infrastructure, en vue d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer les capacités en la matière au cours des années 2013-14 (repère structurel proposé, Tableau 4).

28. Sans attendre les résultats de cette analyse, les mesures suivantes seront prises en vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement:

- *Le projet de Loi de finances 2013 introduira la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennuelles d'investissements publics. Sur cette base, le Ministère de l'économie et des finances organisera le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.*
- *La procédure de reports des CP sera rendue effective dans un régime transitoire préparant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA. Ce régime transitoire autorise le report des CP, dès lors que ces reports sont gagés (c.-à-d. couverts par des financements correspondants ou des économies du budget de l'année suivante) et prévus dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les reports des CP non gagés sont autorisés en outre dans la limite de 10 pour cent des crédits initiaux du budget d'investissement sur ressources internes sous réserve de l'existence des financements dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les CP afférents aux dépenses liquidées et non ordonnancées sont reportés en priorité dans la limite du plafond précité ; au-delà de ce plafond, les autorités devront préparer une loi de finances rectificative. Les modalités de mise en œuvre des reports comprendront un décret pris par le Conseil des Ministres avant le 31 janvier de l'année suivante qui indiquera : (i) les CP non ordonnancés au 31 décembre annulés dans l'exercice précédent et-reportés sur l'exercice suivant dans les conditions citées ci-dessus; et (ii) les CP annulés et non reportés. (repère structurel proposé, Tableau 4).*
- *D'ici 2014, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.*

C. Consolider les progrès en matière de gestion des finances publiques

29. Les résultats de l'évaluation PEFA finalisée en 2011 mettent en évidence des progrès du système de gestion des dépenses publiques du Mali en matière notamment de crédibilité et d'exhaustivité du budget, de préparation des lois de finances. Ils soulignent néanmoins des faiblesses persistantes concernant le suivi des restes d'impôt à recouvrer et des arriérés de paiement intérieurs, la gestion de la trésorerie, la comptabilité et l'audit externe.

30. Afin de consolider les progrès accomplis, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP II) couvrant la période 2011-15. Les actions du PAGAM-GFP II sont organisées autour de quatre objectifs stratégiques: l'optimisation durable des recettes ; une préparation et une exécution du budget conforme aux normes internationales; la responsabilisation des acteurs et l'accroissement de la transparence des finances publiques; le renforcement de la déconcentration et la consolidation de la décentralisation. La mise en œuvre du PAGAM continuera de guider les actions du gouvernement pour améliorer la gestion des finances publiques.

Améliorer la gestion des dépenses et de la dette publiques et la transparence des finances publiques

31. Le plan d'actions du PAGAM-GFP II reflète la volonté du gouvernement de jouer un rôle exemplaire dans la transposition et la mise en œuvre des directives de l'UEMOA en matière de gestion des dépenses publiques. Le gouvernement s'engage, dans la mesure du possible, à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives N° 5 à 10/2009 de l'UEMOA relatives à la transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'Etat et au TOFE d'ici le 31 décembre 2011 et à commencer à les mettre en œuvre à partir de 2012.

32. En application de ces directives, au titre de l'exécution budgétaire de 2011, les ordonnancements seront arrêtés au 31 décembre 2011, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2012. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion sera publiée au plus tard le 30 septembre précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des ordonnancements au 31 décembre 2011.

33. Dans le cadre du programme, le gouvernement souhaite également mener à bien les actions suivantes entamées pour améliorer la présentation et l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure, et renforcer la comptabilité, l'audit externe et les statistiques de finances publiques :

- *Le projet de Loi de finances 2012 inclura toutes les dépenses et ressources de l'Etat et notamment les taxes prélevées sur les salaires dont le produit de la collecte sera affecté à l'Office malien de l'habitat (OMH) .*
- *Les modifications de crédits adoptées en cours d'année seront rapportées de manière consolidée dans les projets de loi de finances rectificatives ou de règlement. Toutes les mesures réglementaires modifiant les crédits en cours d'année (décrets d'avances, transferts, virements, reports, annulations, fonds de concours, ...) seront jointes pour information au premier projet de Loi de finances rectificative suivant leur adoption ou, à défaut, au projet de Loi de règlement de l'exercice correspondant.*
- *Le Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO sera mis en place avant la fin de l'année 2011. Une étude d'impact du transfert à la BCEAO de l'ensemble des comptes des entités publiques dans les banques commerciales (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) a été réalisée et complétée le 15 septembre 2011 (repère structurel, Tableau 2). Cette étude a conclu que 7 banques sont à même de supporter le transfert immédiat de ces comptes à la BCEAO sans compromettre leur ratio de liquidité, mais que 6 banques connaîtraient une dégradation de ce ratio en dessous du minimum requis. En conséquence, les autorités ont décidé de transférer les comptes (à l'exception des comptes-projets) de la RGD, de la Paierie générale du Trésor (PGT), de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et les postes comptables des Trésoriers payeurs régionaux (TPR) à Mopti et Sikasso dans les 7 banques précitées à la BCEAO d'ici la fin de l'année 2011 (repère structurel proposé, Tableau 4). En revanche, la stratégie du transfert des comptes de ces mêmes entités dans les 6 autres banques précitées à la BCEAO sera arrêtée d'ici à mars 2012, de même que la stratégie de transfert des comptes (à l'exception des comptes-projets) des autres administrations et des Établissements publics à caractère administratif (EPA) dans toutes les banques commerciales à la BCEAO. Les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de fermeture des comptes bancaires des organismes publics seront arrêtées par le Ministre de l'Économie et des Finances avant la fin décembre 2011. Un projet de convention sera proposé par le Ministère de l'Économie et des Finances à la BCEAO pour la tenue du CUT au plus tard le 31 décembre 2011.*
- *La gestion de la dette intérieure sera renforcée. Pour renforcer la gestion de la dette intérieure, le Ministre de l'économie et des finances a confié à la Direction générale de la dette publique (DGDP) la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances (¶7). La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des engagements directs et indirects de*

l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire de 163 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB) dont 24 milliards (0,5 pour cent de PIB) de montants échus et impayés. Un échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers et pour le paiement duquel 2,3 milliards de FCFA ont été inscrits dans le projet de loi de finances rectificative 2011 et 7,5 milliards dans le projet de loi de finances 2012.

- *La qualité des comptes sera progressivement améliorée.* Les soldes anormaux constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers des balances générales des comptes de l'ACCT, la PGT et de la RGD ont commencé à être apurés. Les soldes anormaux constatés sur les comptes précités relatifs à l'exercice 2011 seront apurés avant fin mars 2012.
- *La production et l'audit des comptes annuels de l'Etat seront accélérés.* La section des comptes de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la Direction nationale de la trésorerie et de la comptabilité publique (DNTCP). Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement a adopté un projet de loi de validation le 29 juin 2011 et l'a soumis à l'Assemblée nationale. La section des comptes a examiné les comptes publics des exercices de 1992 à 2008. L'Assemblée nationale a voté la loi de règlement pour l'exercice 2008. Le gouvernement a soumis le projet de loi de règlement pour l'exercice 2009 à l'Assemblée nationale. La section des comptes est occupée à examiner le projet de loi de règlement pour l'année 2009. Le gouvernement adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2010 avant fin 2011. Il en sera de même pour les exercices ultérieurs, conformément aux directives communautaires en la matière.
- *L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie.* A compter du 31 mai 2011, des modifications ont été apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique du 26 mai 2011 (PAT, ¶23 ; repère structurel, Tableau 2). Des efforts seront faits pour réduire au cours de temps le montant de l'écart statistique nécessaire pour réconcilier le solde global enregistré et son financement. Le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCEAO travailleront étroitement ensemble afin que la BCEAO produise, à partir de la situation de décembre 2011, une position nette du gouvernement au sens étroit couvrant les transactions reprises dans le TOFE (PAT, ¶6).
- *Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés.* Le logiciel de gestion des dépenses (PRED5) sera utilisé pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements sont effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet.

Renforcer le contrôle interne et externe

34. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011-15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. De même, au plan externe, le Bureau du Vérificateur général a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. La section des comptes de la Cour suprême sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière et ses effectifs seront renforcés.

Établir l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

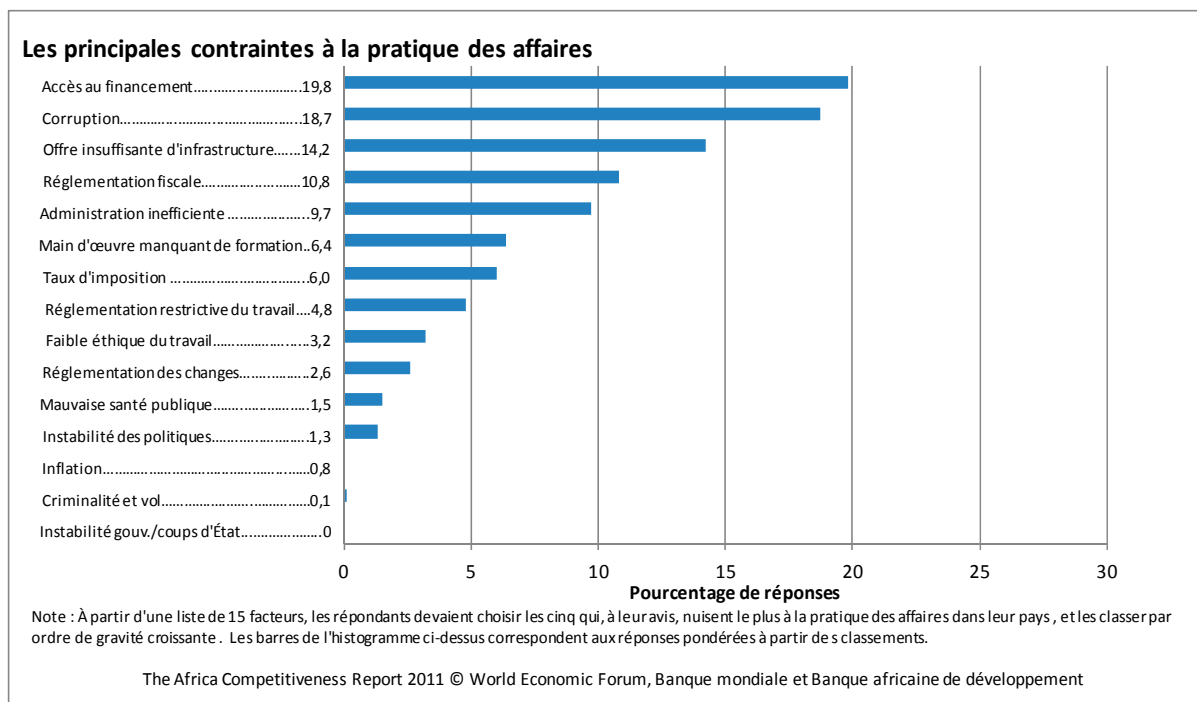
35. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions et d'assurance maladie-invalidité pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance maladie-invalidité et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé. D'après des études actuarielles récentes (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre 1 pour cent du PIB chacun en 2015. Le gouvernement a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale en 2008 pour une réforme de la CMSS. En fonction de la réforme adoptée par l'Assemblée nationale et des travaux analytiques en cours avec l'assistance technique de la Banque mondiale, le gouvernement élaborera et mettra en œuvre des plans de réforme de ces deux régimes visant à éliminer leurs déficits à moyen terme tout en créant de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires du CSCRP, dont les dépenses pour améliorer les infrastructures du pays.

Améliorer les statistiques macroéconomiques

36. Le gouvernement a adopté un schéma directeur pour le développement des statistiques en vue de soutenir les réformes économiques par la production de statistiques fiables, adéquates et produites à bonne date. Il s'engage à améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du système statistique, à renforcer ses capacités en ressources humaines qualifiées et à améliorer la qualité et l'accessibilité des statistiques publiques, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (dont le FMI). Le gouvernement élaborera un plan d'action pour la mise en œuvre des mesures résultant de l'étude sur la réforme institutionnelle du système statistique national avant fin décembre 2011.

Promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires

37. D'après le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique, l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'œuvre constituent les entraves principales au développement du secteur privé au Mali.



38. Le gouvernement prendra des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶¶17-28). En plus il prendra les mesures ci-après pour maintenir la stabilité du secteur financier et améliorer l'accès à son financement, améliorer la situation financière et la capacité de production des secteur du coton et de l'énergie, améliorer le niveau de formation de la main d'œuvre, et réduire la corruption.

Maintenir la stabilité du système financier et améliorer l'accès à son financement

39. *Le gouvernement suivra avec attention l'évolution de la situation financière du système bancaire en liaison avec les conséquences de la crise post électorale en Côte d'Ivoire et les événements en Libye.* Un schéma de traitement définitif des créances des banques de l'UEMOA sur la Côte d'Ivoire est en cours de négociation avec le système bancaire. Il prévoit le paiement immédiat des intérêts capitalisés et la restructuration de l'encours sous forme de bons et d'obligations du Trésor. Le Comité de Politique Monétaire

sera saisi le cas échéant des demandes d'admissibilité de ces titres au refinancement de la Banque Centrale. Le gouvernement suivra également attentivement la situation des deux banques de taille modeste à capitaux libyens en collaboration avec les autorités monétaires de l'UEMOA.

40. *Le gouvernement mènera la restructuration de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) à son terme.* La mise en œuvre du plan de restructuration adopté le 30 décembre 2009 vise le désengagement de l'État du capital de la banque en 2012. Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement a lancé un appel d'offre en vue du recrutement d'un conseil composé d'une banque d'affaires et d'un cabinet d'avocat pour mener la privatisation à bien. D'ici là, le Ministère de l'économie et des finances et la BCEAO dans les limites de ses responsabilités en matière de contrôle prudentiel suivent étroitement les opérations de la BHM afin que les moyens mis à sa disposition par l'Etat via la recapitalisation (à concurrence de 11,4 milliards de FCFA en 2010) et la domiciliation à la BHM des fonds du budget national destiné au financement des logements sociaux (à concurrence de 7 milliards de FCFA en 2011) conduisent à des prêts productifs.

41. *Le gouvernement continuera à mettre en œuvre sa Stratégie de développement du secteur financier adoptée en 2008* en tenant compte des recommandations des Programmes d'Évaluation du Système Financier (PESF) du Mali et de la zone UEMOA de la même année. Les quatre axes prioritaires de cette stratégie sont :

- le renforcement et le développement du secteur bancaire et des marchés de capitaux ;
- le renforcement et le développement des institutions financières non bancaires ;
- la consolidation, le renforcement et le développement du secteur de la micro finance; et
- l'amélioration du cadre juridique et judiciaire.

42. *Tenant compte des enseignements de la Conférence sur les Grands Défis et Opportunités Economiques du Mali des 18 et 19 mars 2011 (¶10), le gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes :*

- *En vue de favoriser le financement bancaire du développement de l'énorme potentiel agricole du pays, élaboration en 2012 d'une stratégie pour réformer le régime de la propriété foncière et du cadastre en vue de créer des titres fonciers qui soient susceptibles de constituer des hypothèques pour le crédit bancaire, et mise en œuvre de cette stratégie en 2013-14.*
- *En vue de favoriser le crédit bancaire aux petites et moyennes entreprises (PME), étude en 2012 par le Ministère de l'économie et des finances en collaboration avec la BCEAO de la faisabilité de mettre en place un registre des garanties bancaires accessible à tous et permettant la réalisation accélérée de ces garanties en cas de non-remboursement des emprunts bancaires, à l'instar de systèmes qui ont été mis en*

place avec succès dans des pays comparables et, le cas échéant, mise en place d'un registre de ce type en 2013-14.

43. *Le gouvernement continuera à mettre en œuvre le plan d'actions adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en septembre 2007 en vue de porter le taux de bancarisation de moins de 10% en 2007 à 20% en 2012 dans l'espace UEMOA .A cet effet plusieurs actions ont été réalisées ou sont planifiées par les différents acteurs du système financier, à savoir:*

- la mise en production par la BCEAO d'une centrale des incidents de paiement en juillet 2010, destinée à restaurer la confiance du public par rapport à l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ;
- l'application par les banques des dispositions légales relatives au droit au compte pour toutes les personnes justifiant d'un revenu régulier d'au moins 50.000 FCFA ;
- l'adoption, par l'Assemblée Nationale du Mali, de la loi uniforme relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement en sa session du 20 mai 2010;
- l'organisation d'une mission de sensibilisation à l'utilisation du paiement électronique prévue en octobre 2011 au Mali ;
- la poursuite de la promotion de la monétique par l'ensemble des banques ;
- la formation de l'ensemble du personnel des administrations financières sur les nouveaux systèmes de paiement ;
- l'insertion des textes légaux et réglementaires sur les systèmes et moyens de paiement dans les programmes de formation des auxiliaires de justice et des magistrats ; et
- la vulgarisation de la monnaie électronique à travers son utilisation pour certains paiements, notamment les salaires et pensions de retraite, les frais de péages / pesages routiers, les autres impôts, taxes et frais de douane.

Réformer le secteur du coton

44. *Le gouvernement entend mener à bien le processus en cours pour la privatisation de la Compagnie malienne des textiles (CMDT). A l'issue d'un appel d'offres, six investisseurs potentiels se sont manifestés, trois ont remis une offre, et un investisseur a été retenu pour reprendre deux des quatre filiales régionales de la CMDT. Le gouvernement entend finaliser les négociations avec l'investisseur retenu d'ici la fin 2011. A l'issue de ces négociations, le*

gouvernement arrêtera sa stratégie pour des filiales qui n'auront pas encore trouvé acquéreur. Le gouvernement veillera à ce que cette opération de privatisation se passe dans les meilleures conditions afin d'assurer la pérennité économique et financière du secteur coton.

Réformer le secteur de l'électricité

45. *Le gouvernement entend honorer ses engagements à l'égard de la société nationale de production d'électricité Energie du Mali (EDM).* Depuis le début des années 2000, l'Etat met en œuvre une politique de tarification de l'électricité qui prévoit la possibilité d'ajuster les prix de l'électricité à l'évolution des coûts opérationnels de la société ou bien de procéder au paiement d'une subvention permettant à EDM de remplir les objectifs qui lui sont assignés. En application de cette politique, l'Etat a opéré trois ajustements tarifaires depuis 2003 (deux baisses de, respectivement, 10 pour cent en 2003 et de 8 pour cent en 2004 et une hausse de 4 pour cent en 2009) alors que les prix internationaux des produits pétroliers ont environ doublé depuis 2004. La hausse des prix des hydrocarbures, l'accroissement rapide de la part de production thermique dans le mix de production de l'énergie et des difficultés opérationnelles auprès d'EDM ont contribué à enregistrer des pertes de 13,9 milliards de FCFA en 2010 et d'entrevoir des pertes annuelles prévisionnelles de l'ordre de 20 milliards en 2011 et en 2012 au niveau de cette société.

46. *En application de sa politique de tarification des prix de l'électricité, le gouvernement a inscrit dans le projet de Loi de finances rectificative pour 2011 et dans le projet de Loi de finances 2012 des transferts annuels de 20 milliards de FCFA en vue d'améliorer la situation financière d'EDM.* Ces transferts sont nécessités par sa décision de stabiliser les prix de l'électricité et de soutenir les efforts de redressement et de renforcement de l'équilibre financier du secteur. Une partie de ces transferts en 2012 (5 milliards de FCFA) sera financée par les recettes de la privatisation de la SOTELMA pour financer des investissements (Tableau 6). Le montant du transfert en 2012 sera revu en mars 2012 à la lumière de la situation financière d'EDM et à l'aide du mécanisme d'indexation tarifaire des services publics de l'électricité de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) qui sera finalisé avec l'appui de la Banque mondiale. Le gouvernement appliquera ce mécanisme pour ajuster les tarifs ou déterminer, si nécessaire, les transferts budgétaires pour renforcer la situation financière d'EDM en 2012. *Dans l'intervalle, le gouvernement continuera à payer régulièrement les factures d'électricité, et à mettre en œuvre sa stratégie de développement du secteur qui comprend l'extension du réseau de distribution, l'interconnexion avec les réseaux des pays voisins, et la diversification des modes de production, en coopération avec la Banque mondiale.*

Développer les ressources humaines

47. Pour améliorer le niveau de formation de la main d'œuvre, le gouvernement renforcera ses efforts dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle en rapport avec les partenaires techniques et financiers compétents dans ces domaines.

Réduire la corruption

48. Animé de la volonté de faire du secteur minier un moteur du développement et de lutte contre la pauvreté, le Mali a posé sa candidature pour adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2006 et a atteint la conformité à l'initiative ITIE en août 2011 au même titre que 10 autres pays dont 5 d'Afrique sub-saharienne. Le gouvernement mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires au maintien de son statut de conformité à l'Initiative ITIE.

49. Conscient de la perception que la corruption est une des entraves les plus importantes au développement du secteur privé, le gouvernement tirera les leçons des stratégies déjà mises en œuvre pour combattre la corruption en vue d'élaborer une nouvelles stratégie en 2012 et de la mettre en œuvre sans relâche aux cours des années ultérieures.

III. SUIVI DU PROGRAMME

50. Le programme à fin 2011 et en 2012 fera l'objet d'une évaluation sur la base de critères de réalisation à fin décembre 2011, de critères de réalisation à fin juin 2012 et fin décembre 2012, et d'indicateurs quantitatifs à fin mars et fin septembre 2012 (Tableau 3), de critères de réalisation continus (Tableau 3) et de repères structurels (Tableau 4). Les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. Les discussions pour la première revue du programme se focaliseront sur la préparation des formules d'ajustement des prix intérieurs du pétrole et de l'électricité en fonction des prix internationaux du pétrole. Les dates attendues pour les première, seconde, et troisième revues associées aux critères de réalisation à fin décembre 2011, fin juin 2012 et fin décembre 2013 sont, respectivement, le 1^{er} juin 2012, le 1^{er} décembre 2012 et le 1^{er} juin 2013.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs, 2011 ¹

	Mars		Est.	Statut	Juin			Statut	Sept.
	Indicateurs ²	Ajustés			Critères de réalisation ³	Ajustés	Prel.		Indicateurs ³
(en milliards de FCFA)									
Critères de réalisation									
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ⁴	118.4	110.3	79.0	Respecté	78.4	92.0	81.9	Respecté	122.6
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁵	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ⁵	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ⁵	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Recettes fiscales brutes (plancher)	181.4	...	164.1	Pas respecté	359.5	...	374.2	Respecté	554.5
Indicateurs									
Solde budgétaire de base (plancher)	-26.0	...	21.9	Respecté	-81.3	...	14.3	Respecté	-112.3
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) ⁵	-17.0	...	23.3	Respecté	-53.3	...	34.3	Respecté	-70.3
Dépenses prioritaires (plancher)	50.8	...	53.2	Respecté	152.8	...	134.6	Pas respecté	252.4
<i>Pour mémoire:</i>									
Aide budgétaire extérieure ⁶	73.9	...	18.3		79.9	...	49.1		99.5
Instances de paiement	-80.0	...	-56.4		-18.1	...	-33.1		-43.8
Remboursements d'impôts	-7.7	...	-3.3		-18.5	...	-4.4		-27.6
Remboursement d'arriérés	-5.2	...	0.0		-12.3	...	0.0		-12.3

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Rapport du FMI no 11/37: Mali —Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

³ Rapport du FMI no 11/141: Mali —Sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

⁴ Les cibles pour ce critère de réalisation ou indicateur quantitatif sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁵ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

⁶ Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

⁷ Comme défini au paragraphe 6 du PAT du 26 mai 2011.

Tableau 2. Mali: Repères structurels pour la septième revue du programme FEC

Mesures	Fondement macroéconomique	Echéance	Statut
Dans le contexte de la septième revue			
Préparer une base de données incluant : (i) toutes les conventions d'emprunts intérieurs signées par l'Etat et retraçant le stock de dette à la fin 2010 ainsi que l'échéancier trimestriel des remboursements du capital et des intérêts ; et (ii) les garanties, avals et cautions accordés au nom de l'État	Renforcer la gestion de la dette intérieure	30 juin	Mis en oeuvre
Produire le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) à fin mars 2011 suivant la présentation décrite dans le paragraphe 23 du Protocole d'accord technique (PAT)	Renforcer la transparence budgétaire	31 mai	Mis en oeuvre
Réaliser une étude d'impact du transfert de l'ensemble des montants sur des comptes ouverts dans des banques commerciales par les entités publiques (à l'exception des comptes-projets dont la création est prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sur le compte unique du Trésor à la BCEAO	Renforcer la gestion de trésorerie	30 septembre	Mis en oeuvre
Introduire dans le projet de loi de finances 2012 une réforme du système fiscal, visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris à travers une réduction des exonérations	Renforcer la mobilisation des recettes et l'environnement des affaires	30 septembre	Partiellement mis en oeuvre

Source: autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs proposés pour décembre 2011 et 2012 ¹

	2011	2012			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Critères de réalisation	Indicateurs	Critères de réalisation	Indicateurs	Critères de réalisation
(en milliards de FCFA)					
Critères de réalisation					
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ²	74.1	63.4	70.7	82.8	63.8
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{3 4}	0.0	51.1	51.1	51.1	51.1
Recettes fiscales brutes (plancher)	768.0	219.1	438.1	657.2	876.2
Indicateurs					
Solde budgétaire de base (plancher)	-129.4	-0.8	-7.9	-6.2	-21.1
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher)	-73.5	3.2	0.1	5.8	-5.1
Dépenses prioritaires (plancher)	352.0	61.2	135.4	250.1	405.3
<i>Pour mémoire:</i>					
Aide budgétaire extérieure	140.5	17.3	27.1	80.4	88.5
Instances de paiement	4.2	-41.3	-20.3	-46.9	0.0
Remboursements d'impôts	-37.0	-10.0	-20.0	-30.0	-40.0
Remboursement d'arriérés	-12.3	-3.6	-7.1	-10.7	-14.2

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Les cibles pour ce critère de réalisation ou indicateur quantitatif sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

³ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

⁴ A partir de 2012, ce plafond s'applique pour la période 2012-14.

Tableau 4. Mali — Repères structurels proposés pour les première et deuxième revues du programme FEC

Mesures	Echéance	Motif macroéconomique
Dans le contexte de la première revue du programme		
Transférer les comptes (à l'exception des comptes-projets) de la Recette générale du District de Bamako (RGD), de la Paierie générale du Trésor (PGT), de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et les postes comptables des Trésoriers payeurs régionaux (TPR) à Mopti et Sikasso dans certaines banques à la BCEAO comme indiqué au ¶33, troisième point, du MPEF.	31 décembre 2011	Améliorer la gestion de la trésorerie
Préparer des formules d'ajustement des prix intérieurs du pétrole et de l'électricité en fonction des prix internationaux du pétrole.	29 février 2012	Créer de l'espace budgétaire pour les dépenses afférentes au CSCRP, y compris les dépenses d'infrastructure
Instituer une unité de renseignement fiscal regroupant des agents de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) chargée de recueillir des renseignements et d'effectuer des vérifications conjointes, en se servant notamment des bases de données des douanes et du fisc ainsi que de celles des administrations des dépenses publiques, afin d'auditer les déclarations d'impôt et de recenser de nouveaux contribuables.	29 février 2012	Améliorer les recettes fiscales
Analyser les forces et les faiblesses du processus actuel de sélection, budgétisation, suivi de la mise en œuvre, et évaluation a posteriori des projets d'investissement public en infrastructure, et élaborer des recommandations pour améliorer ce processus.	29 février 2012	Améliorer la qualité des investissements publics d'infrastructures
Dans le contexte de la deuxième revue du programme		
Faire figurer, dans le projet de Loi de finances 2013 soumis au parlement, un tableau reprenant: (i) toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code Miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux; (ii) leur base légale et date de mise en œuvre; et (iii) une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat.	30 septembre 2012	Améliorer la transparence du coût des exonérations fiscales en vue de jeter les bases pour un élargissement de la base d'imposition
Faire figurer, dans le projet de budget soumis au parlement, un tableau présentant une estimation du coût budgétaire du non-ajustement des prix intérieurs du pétrole et de l'électricité en fonction des prix internationaux du pétrole.	30 septembre 2012	Améliorer la transparence du coût du non-ajustement des prix du pétrole et de l'électricité en vue de jeter les bases pour leur ajustement
Mettre en oeuvre la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennuelles d'investissements publics, conformément aux modalités expliquées dans le ¶28, premier et deuxième points, du MPEF.	30 septembre 2012	Améliorer la gestions des investissements publics
Adopter les textes réglementaires pour fixer le seuil de chiffre d'affaires de la Direction des grandes entreprises (DGE) à 1 milliard de FCFA et celui de de la Direction des moyennes entreprises (DME) à 50 millions de FCFA et relever le seuil de la TVA à 50 millions de FCFA partir du 1er janvier 2013.	31 octobre 2012	Augmenter les recettes fiscales

Tableau 5. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration, 2012

	March	June	September	December
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
	(en milliards de FCFA)			
Recettes et dons	288.9	570.3	861.2	1,132.8
Recettes totales	243.1	486.1	729.2	972.2
Recettes budgétaires	223.7	447.4	671.1	894.8
Recettes fiscales	209.1	418.1	627.2	836.2
Impôts directs	56.1	112.3	168.4	224.5
Taxes indirectes	152.9	305.9	458.8	611.7
TVA	85.0	170.1	255.1	340.1
Accises sur produits pétroliers	1.8	3.5	5.3	7.0
Droits d'importation	28.3	56.7	85.0	113.3
Autres taxes indirectes	47.8	95.7	143.5	191.3
Remboursements de taxes	-10.0	-20.0	-30.0	-40.0
Recettes non fiscales	14.7	29.3	44.0	58.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	19.3	38.7	58.0	77.4
Dons	45.8	84.2	132.1	160.6
Projets	21.5	43.0	64.4	85.9
Budget	24.4	41.3	67.6	74.7
dont : aide budgétaire générale	17.3	27.1	46.4	46.4
dont : aide budgétaire sectorielle	7.1	14.2	21.2	28.3
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	324.2	648.3	972.5	1,291.7
Dépenses budgétaires	305.3	610.6	916.0	1,216.3
Dépenses courantes	200.0	400.0	600.1	800.1
Traitements et salaires	76.7	153.4	230.1	306.8
Biens et services	62.6	125.3	187.9	250.5
Transferts et subventions	52.4	104.9	157.3	209.7
Intérêts	8.3	16.5	24.8	33.1
dont: intérieurs	3.4	6.8	10.2	13.6
Dépenses en capital	105.3	210.6	315.9	416.2
Financement extérieur	60.1	120.2	180.3	240.4
Financement intérieur	45.2	90.4	135.6	175.8
Fonds spéciaux et budgets annexes	19.3	38.7	58.0	77.4
Prêts nets	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-81.1	-162.2	-243.3	-319.4
Solde budgétaire global (dons inclus)	-35.3	-78.0	-111.3	-158.8
Variation des arriérés (inclus avals et cautions)	-3.6	-7.1	-10.7	-14.2
Ajustement base caisse	-41.3	-20.3	-46.9	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-80.2	-105.4	-168.9	-173.0
Financement	80.2	105.4	168.9	173.0
Financement extérieur (net)	21.1	43.4	99.1	126.5
Prêts	31.5	63.1	128.6	168.3
Prêts projets	31.5	63.1	94.6	126.2
Prêts budgétaires	0.0	0.0	34.0	42.1
Amortissement	-13.3	-26.7	-40.0	-53.3
Allègement de la dette	2.9	7.0	10.5	11.6
Financement intérieur (net)	59.0	62.0	69.8	46.5
Système bancaire	58.3	60.6	67.6	43.5
Banque centrale	4.6	9.2	13.8	18.5
Banques commerciales	53.7	51.3	53.7	25.1
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	0.7	1.5	2.2	3.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ¹	-0.8	-7.9	-6.2	-21.1
Solde budgét. de base sous-jacent ²	3.2	0.1	5.8	-5.1
Aide budgétaire extérieure	17.3	27.1	80.4	88.5
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	63.4	70.7	82.8	63.8

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Recettes totales, plus les dons au titre de l'aide budgétaire générale, plus les revenus provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets (base ordonnancement), à l'exclusion des dépenses en capital sur financement extérieur.

² Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 6. Utilisation des revenus de la vente de 51 percent des actions de la société de télécommunications SOTELMA
(en millions de FCFA)

	2009		2010		2011		2012 Prog.	2013 Proj.	Total
	Prog.	Real.	Prog.	Real.	Prog.	Real. June			
Assainissement des Finances Publiques	40,000	9,451	2,000	30,548	0	0	0	0	39,999
Opérateurs économiques (en 2010, paiement instances 2009)	24,000	0	0	24,000	0	0	0	0	24,000
Banques	16,000	9,451	2,000	6,548	0	0	0	0	15,999
Développement des ressources humaines	1,000	0	11,253	5,304	8,209	3,536	0	0	13,513
Jeunesse, Education, Emploi	0	0	9,300	3,784	7,409	2,536	0	0	11,193
Enseignement supérieur	0	0	3,900	884	4,427	1,536	0	0	5,311
Construction d'infrastructures universitaires à Bamako et Ségou	0	0	3,188	884	3,880	1,536	0	0	4,764
Création d'un Fonds de compétitivité pour la recherche	0	0	500	0	500	0	0	0	500
Interconnexion Université de Bamako	0	0	212	0	47	0	0	0	47
Enseignement Secondaire, Formation Professionnelle, Jeunesse et Emploi	0	0	5,400	2,900	2,982	1,000	0	0	5,882
Construction et équipement de Lycées Techniques et IFPs (1)	0	0	4,400	2,900	2,482	1,000	0	0	5,382
Renforcement des capacités Financières de l'APEJ	0	0	1,000	0	500	0	0	0	500
Santé et Développement social	1,000	0	1,953	1,520	800	1,000	0	0	2,520
Complément pour la Construction Hôpital de Mopti	0	0	1,000	0	0	1,000	0	0	1,000
Complément pour la Construction Hôpital de Sikasso	1,000	0	0	1,000	0	0	0	0	1,000
Equipeement Informatique Assurance Maladie Obligatoire	0	0	953	520	800	0	0	0	1,320
Infrastructures et Equipements	0	0	7,747	3,119	15,430	1,647	0	0	18,549
Routes et ponts	0	0	3,375	1,637	4,613	1,647	0	0	6,250
Kayes : bitumage de la route Bafoulabé-Mahina 6 km	0	0	1,000	500	0	0	0	0	500
Koulikoro : bitumage 5 km de voirie	0	0	1,000	500	0	0	0	0	500
Kidal : bitumage 5 km de voirie	0	0	375	0	1,250	0	0	0	1,250
Bamako: construction voie d'accès à l'hôpital de Yirimadio	0	0	1,000	637	363	363	0	0	1,000
Sikasso : Pont sur le Baoulé entre Manankoro-Tierfinzo	0	0	0	0	3,000	1,284	0	0	3,000
Communication et Transports	0	0	4,372	1,482	10,817	0	0	0	12,299
1 Car Régie 12 caméra	0	0	1,950	660	1,284	0	0	0	1,944
1 Car de production de 4 caméras	0	0	700	0	881	0	0	0	881
1 Car régie audio production et reportage	0	0	45	45	469	0	0	0	514
1 Fly et accessoires sur véhicule	0	0	108	108	252	0	0	0	360
1 Station terrienne émission	0	0	669	669	931	0	0	0	1,600
Acquisition 2ème Chaîne ORTM	0	0	0	0	4,000	0	0	0	4,000
Acquisition de 2 bateaux à fond plat pour la COMANAV	0	0	900	0	3,000	0	0	0	3,000
Développement de l'Agriculture	0	0	13,675	5,709	6,495	2,500	7,000	0	19,204
Aménagements de proximité	0	0	3,330	1,509	2,237	2,500	2,000	0	6,009
Entretien aménagement infrastructures vulgarisation Office du Niger	0	0	4,100	4,100	0	0	0	0	4,100
Dotation Fonds National de Développement Agricole	0	0	5,000	0	3,812	0	0	0	3,812
Apui à la mise en valeur/mesures d'accompagnement	0	0	445	0	445	0	0	0	445
PRODEVALAIT (2)	0	0	800	100	1	0	0	0	101
Projet ALATONA	0	0	0	0	0	0	5,000	0	5,000
Amélioration du cadre de vie	0	0	18,206	11,515	12,161	7,616	0	0	23,676
Dotation du Fonds National d'Investissement des Collectivités Territoriales	0	0	6,000	3,390	10,000	3,519	0	0	13,390
Réhabilitation des casernes militaires	0	0	3,292	3,292	1,721	440	0	0	5,013
Programme Logements Sociaux	0	0	6,500	2,500	359	3,657	0	0	6,157
Aménagement du DIAFRANA KO	0	0	1,614	1,533	81	0	0	0	1,614
Construction du monument du cinquantenaire	0	0	800	800	0	0	0	0	800
Soutien au Financement du Développement des PME-PMI	0	0	0	0	6,000	0	4,000	0	10,000
Création d'un Fonds de Garantie pour le secteur privé	0	0	0	0	3,000	0	2,000	0	5,000
Création d'un Fonds National d'Investissement	0	0	0	0	3,000	0	2,000	0	5,000
Réforme Économique et Amélioration de la Gouvernance	0	0	6,900	6,900	0	0	5,000	0	11,900
Restructuration BHM	0	0	5,000	5,000	0	0	0	0	5,000
Appui au RAVEC	0	0	1,900	1,900	0	0	0	0	1,900
Appui EDM	0	0	0	0	0	0	5,000	0	5,000
Projets divers (3)	0	0	0	0	7,579	0	0	0	7,579
Investissements Publics en partenariat avec les Bailleurs de Fonds	0	0	0	0	0	4,716	0	0	4,716
Création d'un pôle de technologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Raccordement de villes secondaires au réseau routier national sur plus de 100 Km	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'un second pont à Kayes,	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et le développement du Système Fagoubine,	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement du parc industriel de Bamako Sénou,	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mise en place d'un cadastre moderne pour les villes de Bamako et de Kati	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcement des capacités logistiques des Armées et des Administrations Territoriales	0	0	0	0	0	2,216	0	0	2,216
Avance à COVEC pour le pavillon de la salle des sports	0	0	0	0	0	2,500	0	0	2,500
Plan social	15,000	15,032	0	0	0	0	0	0	15,032
Montant à répartir	0	0	0	0	0	0	0	16,231	16,231
Total	56,000	24,483	59,781	63,094	55,874	20,015	16,000	16,231	180,398

1/ IFP: Instituts de Formation Professionnelle

2/ Projet Développement et Valorisation de la Production Laitière au Mali.

3/ Cadastre, Kénie, zone industr., rech minière)

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE (PAT)

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et les indicateurs quantitatifs du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) en décembre 2011 et en 2012 présentés au tableau 3 du mémorandum de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

I. DEFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

II. CRITERES DE REALISATION ET INDICATEURS QUANTITATIFS

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin décembre 2011, fin juin et fin décembre 2012 et d'indicateurs quantitatifs à fin mars et septembre 2012.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès

de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini et précisé au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. Jusqu'au 31 décembre 2011, l'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire global et sectoriel). A partir de janvier 2012, l'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 % pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts et des arriérés audités relevant d'exercices antérieurs à 2011** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure

détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 11 (a) s'applique ici.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafonds sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹⁷; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette¹⁸. Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE¹⁹. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

15. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

16. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'Etat. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc

¹⁷ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

¹⁸ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

¹⁹ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

17. **Dispositions spéciales.** Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

E. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base

20. Jusqu'au 31 décembre 2011, le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, hors dons et recettes de privatisation, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financée par les créanciers ou donateurs extérieurs et les dépenses PPTE.

21. A partir de janvier 2012, la définition du solde budgétaire de base est la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Extérieurs).

Facteur d'ajustement

22. A partir de janvier 2012, le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fera l'objet d'un ajustement négatif si les dons budgétaires (appui budgétaire général) sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100% jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0% pour des montants supérieurs.

F. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA

23. Le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA est défini conformément au solde budgétaire de base défini dans les paragraphes 19 et 20, duquel sont déduites les dépenses financées avec les recettes de privatisation de SOTELMA tirées du compte spécial auprès de la BCEAO.

Facteur d'ajustement

24. A partir de janvier 2012, le plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA fera l'objet d'un ajustement négatif si les dons budgétaires (appui budgétaire général) sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100% jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0% pour des montants supérieurs.

G. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

25. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses du Ministère de l'Education de Base, du Ministère de l'Education Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, du Ministère de la Santé, et du Ministère du Développement Social. Elles excluent les dépenses en capital financées par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

III. MESURES STRUCTURELLES

26. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

27. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées au **Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire seront comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction sera faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction sera effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction sera faite entre le Trésor, l'Institut National de Protection Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Au sein des opérations du Trésor, les dépôts et tirages sur le compte de recettes de privatisation SOTELMA seront isolés spécifiquement. Les autres

financements comprennent principalement les chèques non encaissés, les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

28. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) ; la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit ; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les dépenses financées sur les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois	
Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines	

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur ordonnancement	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments net de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Projets de convention de prêts à des conditions non-concessionnelles et description des projets devant être financés par des emprunts non concessionnels, y compris leurs études de faisabilité	Dès que disponible, et bien avant la signature des conventions de prêts	
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶21.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

**Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette
selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu**

Réalisée par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey
et Eduardo Ley et Marcelo Giugale (Banque mondiale)

23 novembre 2011

Le risque de surendettement du Mali continue d'être jugé modéré, tout comme cela avait été le cas dans la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD). Comme dans la précédente analyse, la viabilité de la dette est tout particulièrement sensible à un choc lié aux exportations –vu le repli escompté des exportations d'or à moyen terme et les perspectives incertaines de diversification des exportations –, et à un durcissement des conditions de financement. Des possibilités existent d'emprunter à concurrence d'environ 1 % du PIB à des conditions pouvant être inférieures au seuil de concessionnalité de 35 % prévu par la politique du FMI et de la Banque mondiale, afin de financer des projets d'infrastructure présentant un taux de rendement élevé. Cependant, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les perspectives d'exportation à moyen terme, le gouvernement devrait continuer de limiter le gros du financement extérieur à des dons et des prêts concessionnels.

I. CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette publique extérieure

1. **Grâce à l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), l'encours de la dette extérieure du Mali a nettement fléchi.** La dette extérieure contractée ou garantie par l'État est passée de 103 % du PIB en 2000 à 19 % en 2006, à la suite des allègements au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM, intervenus respectivement en 2002 et en 2006 (tableau texte 1). À la fin 2010, elle était remontée à 24,4 % du PIB en raison surtout de nouveaux prêts de l'Association internationale de développement (IDA), de la Banque africaine de développement (BAfD), de la Banque islamique de développement (BIsD) et du FMI (principalement sous forme d'une allocation de 74 millions de DTS en 2009). La totalité de la dette extérieure malienne est publique et la plus grande partie due à des créanciers multilatéraux, notamment l'IDA, la BAfD et la BIsD.

Tableau texte 1. Mali: Stock de la dette extérieure en fin d'année, 2000-2010 (en milliards FCFA)											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	1939,7	1968,6	1156,1	1169,4	1184,5	1474,3	606,4	697,8	810,8	955,2	1134,1
(pourcentage du PIB)	102,6	89,0	52,0	47,7	45,0	50,9	18,9	20,4	20,7	22,6	24,4
Multilatérale	1434,9	1503,9	824,5	741,5	878,3	1198,8	357,3	447,6	615,9	766,8	895,8
FMI 1/	105,9	110,1	100,1	94,5	78,8	65,7	4,1	6,1	18,6	67,6	72,1
Banque mondiale/IDA	327,6	343,3	106,0	176,5	268,3	383,5	83,8	216,3	262,5	313,2	413,6
Banque africaine de développement	391,8	328,9	116,0	239,2	289,4	379,7	121,4	133,7	112,3	136,3	157,7
Banque islamique de développement	50,0	45,0	40,5	36,4	54,7	63,9	31,4	57,3	96,3	111,8	113,8
Autres	559,6	676,5	461,9	154,9	187,0	290,6	64,0	109,1	129,1	137,9	138,6
Bilatérale	498,2	459,0	328,4	423,5	301,9	270,0	246,9	247,7	194,9	188,4	235,8
Dette officielle Club de Paris	141,7	127,4	30,6	7,6	16,9	17,7	13,0	15,6	4,4	4,4	10,2
Dette officielle hors Club de Paris	356,5	331,6	297,8	415,9	285,0	252,3	233,8	177,7	145,3	184,0	225,5
Autres créanciers	7,3	7,4	4,3	4,4	4,4	5,5	2,3	2,5	2,8	2,9	2,6

Source : autorités maliennes et estimations des services du FMI.
1/ Comprend l'allocation de DTS d'août 2009.

B. Évolution récente de la dette publique intérieure

2. **La dette publique intérieure du Mali est faible** (4,4 % du PIB en 2010, tableau texte 2). Elle est composée de bons et obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de prêts de banques commerciales. La dette intérieure a plus que doublé entre 2009 et 2010, principalement du fait de nouvelles émissions de bons et d'obligations du Trésor (99 milliards FCFA) mais aussi du recensement de tous les prêts contractés ou garantis par l'État, effectué dans le cadre du plan destiné à renforcer la gestion de la dette.

Tableau texte 2. Mali : Stock de la dette publique intérieure en fin d'année, 2000-2010 (en milliards FCFA)											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	20,8	58,5	48,7	37,5	36,0	61,6	45,4	80,2	74,1	90,3	203,4
(pourcentage du PIB)	1,1	2,6	2,2	1,5	1,4	2,1	1,4	2,3	1,9	2,1	4,4
Dette envers la banque centrale	3,0	25,8	25,1	23,1	20,3	17,9	15,3	13,1	10,7	8,3	5,8
Avances statutaires de la banque centrale	0,0	23,2	23,2	21,7	19,7	17,5	15,3	13,1	10,7	8,3	5,8
Autre dette envers la banque centrale	3,0	2,6	1,9	1,4	0,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette au secteur bancaire	17,8	32,7	23,6	14,4	15,7	43,6	30,0	67,1	63,4	82,0	197,5

Sources : autorités maliennes et estimations des services du FMI.

C. Seuils d'endettement du cadre de viabilité de la dette

3. **Le Mali est considéré comme un pays à performance intermédiaire aux fins des seuils d'endettement à considérer dans le cadre de viabilité de la dette (CVD)**. Son score au terme de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque mondiale est en moyenne de 3,65 (sur une échelle de 1 à 6) de 2008 à 2010, d'où la notation intermédiaire. Les seuils d'endettement public extérieur correspondants sont indiqués au tableau texte 3.

Tableau texte 3. Seuils d'endettement public extérieur pour les pays à «performance intermédiaire» selon le cadre de viabilité de la dette	
VA de la dette extérieure en pourcentage de :	
PIB	40
Exportations	150
Recettes	250
Dette extérieure en pourcentage de :	
Exportations	20
Recettes	30

II. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

4. **Les perspectives macroéconomiques à moyen et à long terme du Mali se caractérisent principalement par le repli soutenu de la production annuelle d'or, qui ne devrait être qu'en partie compensé par d'autres exportations.** Le scénario de référence pose l'hypothèse d'un maintien de la croissance tendancielle, l'agriculture compensant le

Encadré 1. Mali : Hypothèses macroéconomiques du scénario de référence, 2011–2031

- **La croissance du PIB réel** devrait être de 5,2 % en moyenne annuelle, chiffre légèrement supérieur à la tendance des 10 dernières années (5,0 %). La baisse anticipée de la production d'or devrait être d'à peu près 2 % par an à partir de 2014. L'augmentation de la production agricole devrait compenser à terme ce recul grâce aux réformes de la filière coton et d'autres activités agricoles. Comme la population augmente actuellement de plus de 3,6 %, le scénario de référence émet l'hypothèse d'une progression limitée du revenu par habitant (et donc l'élément de libéralité des prêts ne devrait pas diminuer).
- Selon les projections, **la hausse des prix à la consommation** resterait inférieure au critère de convergence de 3 % en vigueur dans l'UEMOA.
- **Politique budgétaire.** On prévoit que le solde budgétaire de base (recettes plus dons budgétaires moins dépenses exécutées sur ressources intérieures) soit supérieur ou égal à zéro, de manière à tenir le critère de convergence de l'UEMOA. Les recettes fiscales et les dépenses financées sur ressources intérieures devraient augmenter à l'unisson, aux alentours de 6% du PIB durant la période 2011-31. Il n'est donc pas fait recours au financement intérieur pour financer le budget, hormis le refinancement du stock actuel de la dette intérieure aux taux du marché. En 2009-13 le solde budgétaire de base s'écarte légèrement de cette tendance sous-jacente en présence d'une relance budgétaire d'environ 4 % du PIB grâce au produit de la privatisation de l'entreprise publique de télécommunications SOTELMA. À partir de 2014, le déficit global (hors dons) devrait rester de l'ordre de 5,2 % du PIB, à financer par des prêts extérieurs pour 50 % et par des dons pour le reste.
- **Emprunts non concessionnels.** En 2012-14, environ 100 millions de dollars E.U. (1 % du PIB) ou aux alentours de 10 % des emprunts extérieurs totaux, devraient être empruntés à des conditions commerciales (taux d'intérêt de 8 %, échéance à 10 ans) pour financer des projets d'infrastructure présentant un taux de rendement élevé. Il reste à définir ces projets. À compter de 2015, environ 0,3 % du PIB ou quelque 10 % de la totalité des emprunts devrait continuer à être contracté à des conditions commerciales. La dette extérieure du secteur public devrait être assortie d'un taux d'intérêt effectif légèrement supérieur à la moyenne historique de 1,3 %. On suppose qu'il n'y aura pas de nouveaux emprunts à moyen et long terme en dehors du refinancement des bons et obligations du Trésor arrivés à échéance.
- **Le déficit des transactions courantes hors intérêts** devrait rester proche de la moyenne historique (4,2 % du PIB) de 2011 à 2031. On prévoit que le volume des exportations d'or baissera régulièrement et que sa part dans le total des exportations chutera de 75 % en 2011 à quelque 33 % en 2031. Dans les projections, ce recul est compensé par une augmentation graduelle d'autres exportations (alimentation, coton et autres minerais tels que ciment, phosphates, uranium, bauxite, minerai de fer, cuivre, nickel, pétrole) et par une réduction des importations.

repli tendanciel de la production aurifère (encadré 1). L'inflation devrait rester modérée grâce à la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente, sans recours aux emprunts intérieurs. Le déficit courant devrait demeurer stable, car le recul des exportations d'or serait contrebalancé par la progression d'autres exportations, notamment de produits agricoles et d'autres minerais, et par la diminution des importations.

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Dette extérieure

5. **Selon les hypothèses de référence, tous les ratios de dette extérieure et de service de la dette restent inférieurs aux seuils pertinents durant toute la période de projection** (graphique 1). La valeur actuelle (VA) de la dette extérieure devrait passer de 16 % du PIB en 2011 à 20 % en 2031 (graphique 1b, tableau 1a). Sachant que la production des mines d'or existantes connaît un déclin à partir de 2014, et que la croissance des autres exportations ne le compense que partiellement, le ratio VA de la dette extérieure/exportations devrait grimper de 59 % en 2011 à 116 % en 2031, soit en deçà du seuil de 150 % (graphique 1c, tableau 1a). Compte tenu d'une augmentation projetée des recettes fiscales de l'ordre de 6 % du PIB durant la période considérée, le ratio VA de la dette extérieure/recettes serait de l'ordre de 87-99 % du PIB, c'est-à-dire un niveau nettement inférieur au seuil de 250 % (graphique 1d, tableau 1a).

6. **La viabilité de la dette extérieure du Mali est particulièrement sensible à un choc sur les exportations et à un durcissement des conditions financières, ce qui limite les possibilités d'emprunts non concessionnels.** Selon un test qui consiste à freiner temporairement la *croissance* des exportations en 2012-2013, ce qui a pour effet de réduire en permanence de 25 % leur *niveau*, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil en 2020 et resterait élevé jusqu'à la fin de la période de projection (graphique 1c; tableau 1b, scénario B2). En cas de durcissement des conditions financières, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait de beaucoup le seuil pendant la deuxième moitié de la période de projection, et cela de façon durable (tableau 1b, scénario A2). La sensibilité de la viabilité de la dette extérieure malienne à un choc des exportations et à un durcissement des conditions de financement et les incertitudes qui pèsent sur les perspectives d'exportation à moyen terme signalent que les possibilités d'emprunt non concessionnel sont limitées.

B. Dette publique

7. **L'inclusion de l'endettement intérieur ne modifie pas l'évaluation de la viabilité de la dette du Mali.** Compte tenu du faible montant de la dette intérieure du Mali, et du non recours aux emprunts intérieurs dans le scénario de référence, l'analyse de viabilité de la dette publique est très proche de celle de la dette extérieure (graphique 2 et tableau 2a). Le ratio VA de la dette/PIB augmente à peine, de 20 % en 2011 à 21 % en 2031.

8. **La viabilité de la dette publique totale du Mali est surtout sensible à un choc budgétaire.** De manière plus précise, le maintien de l'impulsion budgétaire résultant de l'emploi des recettes de privatisation de la SOTELMA en 2011 durant la période de projection aurait pour effet d'accroître sensiblement le ratio VA de la dette/PIB à 37 % en 2031 (graphique 2; tableau 2b, scénario A2).

C. Comparaison avec l'analyse précédente de viabilité de la dette

9. **Les vulnérabilités de la dette du Mali sont restées globalement inchangées depuis l'AVD de 2010.** Le scénario de référence reste globalement conforme à la précédente AVD¹. Comme dans l'AVD de l'an dernier, aucun indicateur de dette ne dépasse les seuils d'endettement public extérieur pendant la période de projection dans le scénario de référence et la viabilité de la dette extérieure du Mali reste particulièrement sensible à un choc des exportations et à un durcissement des conditions de financement (§6)

D. Point de vue des autorités

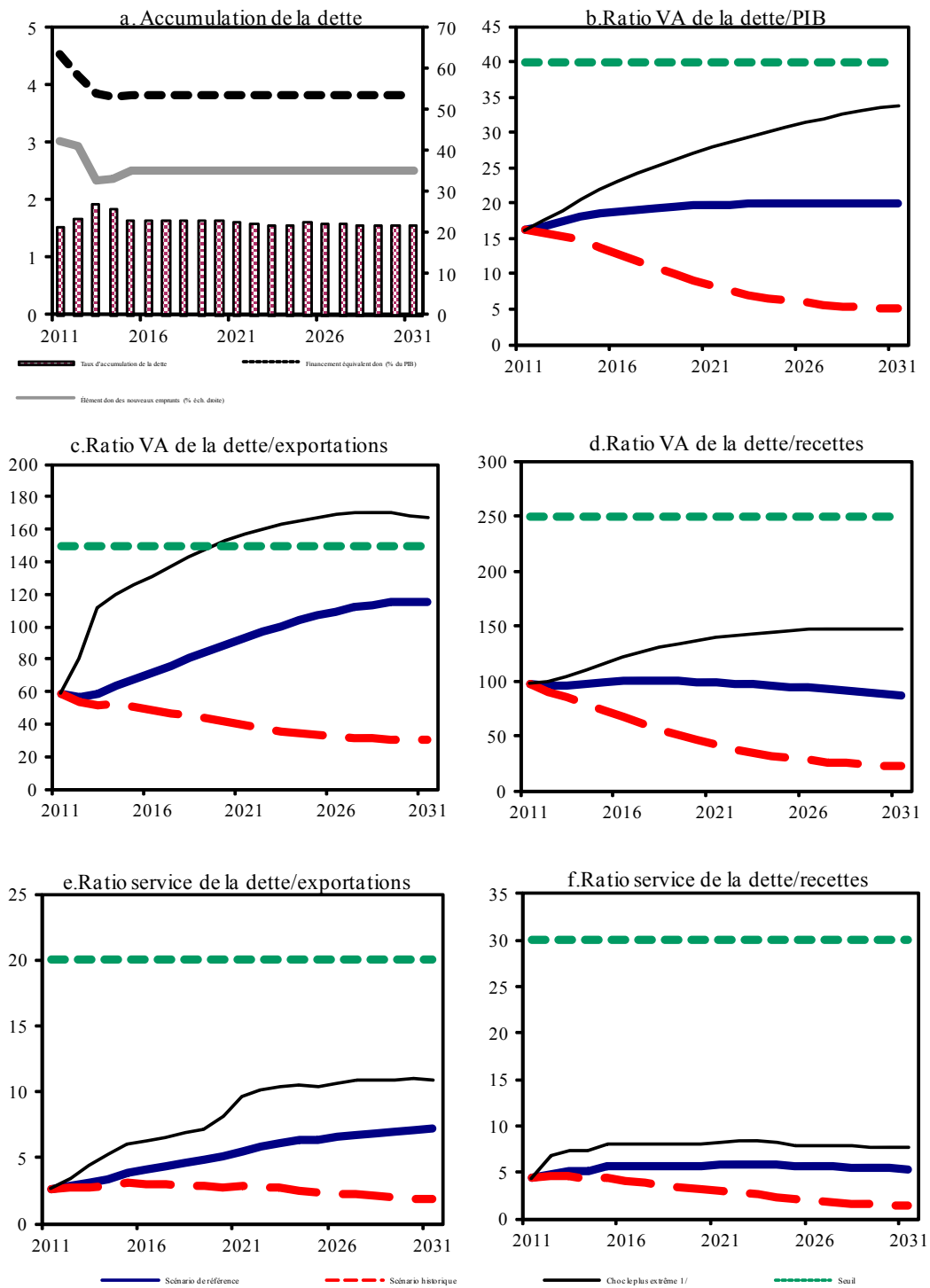
10. **Les autorités partageant globalement les résultats de l'AVD, tout en soulignant par ailleurs les risques.** Elles notent que l'achèvement des projets de diversification de l'activité minière (ciment, phosphate, uranium, bauxite, minerai de fer, cuivre, nickel, pétrole...) qui se trouvent à des stades d'avancement divers pourrait permettre d'augmenter les exportations non aurifères à moyen terme. Elles craignent par ailleurs que les dons ne deviennent moins favorables à moyen terme si l'activité économique venait à ralentir de manière persistante chez les partenaires au développement traditionnels.

IV. ÉVALUATION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT ET CONCLUSIONS

11. **Il ressort de l'AVD que le Mali continue de présenter un risque modéré de surendettement au vu des indicateurs d'endettement extérieur.** Comme dans l'AVD de l'an dernier, aucun seuil d'endettement n'est dépassé pendant la période de projection de 20 ans dans le scénario de référence et la viabilité de la dette reste vulnérable à un choc des exportations et à un durcissement des conditions de financement. Compte tenu du faible niveau d'endettement extérieur du Mali après l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM, un montant limité d'emprunts non concessionnels d'environ 100 millions de dollars E.U. (1 % du PIB) pourrait être envisageable pour une période de trois ans (2012-14) à l'appui de projets d'investissement en infrastructure présentant un taux de rendement élevé et pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Mais compte tenu du repli prévu des exportations d'or à moyen terme et des perspectives incertaines de diversification des exportations, la viabilité de la dette malienne doit continuer d'être examinée de près. Par conséquent, l'État devrait continuer de limiter l'essentiel de ses emprunts extérieurs aux dons et aux prêts concessionnels.

¹ Rapport du FMI No.11/37, Mali – Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit – Rapport des services du FMI et analyse de viabilité de la dette conjointe FMI/IDA.

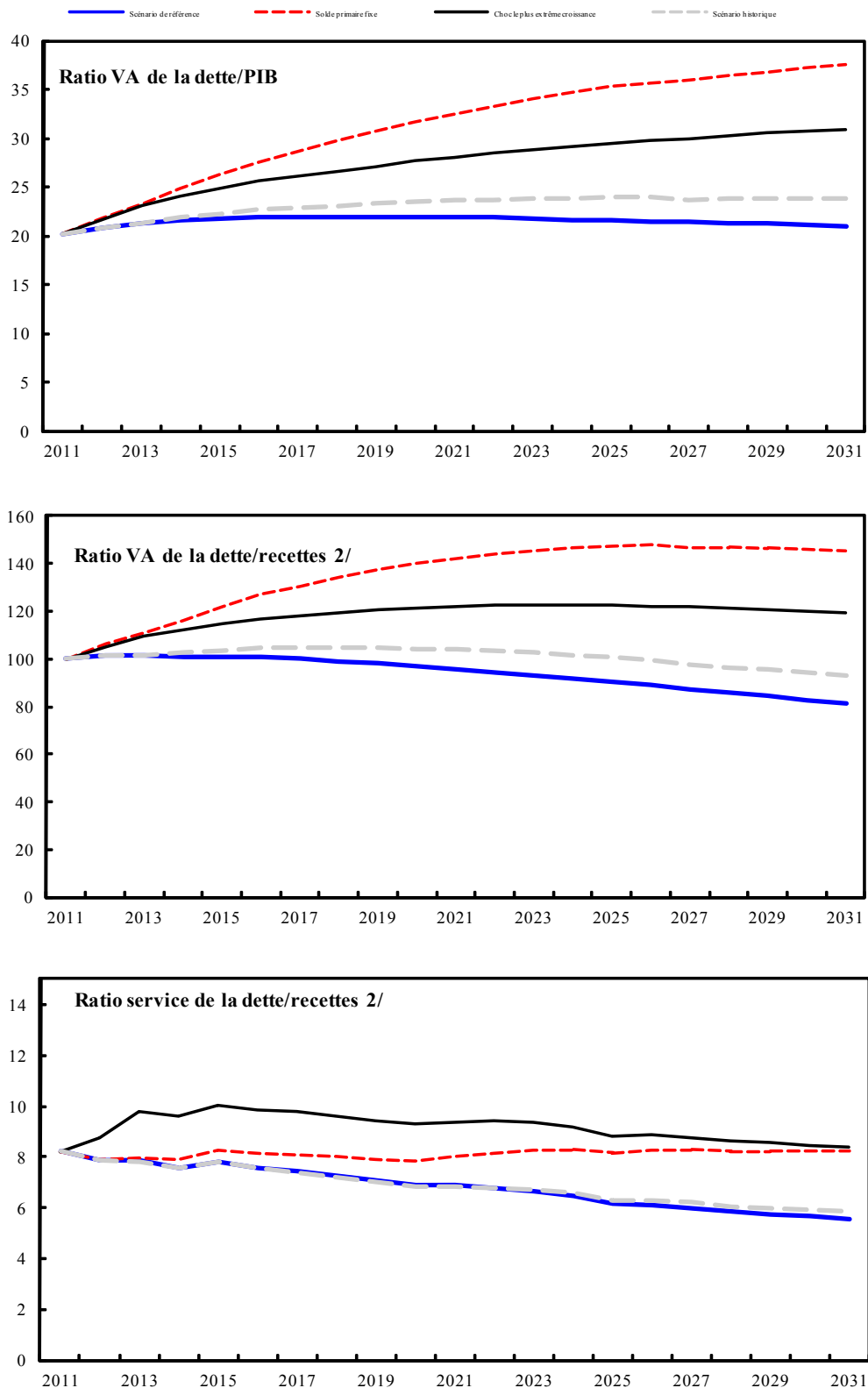
Graphique 1.Mali: Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2011-2031 1/



Sources : autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2021. Au graphique b. cela correspond à un choc des termes de l'échange; au c., à un choc des exportations; au d., à un choc des conditions; au e., à un choc des exportations; et au f., à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 2.Mali : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2011-2031 1/



Sources : autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2021.

2/ La définition des recettes comprend les dons.

Tableau 1a. Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008-2031 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne Historique	Écart type	Projections						2017-2031		
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne	2021	2031
Dette extérieure (nominale) 1/	20,7	22,6	24,4			22,7	23,7	24,6	25,5	26,2	26,8		28,5	29,3
dont : dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	20,7	22,6	24,4			22,7	23,7	24,6	25,5	26,2	26,8		28,5	29,3
Variation de la dette extérieure	1,4	1,8	1,8			-1,7	1,0	0,9	0,9	0,7	0,6		0,2	0,0
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3,7	-4,9	2,8			2,2	0,6	0,7	1,0	1,5	1,6		1,7	1,2
Déficit compte courant hors intérêts	9,1	3,6	5,6	4,2	3,1	4,7	3,1	3,2	3,5	4,0	4,1		4,3	4,0
Déficit de la balance des biens et services	13,8	7,6	8,6			7,5	4,6	4,4	4,9	5,2	5,5		6,8	7,3
Exportations	29,2	23,7	24,9			27,5	29,6	29,9	28,4	27,3	26,2		21,3	17,2
Importations	43,0	31,4	33,5			35,0	34,2	34,3	33,3	32,5	31,7		28,0	24,6
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-5,2	-5,4	-4,9	-4,8	0,5	-4,4	-4,3	-4,0	-3,8	-3,7	-3,5		-2,9	-1,9
dont : transferts officiels	-1,2	-1,9	-1,7			-1,5	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2		-1,2	-1,2
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	0,5	1,4	1,9			1,6	2,7	2,9	2,5	2,5	2,1		0,4	-1,5
IDE net (négatif = entrée)	-2,1	-8,4	-2,0	-2,9	2,0	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6		-1,6	-1,6
Dynamique endogène de la dette 2/	-3,3	-0,2	-0,9			-0,9	-0,9	-0,9	-0,8	-0,9	-0,9		-0,9	-1,1
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,3	0,3	0,1			0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4		0,4	0,4
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,8	-0,9	-1,3			-1,1	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2		-1,3	-1,5
Contribution des variations de prix et des taux de change	-2,8	0,4	0,2		
Résiduel (3-4) 3/	-2,4	6,8	-1,0			-3,9	0,4	0,3	-0,1	-0,8	-1,0		-1,5	-1,3
dont : financement exceptionnel	-0,6	-0,3	-0,3			-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
VA de la dette extérieure 4/	17,6			16,2	16,7	17,4	18,0	18,4	18,8		19,8	19,9
En pourcentage des exportations	70,6			59,0	56,4	58,1	63,4	67,7	71,9		92,9	115,6
VA de la dette extérieure CGE	17,6			16,2	16,7	17,4	18,0	18,4	18,8		19,8	19,9
En pourcentage des exportations	70,6			59,0	56,4	58,1	63,4	67,7	71,9		92,9	115,6
En pourcentage des recettes publiques	101,4			97,3	94,9	95,9	97,0	98,4	99,4		98,5	86,5
Ratio service de la dette/exportations (%)	3,4	2,7	2,3			2,6	2,8	3,1	3,4	3,9	4,1		5,5	7,2
Ratio service dette CGE/exportations (%)	3,4	2,7	2,3			2,6	2,8	3,1	3,4	3,9	4,1		5,5	7,2
Ratio service dette CGE/recettes (%)	6,4	3,8	3,3			4,4	4,8	5,1	5,2	5,7	5,7		5,8	5,4
Total besoins de financement bruts (milliards dollars EU)	0,7	-0,4	0,4			0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6		0,9	1,7
Déficit courant hors intérêts stabilisant ratio d'endettement	7,7	1,8	3,8			6,4	2,1	2,3	2,6	3,3	3,5		4,1	4,0
Principales hypothèses macroéconomiques														
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,0	4,5	5,8	5,0	2,6	5,4	5,6	5,4	5,1	5,1	5,1	5,3	5,1	5,4
Déflateur du PIB en dollars EU. (variation en pourcentage)	16,9	-2,0	-1,0	7,7	8,5	10,9	2,4	1,6	1,5	1,5	1,5	3,2	2,3	2,5
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	1,9	1,6	0,7	1,3	0,4	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5
Croissance des exportations de B&S (en dollars EU, en %)	34,8	-16,8	9,8	14,9	16,9	29,1	16,3	8,3	1,5	2,3	2,6	10,0	3,4	7,6
Croissance des importations de B&S (en dollars EU, en %)	48,4	-25,3	12,0	14,8	20,7	21,9	5,8	7,3	3,7	3,9	4,2	7,8	5,0	7,8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	42,3	41,4	32,7	33,2	35,1	35,1	36,6	35,1	35,1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	15,5	17,1	17,3			16,7	17,6	18,1	18,6	18,7	19,0		20,1	23,0
Flux d'aide (milliards dollars EU) 7/	0,5	0,8	0,6			0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9		1,3	2,8
dont : dons	0,3	0,4	0,3			0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4		0,6	1,3
dont : prêts concessionnels	0,2	0,4	0,3			0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5		0,7	1,4
Financement équivalent dons (pourcentage du PIB) 8/			4,6	4,2	3,9	3,8	3,8	3,8		3,8	3,8
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			76,0	69,9	64,7	64,9	66,5	66,5		66,5	66,5
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (milliards dollars EU)	8,8	9,0	9,4			11,0	11,9	12,7	13,6	14,5	15,5		22,2	47,1
Croissance du PIB nominal exprimée en dollars EU	22,7	2,4	4,8			16,8	8,1	7,1	6,7	6,6	6,7	8,7	7,6	8,0
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1,6			1,8	2,0	2,2	2,4	2,7	2,9		4,4	9,4
(VA t-VA t-1)/PIBt-1 (pourcentage)			1,5	1,7	1,9	1,9	1,6	1,6	1,7	1,6	1,5
Envois de fonds bruts des travailleurs expatriés (milliards de dollars EU)	0,4	0,5	0,4			0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6		0,7	1,0
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB+envois de fonds)	16,8			15,5	16,0	16,7	17,3	17,7	18,1		19,2	19,5
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	59,4			50,8	49,1	50,9	55,4	59,1	62,8		80,9	102,8
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	2,0			2,3	2,5	2,7	2,9	3,4	3,6		4,8	6,4

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - p(1+g)] / (1+g+p+gp)$ x le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = Δ du PIB réel, et p = Δ du déflateur du PIB exprimé en dollars EU.

3/ Comprend les financements exceptionnels (à savoir, variation des arriérés et allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts; et les ajustements d'évaluation. S'agissant des projections, est également incluse la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ En posant pour hypothèse que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Définis comme les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de dette obtenus.

8/ Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'État et dans le cadre des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA des nouveaux emprunts).

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2011-2031
(en pourcentage)

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	17	17	18	18	19	20	20
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	16	16	15	15	14	13	8	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	16	18	19	20	22	23	28	34
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	16	17	18	19	19	20	21	21
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 3/	16	20	26	26	26	26	25	22
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	16	17	18	19	19	20	21	21
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 4/	16	17	18	19	19	20	20	20
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	16	18	20	21	21	21	22	20
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	16	24	24	25	26	27	28	28
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	59	56	58	63	68	72	93	116
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	59	53	52	52	50	48	39	30
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	59	59	63	72	80	88	131	196
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	59	56	58	63	67	72	93	115
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 3/	59	80	112	119	125	131	157	167
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	59	56	58	63	67	72	93	115
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 4/	59	58	61	66	70	75	95	116
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	59	67	75	81	86	91	113	133
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	59	56	58	63	67	72	93	115
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	97	95	96	97	98	99	98	87
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	97	90	85	80	73	67	42	22
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	97	100	104	110	116	122	139	147
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	97	97	100	101	103	104	103	90
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 3/	97	113	141	139	139	138	127	95
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	97	98	101	102	104	105	104	91
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 4/	97	98	100	101	102	103	101	87
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	97	103	111	111	112	112	107	89
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	97	134	135	137	139	140	139	122

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2011-2031 (suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	3	3	3	3	4	4	5	7
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	3	3	3	3	3	3	3	2
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	3	3	3	3	4	4	7	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	3	3	3	3	4	4	5	7
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 3/	3	3	4	5	6	6	10	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	3	3	3	3	4	4	5	7
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 4/	3	3	3	3	4	4	6	7
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	3	3	4	4	5	5	7	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	3	3	3	3	4	4	5	7
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	4	5	5	5	6	6	6	5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	4	5	5	4	4	4	3	1
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	4	5	5	5	6	6	7	8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	4	5	5	5	6	6	6	6
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 3/	4	5	6	6	7	7	8	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13	4	5	5	5	6	6	6	6
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012-13 4/	4	5	5	5	6	6	6	5
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	5	5	5	6	6	6	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	4	7	7	7	8	8	8	8
<i>Pour mémoire:</i>								
Élément don supposé pour financement résiduel (c.-à-d., financement requis en sus du scénario de référence) 6/	29	29	29	29	29	29	29	29

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste constamment au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la baisse en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar EU, étant entendu que cette baisse ne peut pas dépasser 100%.

6/ S'applique à tous les scénarios de sensibilité sauf A2 (financement moins favorable) où les conditions des nouveaux financements correspondent aux spécifications de la note 2.

Tableau 2a. Mali : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2008-2031
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections			
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16 Moyenne	2021	2031
Dette du secteur public 1/	22,6	24,7	28,7			26,6	27,8	28,4	29,1	29,5	29,9		30,6	30,3
dont : libellée en devises	20,7	22,6	24,4			22,7	23,7	24,6	25,5	26,2	26,8		28,5	29,3
Variation de la dette du secteur public	0,9	2,1	4,0			-2,1	1,2	0,6	0,6	0,4	0,4		0,1	-0,1
Flux générateurs d'endettement identifiés	-1,9	-4,4	1,9			-1,1	0,3	0,3	0,1	0,1	0,0		-0,3	-0,4
Déficit primaire	1,9	3,9	2,4	2,4	0,9	3,7	2,4	2,1	1,9	1,9	1,9	2,3	1,9	1,9
Recettes et dons	19,0	21,7	20,2			20,2	20,5	21,0	21,4	21,5	21,7		22,8	25,8
dont : dons	3,4	4,6	2,9			3,5	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8		2,8	2,8
Dépenses primaires (hors intérêts)	20,8	25,6	22,6			23,9	22,8	23,1	23,2	23,4	23,6		24,7	27,8
Dynamique automatique de la dette	-1,1	-2,6	0,2			-3,6	-1,3	-1,4	-1,3	-1,3	-1,3		-1,6	-1,8
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1,2	-0,8	-1,3			-1,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,4	-2,1		-1,5	-1,1
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,2	0,1	0,0			0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,6		0,0	0,5
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1,0	-1,0	-1,4			-1,5	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4		-1,5	-1,6
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,1	-1,8	1,5			-2,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,7	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-2,7	-5,6	-0,7			-1,2	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5		-0,5	-0,5
Produit des privatisations (négatif)	-1,0	-4,3	0,0			-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Allègement de la dette (PPTE et autres)	-1,7	-1,4	-0,7			-1,2	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5		-0,5	-0,5
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	2,9	6,5	2,2			-1,0	0,9	0,3	0,6	0,4	0,4		0,3	0,2
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	21,9			20,2	20,8	21,2	21,6	21,8	21,9		21,9	20,9
dont : libellée en devises	17,6			16,2	16,7	17,4	18,0	18,4	18,8		19,8	19,9
dont : dette extérieure	17,6			16,2	16,7	17,4	18,0	18,4	18,8		19,8	19,9
VA des engagements conditionnels (non inclus dans dette du sect. public)
Besoins de financement bruts 2/	2,9	5,2	4,2			6,4	4,9	4,7	4,3	4,3	4,2		3,9	3,6
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	108,6			100,0	101,7	101,3	101,1	101,1	100,9		95,9	81,1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	126,7			121,0	118,6	117,1	116,3	116,1	115,8		109,3	90,9
dont : dette extérieure 3/	101,4			97,3	94,9	95,9	97,0	98,4	99,4		98,5	86,5
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	5,5	3,4	5,6			8,2	7,9	7,8	7,6	7,8	7,6		6,9	5,5
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	6,7	4,3	6,6			9,9	9,2	9,1	8,7	9,0	8,7		7,8	6,2
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	1,0	1,8	-1,6			5,8	1,2	1,5	1,2	1,4	1,4		1,8	2,1
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,0	4,5	5,8	5,7	2,6	5,4	5,6	5,4	5,1	5,1	5,1	5,3	5,1	5,4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,9	1,6	0,7	1,3	0,4	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-6,3	0,9	2,7	0,5	3,7	1,2	4,2	3,5	3,5	3,6	3,6	3,3	3,6	3,4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciation)	0,5	-9,1	7,1	-4,6	9,3	-9,5
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	8,8	3,6	4,0	3,6	3,1	4,1	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,7	2,3	2,5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-0,1	0,3	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	42,3	41,4	32,7	33,2	35,1	35,1	36,6	35,1	35,1

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

1/ [Indique le périmètre du secteur public (par ex., administrations publiques ou secteur public non financier) et également si l'on utilise la dette brute.]

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2011-2031

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	20	21	21	22	22	22	22	21
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	20	21	21	22	22	23	24	24
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2011	20	22	23	25	26	28	33	37
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	20	21	22	22	23	24	27	37
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	20	22	23	24	25	26	28	31
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	20	21	23	23	23	23	23	22
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	20	21	22	23	23	24	25	26
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2012	20	27	27	27	26	26	24	20
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2012	20	28	28	28	28	28	27	24
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	100	102	101	101	101	101	96	81
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	100	102	102	103	104	105	104	93
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2011	100	106	111	116	122	127	142	145
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	100	103	103	104	106	108	117	142
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	100	105	110	112	115	117	122	119
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	100	105	108	107	107	107	100	83
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	100	104	106	107	109	109	109	99
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2012	100	132	128	124	122	119	103	79
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2012	100	136	134	132	130	129	118	92
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	8	8	8	8	8	8	7	6
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	8	8	8	8	8	8	7	6
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2011	8	8	8	8	8	8	8	8
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	8	8	8	8	8	8	8	8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	8	8	8	8	8	8	8	7
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	8	8	8	8	8	8	7	6
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	8	8	8	8	8	8	7	6
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2012	8	9	10	10	10	10	9	8
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2012	8	8	9	9	9	8	8	6

Sources : autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Partant de l'hypothèse que la croissance du PIB est au niveau du cadre de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ La définition des recettes comprend les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

**Septième revue au titre de la facilité élargie de crédit et
demande d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit—Annexe
d'information**

Préparée par le Département Afrique
(En collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 23 novembre 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change du Mali.
- **Plan d'action conjoint (JMAP).** Cette section décrit les priorités et les principales activités du Groupe de la Banque mondiale ainsi que les domaines de coopération entre le FMI et les autorités maliennes.
- **Questions statistiques.** Cette section évalue la qualité des statistiques économiques. La communication des données aux fins de la surveillance est dans l'ensemble adéquate, mais pour un large éventail de statistiques économiques, des lacunes compliquent l'analyse de l'évolution économique du pays.

	Page
I. Relations avec le FMI.....	3
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	8
III. Questions statistiques.....	9

I. MALI: RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2011)

I. Date d'admission : 27 septembre 1963

Article VIII

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	93,30	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u> <u>(taux de change)</u>	83,30	89,28
<u>Position de réserve au FMI</u>	10,00	10,72
III. Département des DTS	Millions de DTS	% de la quote-part
Allocation cumulative nette	89,36	100,00
Avoirs	73,40	82,14
IV. Encourt des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	54,32	58,23

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date</u>	<u>Date</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant tiré</u>
	<u>d'approbation</u>	<u>d'expiration</u>	<u>(Millions de DTS)</u>	<u>(Millions de DTS)</u>
FEC ¹	28 mai 2008	31 déc 2011	52,99	46,99
FEC ¹	23 juin 2004	30 nov. 2007	9,33	9,33
FEC ¹	6 août 1999	5 août 2003	51,32	51,32

¹ Anciennement FRPC.

VI. Projection des obligations financières envers le FMI¹

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	0,53	1,20	2,90	5,20	5,67
Commission/intérêts	0,01	0,18	0,17	0,16	0,15
Total	<u>0,54</u>	<u>1,38</u>	<u>3,07</u>	<u>5,36</u>	<u>5,82</u>

¹ Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	
	<u>original</u>	<u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'une aide au titre de l'initiative PPTE			

Date du point de décision	Sept. 1998	Sept. 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00
dont: aide du FMI (en millions de dollars EU)	14,00	45,21
(Équivalent en DTS – en millions)	10,80	34,74
Date d'arrivée au point d'achèvement	Sept. 2000	Mars 2003

II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)

Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêt ²	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus des intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le Compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'Initiative PPTE	12,63

II. Allègement de la dette par la facilité (millions de DTS)

<u>Date de décaissement :</u>	<u>Dette admissible</u>		
	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	S.O.	75,07	75,07

¹ L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'encours total de la dette envers le FMI à la fin de 2004, non encore remboursée au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l’Initiative PPTE et décident du montant de l’aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d’achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l’aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d’achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l’aide engagée au point de décision, ainsi qu’un complément au titre des revenus d’intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d’achèvement dépend de l’application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c’est-à-dire point d’achèvement flottant).

X. Evaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La plus récente évaluation des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de l’évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO maintient en place des contrôles au niveau opérationnel. Le cadre global de la gouvernance devait néanmoins être renforcé par la création d’un comité d’audit de façon à ce que le Conseil d’administration exerce la supervision voulue sur la structure de contrôle, y compris les mécanismes d’audit et les états financiers. La réforme institutionnelle de l’UEMOA et de la BCEAO, achevée après l’approbation du rapport d’évaluation des sauvegardes, prévoyait expressément la création du comité d’audit. Il conviendrait aussi de poursuivre les efforts en vue d’appliquer intégralement les normes IFRS.

XI. Régime de change

Le Mali est membre de l’UEMOA. Le régime de change, commun à tous les pays membres de l’Union, n’impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 1 franc français pour 50 francs CFA de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 1 franc français pour 100 francs CFA. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l’euro au taux de 1 euro pour 655,96 francs CFA.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l’UEMOA ont accepté les obligations au titre de l’article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI.

Du fait qu’il partage avec les autres membres de l’UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème

tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22,1 % à 14,6 % entre 1997 et 2003 (dernières informations disponibles); le taux maximum est de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Au niveau de l'UEMOA, les exportations maliennes ne rencontrent pas officiellement d'obstacles réglementaires.

XII. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation approuvée en juillet 2002. Le Conseil d'administration a conclu les consultations de 2010 au titre de l'article IV (EBS/10/132) le 16 juillet 2010. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient être conclues avant la fin juillet 2012.

XIII. Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD/AFRITAC	Services du FMI/Expert	Sept. 2011	Établissement d'un compte unique du Trésor.
STA	Expert	Juin 2011	AFRITAC-Ouest : Statistiques du secteur réel/Techniques d'établissement des comptes nationaux
STA	Expert	Juin 2011	AFRITAC-Ouest : Suivi/AT sur les SFP courantes et mise en œuvre des directives de l'UEMOA sur les SFP
AFRITAC	Expert	Avril 2011	TOFE
FAD	Expert	Avril 2011	Comptabilité publique, rapports d'exécution budgétaire, gestion de trésorerie
FAD	Expert	Mars 2011	Comptabilité publique, rapports d'exécution budgétaire, gestion de trésorerie
FAD	Expert	Fév. 2011	Comptabilité publique, rapports d'exécution budgétaire, gestion de trésorerie
AFRITAC	Expert	Janv. 2011	Comptes nationaux
AFRITAC	Expert	Sept. 2010	Administration des impôts
FAD	Services du FMI	Sept. 2010	Politique fiscale

AFRITAC	Conseiller en supervision bancaire	Juin 2010	Restructuration d'une banque publique
AFRITAC	Expert	Mai 2010	Établissement d'un budget-programme
AFRITAC	Expert	Mai 2010	Administration des douanes
AFRITAC	Expert	Avril 2010	Administration du cadastre
MCM	Services du FMI	Avril 2010	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	Avril 2010	Administration des impôts
FAD	Expert	Mars 2010	Administration des dépenses
AFRITAC	Conseiller STA	Fév. 2010	Établissement des données du TOFE sur les financements
AFRITAC	Conseiller STA	Août 2009	Atelier sur l'utilisation du <i>Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001</i> pour établir ce type de statistiques
FAD	Expert	Juin 2009	Administration des impôts
FAD	Expert	Nov. 2008	Aide à la création d'une unité pour les contribuables moyens

XIV. Représentant résident

M. Alain Feler est le Représentant résident du FMI à Bamako depuis novembre 2008.

II. RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE
MATRICE DU PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP-6)	Identification : juillet 2011 Pré-évaluation : nov. 2011 Évaluation et négociations : janvier/février 2012	Mars 2012
	Évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (avec la contribution de l'AFRITAC-Ouest)	Novembre-Décembre 2011	Avril 2012
	Assistance technique en matière de gouvernance et de décentralisation budgétaire	Supervision: février 2012	Avril 2012
	Notes sur la pauvreté et sur l'égalité hommes-femmes Travail par secteur d'activité	Trois des quatre notes attendues seront examinées en octobre/novembre 2011	Décembre 2011
Programme de travail du FMI	Consultations au titre de l'Article IV / éventuellement, première revue du nouvel accord au titre de la FEC	Mars 2012	Juin 2012
B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaires sur la composition du budget 2013 et des liens entre les crédits budgétaires et le CSCR	Septembre 2012	Décembre 2012
	Répercussions budgétaires des régimes de retraite et de protection sociale, et des réformes du secteur de l'électricité	Mars 2012 Septembre 2012	Juin 2012 Décembre 2012
Demande de la Banque mondiale au FMI	Information sur l'évolution macro-économique récente, les projections et analyses macro-économiques pour 2012 et à moyen terme	Novembre 2011	Janvier 2012
		Mars 2012	Juin 2012
		Septembre 2012	Décembre 2012
C. Accord sur les produits conjoints			
Programme de travail conjoint	Note consultative conjointe Banque mondiale-FMI sur le CSCR III	Mars 2012	Juin 2012
	Analyse conjointe Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette	Septembre 2012	Décembre 2012

III. MALI— APPENDICE SUR LES QUESTIONS D’ORDRE STATISTIQUE (Au 31 octobre 2011)
A. Évaluation de l’adéquation des données aux fins de la surveillance
Général: Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance.
Comptes nationaux : Les comptes économiques du Mali sont préparés par l’Institut national de la statistique (INSTAT) conformément au <i>Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968)</i> , adapté à certaines caractéristiques propres du pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d’exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l’insuffisance des données-sources, ainsi qu’au manque de crédits et de personnel technique de la DNSI. La mise en œuvre du <i>Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)</i> se poursuit avec le concours de la Commission de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l’AFRITAC-Ouest. Les données établies pour 2006, nouvelle année de base, sont maintenant prêtes et celles pour 2007 presque achevées. Une nouvelle série de comptes nationaux couvrant la période 1997-2007 devrait être disponible avant la fin de 2011.
Statistiques de prix : Depuis le début de 1998, l’Institut national de la statistique (INSTAT) compile et publie, de concert avec d’autres pays membres de l’UEMOA, un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. Une nouvelle base de l’IPC a été définie en 2008, avec un nouveau panier de produits et des coefficients de pondération révisés.
Statistiques de finances publiques : Dans le cadre du processus d’intégration économique des pays membres de l’UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires grâce au cadre commun établi avec l’assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l’État - TOFE). De nouveaux efforts s’imposent toutefois pour abréger les délais de diffusion du TOFE et améliorer la cohérence d’une partie de ses données-sources. Les travaux progressent avec le concours du Département des statistiques (STA) et l’AFRITAC-Ouest pour mettre au point des outils de calcul, établir le cadre harmonisé de gestion des finances publiques au niveau régional (Directive TOFE n°10/2009/CM/WAEMU), et former les fonctionnaires maliens à la méthodologie du <i>MSFP 2001</i> . Les statistiques budgétaires sont affichées sur les sites Internet de la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), de INSTAT et de l’UEMOA. Entre février 2010 et mai 2011, le Conseiller de STA en matière de SFP basé à l’AFRITAC-Ouest a conduit 4 missions au Mali. L’objectif primordial de ces missions était d’aider les autorités à établir les données du TOFE relatives aux financements. Une attention particulière a été accordée à la cohérence entre les données relatives aux financements et celles relatives aux recettes et aux dépenses. Les statistiques de la dette publique sont préparées et supervisées par la Direction nationale de la dette publique (DNDP), qui est équipée du logiciel de comptabilité CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l’allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une procédure permettant d’actualiser régulièrement les projections de taux de change est nécessaire de même qu’une maîtrise complète du logiciel.

Indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(Au 31 octobre 2011)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données⁷	Fréquence de communication⁷	Fréquence de publication⁷
Taux de change	Courante	Courante	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Sept. 2011	Nov. 2011	M	M	M
Monnaie centrale/ base monétaire	Sept. 2011	Nov. 2011	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Sept. 2011	Nov. 2011	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Sept. 2011	Nov. 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Sept. 2011	Nov. 2011	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Courante	Courante	I	H	M
Indice des prix à la consommation	Oct. 2011	Nov. 2011	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND			
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	T2 2011	Sept. 2011	M	T	A
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2010	Sept. 2011	M	I	A
Solde extérieur courant	2010	Sept. 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2010	Sept. 2011	A	A	A
PIB/PNB	2010	Sept. 2011	A	A	Semestriel
Dette extérieure brute	2010	Sept. 2011	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2008	Avril 2009	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) ainsi que les administrations des États fédérés et locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), et non disponible (ND).

Déclaration du représentant du FMI sur le Mali

Le 7 décembre 2011

1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la diffusion du document EBS/11/171 le 28 novembre 2011. Ces nouvelles informations ne modifient pas la teneur générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. L'inflation a été de 4,1 % en glissement annuel en novembre en raison de la hausse des prix de l'alimentation et de 2,7 % en moyenne pour la période de douze mois qui s'est terminée fin novembre 2011.
3. D'après les premières estimations, tous les objectifs indicatifs ont été respectés fin septembre, à une exception près. Le plancher indicatif fixé pour les dépenses prioritaires a été inférieur de 0,4 % du PIB à l'objectif en raison de la sous-exécution générale des dépenses publiques.
4. Dans certaines parties du pays, les pluies saisonnières ont été beaucoup moins favorables que prévu et il est probable que les récoltes seront nettement inférieures à la normale. En conséquence, la question de la sécurité alimentaire pourrait se poser et concerner environ 3 millions de personnes. Les autorités prennent des mesures d'urgence pour acheminer des vivres dans les régions à risque, en étroite collaboration avec les donateurs. Le coût budgétaire estimatif de ces mesures, qui n'était pas inclus dans le budget 2011, est d'environ 5 milliards de FCFA (11 millions de dollars E.U. ou encore 0,1 % du PIB) et sera financé par le redéploiement des ressources affectées aux dépenses non prioritaires et sous-exécutées. Pour 2012, les autorités procèdent actuellement à l'estimation du coût total des mesures d'urgence qui seront nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire des personnes à risque. Elles ont l'intention de demander une aide financière aux donateurs. Il est probable que ces conditions climatiques défavorables influenceront considérablement sur la croissance et l'inflation en 2012; une évaluation complète, assortie éventuellement d'une révision du programme, aura lieu à l'occasion de la première revue de l'accord.

Déclaration de M. Ngueto T. Yambaye, Administrateur suppléant pour le Mali

7 décembre 2011

Les autorités maliennes, que je représente, sont très reconnaissantes de la précieuse assistance technique et financière et des avis de politique économique prodigués par le FMI dans le contexte des récents programmes. Pour consolider les grands progrès accomplis ces dernières années, elles sollicitent un accord successeur au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) qui permettra de pérenniser la stabilité macroéconomique et une croissance durable. Le nouvel accord devrait tirer les enseignements de l'expérience passée décrite lors des consultations entre les autorités et les parties prenantes du pays et de la récente évaluation rétrospective de l'engagement à plus long terme du FMI au Mali; il devrait appuyer les efforts des autorités en vue de promouvoir une économie plus dynamique tirée par le secteur privé.

Récente évolution économique et résultats dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC

La récente évolution économique du Mali a subi les effets des incertitudes qui caractérisent l'environnement extérieur et les conditions climatiques. D'après les estimations, la croissance, largement tirée par la production de la filière coton, devrait rester ferme en 2011 et, d'après les prévisions, l'inflation devrait être contenue. Le solde du compte extérieur courant devrait se stabiliser alors que les effets de la hausse des prix de l'or et du coton sont partiellement compensés par une baisse des dons et des envois de fonds.

Les solides résultats du programme ont permis de maintenir la stabilité macroéconomique pendant la période couverte par la dernière revue de l'accord en cours au titre de la FEC. Au plan quantitatif, tous les critères de réalisation de la fin de juin ont été respectés, ce qui témoigne de la mise en œuvre de solides politiques budgétaires et d'une bonne gestion de la dette. Pour autant, l'un des trois objectifs indicatifs n'a pas été atteint car les dépenses prioritaires ont été légèrement inférieures au plancher prévu dans le programme à cause de retards dans l'exécution du budget. Pour l'avenir, l'ampleur de ces dépenses devrait progresser conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté et à l'objectif indicatif proposé dans le cadre du nouvel accord.

Sur le plan structurel, tous les repères structurels sauf un ont été respectés, ce qui s'est traduit par une meilleure comptabilité de la dette contractée et garantie par l'État, par une meilleure présentation du TOFE et par une analyse détaillée de l'impact du transfert des comptes des entités publiques des banques commerciales au compte unique du Trésor de la BCEAO. Cela dit, il convient de rappeler que les autorités entendent poursuivre la réforme du système fiscal repère structurel relatif à cette réforme qui a été manqué.

Eu égard aux résultats satisfaisants du Mali dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC), je souhaite remercier les administrateurs du soutien qu'ils ont apporté à la conclusion de la septième et dernière revue de l'accord en cours au titre de la FEC.

Programme de politique économique et de réforme dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC

En faisant fond sur les priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté des autorités pour la période qui va de 2012 à 2017, sur les consultations officielles avec les différentes parties prenantes du pays et sur les recommandations de la récente évaluation rétrospective des services du FMI, le nouveau programme appuyé par la FEC entend promouvoir le développement du secteur privé et élaborer et mettre en œuvre des politiques budgétaires saines qui contribuent à combler le déficit d'infrastructure et à renforcer davantage la gestion des finances publiques.

Dans le domaine budgétaire, préserver la viabilité budgétaire moyennant la mise en œuvre de politiques économiques prudentes a été et restera la pierre angulaire du cadre stratégique des autorités. À cet égard, le solde budgétaire de base continuera d'être maîtrisé tandis que les projets de dépenses sur le produit de la privatisation de la société de télécommunications, SOTELMA, continueront d'être mis en œuvre. Outre ces recettes de privatisation, les autorités envisagent de prolonger un certain nombre de mesures destinées à accroître les recettes afin de créer un espace budgétaire, permettant ainsi de procéder aux investissements d'infrastructure indispensables au pays. Ces mesures incluront un nouveau renforcement des administrations fiscale et douanière, une actualisation de la législation fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment en vue d'accroître le ratio des recettes fiscales au PIB d'au moins 0,5 % tous les ans. Il est donc important de souligner que le projet de loi de finances de 2012 soumis au Parlement est aligné sur les objectifs du programme du point de vue des recettes, car cela démontre que les autorités entendent doper la mobilisation des recettes, notamment par le biais d'un relèvement des droits d'accise sur la production de l'or et de la taxation de certains produits auparavant exonérés de la TVA — bien qu'à des taux réduits.

La bonne tenue des recettes tirera aussi parti de la réduction prévue des exonérations fiscales. Il est notamment prévu de les promouvoir avec la récente élimination progressive du régime fiscal préférentiel des importations dont bénéficient certaines sociétés minières ainsi que de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée accordée à leurs sous-traitants. Avec le recensement des diverses exonérations fiscales octroyées par les principaux codes fiscaux au début de l'année prochaine, les autorités ont l'intention d'évaluer leurs coûts et à attirer l'attention des parlementaires sur les pertes de recettes qu'elles entraînent, l'objectif ultime étant de les enrayer.

Les autorités ont l'intention d'entreprendre une réforme exhaustive des bureaux des petits, moyens et gros contribuables en vue d'améliorer l'efficacité de leurs opérations. Plus précisément, cette réforme fera intervenir la rationalisation de ces bureaux pour les rendre plus efficaces et accroître le nombre de contribuables dans leurs juridictions respectives. Parallèlement, des mesures continueront d'être prises pour assurer la transparence dans la gestion de la liste des contribuables, réduire la fraude fiscale, améliorer les audits fiscaux et optimiser la communication entre le Trésor et les administrations fiscale et douanière.

Les autorités continuent d'accorder la plus haute importance à la viabilité de la dette. En ce sens, la stratégie à moyen terme de gestion de la dette, préparée au cours de la première moitié de 2012 avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale, sera utile. Plus précisément, la gestion de la dette intérieure s'appuiera sur la base de données exhaustive de la dette publique

contractée et garantie par l'État actuellement établie par le bureau de gestion de la dette publique. Pour ce qui est de la gestion de la dette extérieure, les autorités ont pris bonne note des conclusions des services du FMI et de la Banque mondiale, à savoir que le Mali peut contracter un financement non concessionnel à concurrence de 1 % du PIB sans compromettre la viabilité de sa dette. Pour l'avenir, elles prépareront leur propre analyse de viabilité de la dette et examineront avec les services du FMI le niveau d'emprunt non concessionnel compatible avec la viabilité de la dette.

Les efforts des autorités pour assurer une gestion prudente de la dette s'accompagneront d'un certain nombre de mesures pour revoir le processus de sélection, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des projets d'investissements publics. Parallèlement, des mesures seront prises pour assurer que les dépenses d'investissements publics sont soumises à une planification et un suivi budgétaires plus serrés.

La mise en œuvre du plan d'action du gouvernement destiné à améliorer et moderniser la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP II) continuera au cours de la période de 2011-15. Les progrès se poursuivront en vue de l'établissement d'un compte unique du Trésor à la banque centrale régionale (BCEAO). Selon une étude commanditée par les autorités, le transfert des comptes détenus par les entités publiques des banques commerciales au compte unique du Trésor pourraient compromettre les ratios de liquidité de certaines banques, alors que ceux d'autres banques resteraient adéquats. C'est pourquoi le transfert sera échelonné et débutera avec le transfert de comptes détenus par les grands organes publics dans le second type de banques, en attendant qu'une stratégie soit élaborée pour le transfert des comptes ouverts dans les banques vulnérables.

De manière plus générale, les autorités maliennes et régionales sont fermement résolues à sauvegarder la stabilité du secteur financier, notamment du système bancaire. Pour cela, elles se tiennent prêtes à prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer les risques que représentent pour ce secteur les retombées des récentes turbulences dans certains pays voisins. La stratégie de développement financier du gouvernement, qui fait fond sur le PESF, continuera de guider les efforts de réforme à déployer dans le secteur.

Dans le secteur bancaire, les autorités sont toujours décidées à achever la restructuration de la *Banque de l'habitat du Mali* et continueront de prendre des mesures pour réaliser cet objectif en consultation avec la Banque mondiale. La réforme du secteur bancaire sera aussi axée sur l'amélioration de l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises. L'établissement prévu d'un registre des garanties bancaires ainsi que la réforme de la propriété foncière et du cadastre seront aussi bienvenus.

Enfin les efforts de réforme des autorités portent sur un certain nombre d'autres domaines, notamment la réforme des secteurs cotonnier et énergétique. Dans la filière coton, la privatisation de la société des textiles (CMDT) reste ancrée dans le programme de réforme des autorités. Ces dernières ont aussi l'intention de mettre au point au début de 2012 une proposition de mécanisme d'ajustement des prix intérieurs du pétrole et de l'électricité sur la base des prix internationaux du pétrole, tout en protégeant les couches les plus vulnérables de la population de la hausse des prix alimentaires et énergétiques. Dans le secteur de l'électricité, les mesures actuellement prises pour doper la production contribueront à minimiser les risques budgétaires associés au secteur.

Conclusions

Comme le souligne l'évaluation rétrospective, les programmes appuyés par les FMI ont joué un rôle important pour préserver la stabilité macroéconomique au Mali. C'est pourquoi les autorités maliennes sollicitent le soutien du FMI pour poursuivre ses efforts de réforme sous la forme d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC, qui sera crucial pour maintenir la stabilité de l'environnement économique et atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Compte tenu des bons résultats de programme obtenus par le Mali dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC et des objectifs de politique générale arrêtés pour l'accord successeur demandé, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir examiner favorablement la demande faite par les autorités que je représente d'un nouvel accord au titre de la FEC.



Communiqué de presse n° 11/464
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 12 décembre 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la septième et dernière revue de l'accord avec le Mali au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 9,3 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la septième et dernière revue des résultats économiques obtenus par le Mali dans le cadre du programme économique appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement final de 6 millions de DTS (équivalant à environ 9,3 millions de dollars EU) au Mali, ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à l'équivalent à 52,99 millions de DTS (environ 82,1 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC en faveur du Mali le 28 mai 2008 pour un montant équivalent à 27,99 millions de DTS (voir le [communiqué de presse 08/126](#)). Le 26 janvier 2011, le Conseil a approuvé le prolongement de cet accord jusqu'à fin décembre 2011 (voir le [communiqué de presse 11/20](#)). Le 13 juin 2011, le Conseil a aussi approuvé une augmentation équivalente à 25 millions de DTS (environ 27 % de la quote-part) du montant mis à disposition pour atténuer les retombées des crises en Côte d'Ivoire et en Libye.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur le Mali, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le Mali a obtenu de bons résultats macroéconomiques en appliquant son programme. Les perspectives économiques du pays sont positives, même si certains risques de décélération existent. Il sera nécessaire de poursuivre les politiques macroéconomiques marquées par la prudence et de mettre en œuvre sans tarder les réformes structurelles pour réduire la vulnérabilité du pays aux chocs externes, diversifier l'économie, rehausser encore la croissance économique et réduire la pauvreté.

«Le programme des autorités est fondé sur une véritable appropriation et il cadre avec leur stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. À court et moyen terme, les priorités

des autorités restent la stabilité macroéconomique, la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé pour promouvoir une croissance soutenue et diversifiée dans un contexte de viabilité de la dette.

«La politique budgétaire demeure centrée sur la mobilisation de recettes additionnelles pour financer les dépenses sociales et d'infrastructure, ainsi que sur le maintien des besoins de financement à un niveau qui soit compatible avec l'expansion du secteur privé et la viabilité de la dette. Les réformes visant à réduire les exonérations fiscales, à répercuter la hausse des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs de l'énergie et à moderniser les administrations fiscale et douanière seront traitées comme hautement prioritaires. Les besoins de financement extérieur seront couverts essentiellement par des dons et des prêts concessionnels, mais un montant limité d'emprunts non concessionnels sera autorisé pour financer des projets d'infrastructure à haut rendement. La gestion des dépenses publiques sera renforcée de manière à améliorer la qualité de ces dépenses.

«Il conviendra d'avancer rapidement sur le plan de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la stimulation de l'investissement privé. Les réformes dans les secteurs financier, cotonnier et de l'électricité seront particulièrement importantes. Les principales mesures concernent l'amélioration de la supervision et du contrôle financiers ainsi que l'approfondissement du secteur financier; la conclusion de la vente de la Banque de l'Habitat du Mali et de la société d'égrenage du coton; et le renforcement de la capacité de production et de la solidité financière de la compagnie d'électricité, et doivent être complétées par un dispositif de protection sociale bien ciblé», a ajouté M. Zhu.



Communiqué de presse n° 11/487
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 27 décembre 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord d'un montant de 46,3 millions de dollars au titre de la Facilité élargie de crédit et un décaissement de 9,3 millions de dollars en faveur du Mali

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord triennal d'un montant de 30 millions de DTS (environ 46,3 millions de dollars) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Mali à l'appui de sa stratégie de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté. Le montant approuvé au titre du nouvel accord représente 32 % de la quote-part du Mali au FMI. La décision du Conseil d'administration ouvre la voie à un décaissement immédiat d'un montant équivalant à 6 millions de DTS (environ 9,3 millions de dollars) au titre du nouvel accord.

Un précédent accord au titre de la FEC en faveur du Mali a expiré le 22 décembre 2011, après que le Conseil d'administration eut achevé sa septième et dernière revue le 12 décembre 2011, ce qui a permis d'opérer un décaissement de 6 millions de DTS (environ 9,3 millions de dollars), lequel a porté le montant total décaissé au titre de cet accord à 52,99 millions de DTS (environ 81,73 millions de dollars – voir Communiqué de presse No. 11/464).

Perspectives économiques

Les perspectives macroéconomiques à moyen terme du Mali sont favorables, mais présentent toutefois des risques baissiers.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ressortir, d'après les projections, à plus de 5 %, tirée par les filières agricole et aurifère. La production d'or sera dopée par la mise en service de deux nouveaux sites miniers en 2012-13 mais elle amorcera une baisse en 2014.

Le taux d'inflation moyen devrait rester inférieur à l'objectif de convergence de l'UEMOA qui est de 3 %, pour autant que les conditions pluviométriques demeurent favorables. Le solde global de la balance des paiements devrait devenir excédentaire sur la période 2012-14,

à la faveur de l'accroissement de la production d'or. La situation budgétaire devrait s'améliorer car la relance financée par le produit de la privatisation de la SOTELMA (société de télécommunications) sera progressivement éliminée.

Toutefois, cette perspective n'est pas exempte de risques baissiers, le secteur agricole demeurant très vulnérable à des conditions climatiques défavorables. De même, la position extérieure pourrait s'affaiblir sensiblement en cas d'inversion brutale des améliorations des termes de l'échange observées depuis 2008.

Aperçu du programme

Dans le cadre du nouvel accord FEC, les autorités entendent mettre en œuvre un programme de politiques économiques et financières ambitieux tirant les enseignements de l'évaluation ex post des programmes mis en œuvre sur une longue période (voir [Rapport du FMI No. 11/153](#)) et de la conférence inclusive sur les défis et les potentialités du Mali, tenue à Bamako en mars 2011 (voir [Communiqué de presse No. 11/94](#)). À cet égard, elles :

- mettront en œuvre des politiques budgétaires soutenables qui éviteront d'évincer le secteur privé, tout en maintenant la viabilité du niveau d'endettement;
- créeront la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour intégrer les dépenses d'infrastructure en augmentant les recettes fiscales, en allouant une enveloppe de prêts non concessionnels équivalant à 1 % du PIB aux projets d'équipement en infrastructures qui ont un taux de rentabilité élevé, en améliorant la sélection et la mise en œuvre des projets d'investissement public, et en éliminant les déficits des caisses de retraite publiques et privées;
- consolideront les progrès de la gestion des finances publiques (GFP) par l'application de mesures d'amélioration de la préparation, du suivi et de l'exécution budgétaire, d'audit et de renforcement de la gestion de la trésorerie;
- amélioreront le climat des affaires grâce aux réformes visant à asseoir la stabilité et à accroître l'accès au secteur financier, à renforcer les secteurs du coton et de l'électricité, et à améliorer la gouvernance.